

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 46

RADIODIFFUSION - TELEVISION

(Organismes créés par la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision.)

Rapporteur spécial : M. Jean CLUZEL.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Franco, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 540 et annexes, 570 (annexe 12), 571 (tome VII) et in-8° 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

SOMMAIRE

	Pages.
Avant-propos	5
TITRE PREMIER. — La situation de la Radiodiffusion-télévision française à la fin de 1978	9
CHAPITRE PREMIER. — L'évolution depuis l'automne dernier	9
Section I. -- Le renouvellement de cinq des sept conseils d'administration	9
Section II. — Les radios locales restent une aspiration urgente à satisfaire.....	12
Section III. — Une sensible diminution du produit de la redevance	12
Section IV. — Les résultats honorables de cinq des sept organismes de RTF pour l'exercice 1977.....	13
Section V. — Les graves difficultés de deux organismes : l'INA et la SFP	13
A. — L'Institut national de l'Audiovisuel (INA) ..	13
B. — La Société française de production et de création audiovisuelles (SFP).....	15
CHAPITRE II. — Les principales observations qu'appelle la situation de la Radiodiffusion-télévision française à la fin de 1978	25
Section I. — Favoriser l'indispensable amélioration des moyens financiers	25
A. — Dégager de nouveaux moyens.....	25
B. — Mieux utiliser les ressources existantes....	26
Section II. — Garantir l'expression du pluralisme.....	26
A. — Donner la parole aux « gens en situation » ..	27
B. — Restaurer le pouvoir de l'opinion sur les médias	27
Section III. — Concevoir une politique globale de l'audiovisuel	28
TITRE II. — Prévisions financières pour 1979	31
CHAPITRE PREMIER. — La redevance	31
Section I. — Taux de la redevance et montant de son produit	31
A. — Le taux de la redevance en 1979.....	31
B. — Le montant du produit de la redevance....	31
C. — Le remboursement par l'Etat des exonérations de redevance.....	32
D. — Les frais de recouvrement.....	33
Section II. — Répartition du produit de la redevance au profit des organismes.....	34
A. — Les dotations préciputaires.....	34
B. — La répartition du produit résiduel de la redevance	35
CHAPITRE II. — Les autres ressources	36
Section I. — Les recettes publicitaires.....	36
Section II. — Les recettes diverses et emprunts.....	39

	Pages.
TITRE III. — La situation financière de la RTF en dix tableaux.....	41
Tableau n° 1. — Le budget d'ensemble de la Radiodiffusion-télévision française	41
Tableau n° 2. — La structure du financement en 1979 des organismes issus de l'ORTF.....	42
Tableau n° 3. — Evolution de la réalisation des droits constatés...	43
Tableau n° 4. — Evolution du montant des comptes de télévision...	43
Tableau n° 5. — Montant des versements effectués à TDF et à l'INA en 1979.....	44
Tableau n° 6. — Variation des effectifs depuis 1975.....	44
Tableau n° 7. — Coût global des œuvres sociales.....	45
Tableau n° 8. — Evolution des recettes publicitaires de la télévision depuis 1968	45
Tableau n° 9. — Présentation fonctionnelle du budget des quatre sociétés de programme	46
Tableau n° 10. — La radio-télévision dans l'Europe des Neuf et en Suisse ; données comparatives pour l'année 1977.....	49
Compte rendu des débats en commission.....	51
Amendement n° 1.....	53
Amendement n° 2.....	53
Documents :	
Document n° 1. — La situation des sept organismes de radiodiffusion et de télévision en 1978.....	57
Document n° 2. — Volume des émissions de fiction diffusées en 1977 et au premier semestre 1978 sur les trois chaînes de télévision	82
Document n° 3. — Les chiffres moyens d'audience en 1978.....	84
Document n° 4. — Les principaux problèmes posés à la radiodiffusion nationale	85
Document n° 5. — Bilan de l'aide à l'exportation des productions audiovisuelles	90
Document n° 6. — Bilan des achats et des ventes en Europe des productions audiovisuelles françaises.....	92
Document n° 7. — La politique immobilière des organismes de RTF depuis 1975	94
Document n° 8. — Bilan du droit de réponse sur les antennes de la RTF	103
Document n° 9. — Bilan de l'activité du secrétariat permanent du langage de l'audio-visuel et la qualité du langage pratiqué à l'antenne	104
Document n° 10. — Notes d'analyse présentées par les organisations syndicales des sociétés et organismes de radio et de télévision	108
Annexes :	
ANNEXE N° 1. — Synthèse des critiques formulées dans le rapport public de la Cour des Comptes de 1978.....	117
ANNEXE N° 2. — Rapport d'information présenté par votre rapporteur à la suite de sa mission dans l'océan Indien, en juillet 1978	119

AVANT-PROPOS

La Radiodiffusion-télévision française en 1978 : le détournement du service public ?

La loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision précise dans son article premier que « le Service public national de la Radiodiffusion-télévision française assume, dans le cadre de sa compétence, la mission de répondre aux besoins et aux aspirations de la population, en ce qui concerne l'information, la communication, la culture, l'éducation, le divertissement et l'ensemble des valeurs de civilisation ».

Cette ambitieuse mission a-t-elle été remplie ? Qu'est devenu, en 1978, le service public national de la radiodiffusion et de la télévision ?

La situation financière dans laquelle se trouvent, cette année, trois des sept organismes, la précarité des résultats enregistrés par les autres sociétés, les critiques formulées par des personnes dont la compétence et le sens du service public ne sauraient être mis en doute conduisent, en effet, à s'interroger.

Votre rapporteur, au nom de la Commission des Finances, n'a eu de cesse d'appeler l'attention des Pouvoirs publics sur cette évolution.

En juin 1977, il faisait part à M. le Premier Ministre de ses préoccupations concernant les moyens financiers nécessaires pour accroître la création sur le petit écran.

Il renouvelait sa démarche en avril dernier et soulignait la perspective de difficultés financières accrues dès 1978 tout en évoquant la nécessité de définir une déontologie de l'audio-visuel.

En juillet 1978, dans une lettre adressée à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre de la Culture et de la Communication, il alertait les autorités de tutelle sur la sensible détérioration de la situation financière de la Radiodiffusion-télévision française.

Les raisons de douter de la bonne santé du service public national de la radiodiffusion et de la télévision sont nombreuses en effet.

- 1. Les objectifs poursuivis par les organismes de RTF apparaissent, en premier lieu, contradictoires.**

Les mécanismes d'affectation de la redevance mis en place en 1974 contribuent largement à entretenir cette équivoque. La clé de répartition, fondée sur une note de qualité et d'écoute, n'est

Un service public national.

Une évolution qui conduit à s'interroger.

Des objectifs contradictoires.

pas satisfaisante. Le classement des sociétés en fonction de ces critères favorise, en effet, la « course aux sondages » qui ne peut, en aucun cas, constituer une politique des programmes.

Plus inquiétante encore est l'évolution des écrans publicitaires à la télévision qui représentent, en 1978, plus de deux cents heures. La progression des recettes publicitaires (1) semble être devenue aujourd'hui un objectif prioritaire (2) pour TF 1 et Antenne 2. C'est la recherche de la plus vaste audience qui détermine la politique menée par les sociétés de programme.

Une telle évolution apparaît critiquable à deux titres. L'augmentation des recettes publicitaires porte un tort considérable à la presse dont les ressources — dans le climat économique du moment — stagnent ou diminuent. Elle traduit aussi le passage d'une politique des programmes fondée sur la recherche de la qualité à une politique dont l'objectif est l'extension d'un marché potentiel de la publicité. N'y a-t-il pas là confusion dans les buts poursuivis ? Peut-on encore parler, en l'espèce, de service public de la RTF ?

2. La présence et la promotion de la culture française ne sont pas assurées de façon satisfaisante.

Les émissions de fiction étrangères diffusées en 1977 représentaient, par rapport au nombre total d'heures de fiction (première et deuxième diffusions confondues), 48,4 % pour TF 1, 58 % pour Antenne 2 et 25,5 % pour FR 3. Un tableau, reproduit en annexe, donne le détail de ces chiffres.

C'est ainsi que l'on retrouve, pour des raisons cumulées de « masses d'heures » à assurer et de moindre coût, l'importance des achats d'émissions à l'étranger. Nous nous mettons, par le biais de ces acquisitions, sous la dépendance des sociétés commerciales américaines. Notre monopole d'Etat se soumet ainsi à la loi — et aux goûts mais aussi à la « culture » (jamais désintéressée) — de ces sociétés.

La faiblesse de la promotion de la culture française est illustrée également par l'absence — ou la présence ridiculement faible — de notre pays sur les ondes internationales.

Depuis l'année 1976, la concurrence mondiale des émissions en ondes courtes, après une pause de plus de dix ans, a repris avec une vigueur accrue.

(1) Tableau n° 8. — Titre III : La situation financière de la RTF en dix tableaux.

(2) Ou plus exactement une « contrainte prioritaire ».

Dans ce contexte nouveau, la situation de Radio-France internationale paraît préoccupante.

L'effort réalisé vers l'Afrique et l'océan Indien depuis 1975 — 17 h 30 d'émissions quotidiennes, dont une heure en langue anglaise — a constitué un tournant important. Mais il subsiste dans quelques parties de cette zone et à certaines heures, des difficultés d'écoute, tenant au fait que la France, contrairement à ses concurrents, BBC, Deutsche Welle, Voice America, Radio Nederland, etc. ne dispose d'aucun relais hors du territoire national.

La création d'un programme de 15 heures par jour vers l'Europe a, toutefois, permis de faire un nouveau pas, nécessaire, après la suppression massive des émissions de l'ex-ORTF vers cette partie de notre continent.

L'effort de retransmission, cinq heures par jour, du programme de France Inter vers la zone Est de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale paraît, cependant, insuffisant.

Enfin, il est regrettable que la France soit totalement absente de la concurrence radiophonique dans toute l'Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et dans une grande partie du Proche et du Moyen-Orient.

Il semble que les remèdes à ces insuffisances passent sur le plan technique par l'utilisation complète des émetteurs nationaux qui ne sont employés qu'à mi-temps et surtout par l'utilisation de relais situés hors du territoire métropolitain.

La France, on le sait, n'occupe qu'un rang très modeste dans le monde en ce qui concerne les émissions en ondes courtes vers l'étranger. Il est donc souhaitable qu'une attention toute particulière soit portée par le Gouvernement à ce problème, afin de doter notre pays, dans les toutes prochaines années, d'un instrument correspondant à son rôle politique et culturel dans le monde.

**La violence
trop présente.**

3. La violence est encore trop présente sur le petit écran.

En juillet 1977, faisant suite aux conclusions du rapport Chavanon sur la violence et l'information, le Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance, présidé par M. Alain Peyrefitte, remettait son rapport à M. le Président de la République. Il formulait 105 recommandations en « réponse à la violence », dont certaines concernent très directement la télévision.

Dans une question orale au Sénat, le 13 juin dernier, votre rapporteur indiquait que les instructions gouvernementales lui sem-

blaient avoir été trop peu suivies d'effets. Malgré les efforts ponctuels accomplis, les programmes diffusés sur le petit écran restent encore empreints d'une tonalité générale de violence.

Il faut pourtant rappeler les dangers de cette « télé-violence », notamment pour les jeunes. On considère, en effet, que le temps consacré par les moins de treize ans à la télévision atteint environ mille heures par an pour huit cents heures de classe dans l'enseignement secondaire.

Même si — reconnaissons-le — la violence est inscrite au plus profond de nous-mêmes, même si elle apparaît comme étant la loi de notre société, nous en prenons trop facilement notre parti et nous nous en faisons volontiers un spectacle au lieu de lutter pour établir des rapports plus humains. Or, nos mœurs, aujourd'hui, dépendent largement de la télévision. Il est, par conséquent, impossible d'esquiver la question de sa responsabilité en matière de violence. Pas coupable ? Peut-être. Innocente ? Sûrement pas.

Dans ces conditions, est-ce trop d'exiger d'un service public encore plus de mesure dans l'information et les spectacles ?

4. Le rapport qualité/prix se dégrade.

Nombreuses sont les critiques qui soulignent la médiocrité d'une grande partie des programmes diffusés par la télévision alors même que le budget total de la RTF a crû de plus de 80 % en cinq ans. Où passe l'argent se demandent, et nous demandent, les téléspectateurs ?

Assurément, trop dans les frais de fonctionnement des organismes, notamment dans les frais généraux, les crédits destinés à la création tendant à devenir résiduels (la machine administrative — au sens général du terme — étant première servie).

Comme tous les membres de la Commission des Finances et suivant en cela le souhait régulièrement réaffirmé de son président, M. Edouard Bonnefous, votre rapporteur, a tenu à suivre, tout au long des douze mois qui viennent de s'écouler, le fonctionnement des sept sociétés et organismes de la RTF. Il doit déplorer que les autorités de tutelle n'aient pas accordé suffisamment d'attention, non pas à ses propres observations ou suggestions, mais aux avertissements répétés de la Commission des Finances de la Haute Assemblée concernant l'usage des deniers publics dont le contrôle est l'une des missions essentielles du Parlement.

Puissent-elles, à la suite du refus exprimé par votre Commission des Finances de voter l'autorisation de percevoir la redevance aux taux proposés pour 1979, et des réflexions présentées dans ce rapport, entendre ces avertissements dans l'intérêt même du service public national de la Radiodiffusion-télévision française.

**Une dégradation
du rapport qualité/
prix.**

**Des avertisse-
ments répétés de
la Commission des
Finances.**

TITRE PREMIER

LA SITUATION DE LA RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE A LA FIN DE 1978

Depuis l'automne 1977, la situation de la Radiodiffusion-Télévision française a sensiblement évolué. Avant d'en examiner la traduction sur le plan budgétaire dans la ligne 70 de l'état E, dans le compte d'affectation spéciale de la redevance et dans l'article 62 du projet de loi de finances pour 1979 portant répartition du produit des droits constatés de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision, votre rapporteur a souhaité retracer brièvement cette évolution.

CHAPITRE PREMIER

L'évolution depuis l'automne dernier.

Cinq points ont retenu l'attention de votre rapporteur :

Section I.

LE RENOUVELLEMENT DE CINQ DES SEPT CONSEILS D'ADMINISTRATION

Cinq des sept conseils d'administration des sociétés et organismes de RTF ont été renouvelés en décembre 1977. Deux nouveaux présidents ont été désignés :

- M. Guillaud, ancien Directeur général de TF 1, devient Président ;
- M. Ulrich succède à M. Marcel Jullian à Antenne 2.

Trois présidents et leurs équipes ont été confirmés. Il s'agit de ceux de Radio-France, France Régions 3 et Télédiffusion de France.

Ces changements et ces confirmations se sont accompagnés de modifications des structures de direction, la tendance étant malheureusement à la multiplication des effectifs, ce qui contribue inmanquablement à l'alourdissement des charges de fonctionnement.

Trois tableaux illustrent cette évolution :

**EVOLUTION DES FRAIS GENERAUX DES SEPT ORGANISMES DE R.T.F.
DEPUIS 1975**

ORGANISMES	1975	1976	1977	1978
(en millions de francs)				
T.F.1	34,4	40,5	49,1	56,8
A. 2	37,3	44,0	52,4	58
F.R.3	n.c.	n.c.	n.c.	83,3
Radio-France	35,0	38,9	43,7	49,7
T.D.F.	47,5	55,6	63,5	66,1
I.N.A.	17,9	22,6	21,6	n.c.
S.F.P.	33,6	38,4	43,7	50,1
Total	205,7	240,0	274,0	364,0
En % d'augmen- tation		16,7	14,2	32,8

EVOLUTION DES FRAIS DE RELATIONS PUBLIQUES DEPUIS 1975

ORGANISMES	1975	1976	1977	1978
(en millions de francs)				
T.F.1	0,39	n.c.	n.c.	0,482
A. 2	n.c.	0,92	1,2	1,08
F.R.3	0,356	1,169	1,495	1,5
Radio-France	2,892	3,184	3,423	3,799
T.D.F.	0,205	0,344	0,612	0,5
I.N.A.	0,128	0,128	0,136	0,136
S.F.P.	n.c.	4,2	5,5	6,6
Total	3,971	9,945	12,466	14,097
En % d'augmen- tation		150,4	25,3	13,0

R.C. : résultats non communiqués.

**EVOLUTION DU BUDGET INFORMATION DES QUATRE SOCIETES DE
PROGRAMME DEPUIS 1975**

ORGANISMES	1975	1976	1977	1978
	(en millions de francs)			
T.F.1	17,7	19,5	23,2	28,8
A. 2	16,3	20,6	25,7	26,7
F.R.3	5,6	6	6,7	7,5
Radio-France	19,3	25,5	29,7	34,2
Total	58,9	71,6	85,3	104,7
En % d'augmen- tation		21,6	19,1	22,7

Section II.

LES RADIOS LOCALES RESENTENT UNE ASPIRATION URGENTE A SATISFAIRE

A la suite de l'arrêt du 5 mai 1978 de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Montpellier, sur l'affaire « Radio Fil bleu », et devant la multiplication des stations pirates, le Gouvernement a souhaité compléter, en juin dernier, la législation sur le monopole. La loi du 28 juillet 1978 institue donc des sanctions pour violation du monopole de radiodiffusion.

Le vote de cette loi par le Parlement ne doit pas faire oublier que les radios locales restent une aspiration urgente à satisfaire.

Une étude récente du département de la recherche prospective de l'Institut national de l'Audio-visuel, associé à Radio France et à la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (DATAR) sur « les radios locales en Europe », tente d'expliquer cette émergence des « radios parallèles ». Quatre hypothèses sont avancées :

— le monopole politique de la radio-télévision publique est en crise ;

— le système européen de radio-télévision se caractérise par un centralisme excessif ;

— l'enjeu financier de la bataille menée contre le monopole est très important ;

— le renouvellement profond des programmes ne peut venir que de l'extérieur de l'oligopole radiophonique.

Votre rapporteur souhaite, comme le Ministre de la Culture et de la Communication l'évoquait en juin dernier devant le Sénat, que certains assouplissements puissent être apportés au monopole de la radiodiffusion.

Section III.

UNE SENSIBLE DIMINUTION DU PRODUIT DE LA REDEVANCE

Les services de la tutelle ont effectué, en 1977 et en 1978, des prévisions trop optimistes concernant le produit de la redevance, au moment même où de nombreux éléments d'information publics incitaient à une grande prudence. En 1977, au nom de votre Commission, votre rapporteur s'en était déjà fait l'écho.

Au mois d'avril dernier, il a appelé l'attention de M. le Premier Ministre sur les perspectives de difficultés financières dès 1978. Ces avertissements ont été renouvelés en juillet.

Les chiffres qui ont été communiqués se passent de tout commentaire :

— en 1977, les moins-values de redevance se sont élevées à 71.84 millions de francs ;

— en 1978, elles atteignent, selon les estimations faites à la fin du premier semestre, 127,75 millions de francs, soit près de 4 % du montant des droits constatés prévus.

Comme en 1977, ces moins-values devront être imputées sur les ressources des organismes de RTF à un moment où ceux-ci traversent une phase critique sur le plan financier.

Section IV.

LES RÉSULTATS HONORABLES DE CINQ DES SEPT ORGANISMES DE RTF POUR L'EXERCICE 1977

Au nom de votre Commission des Finances, votre rapporteur avait noté dans son rapport, l'an dernier, que « les sociétés de programme ne pourraient pas dégager d'importants bénéfices en 1977 ».

De fait, elles sont toutes proches de l'équilibre :

TF 1	0,1 million de perte ;
Antenne 2	0,3 million de perte ;
France Régions 3	1,5 million de perte.

Radio-France dégage un léger bénéfice avec 4.5 millions de francs.

Les 9 millions de perte de l'Etablissement public Télédiffusion de France sont la conséquence directe des destructions subies l'année dernière — que l'Etat n'a pas pris en charge — ainsi que de l'effort accompli pour améliorer la couverture du territoire.

Section V.

LES GRAVES DIFFICULTÉS DE DEUX ORGANISMES : L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIO-VISUEL (INA) ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION ET DE CRÉATION AUDIO-VISUELLES (SFP)

A. — L'INA

M. le Rapporteur général a évoqué récemment, devant votre Commission des Finances, les difficultés de gestion de cet établissement. Sur le plan financier, elles se traduisent en 1977 par une perte de 14 millions de francs, soit plus de 8 % du budget de cette année.

L'Institut national de l'Audio-visuel rencontre deux types de difficultés : de trésorerie et de structures.

1. De trésorerie tout d'abord.

Et cela depuis sa création, mais cette situation s'est aggravée à partir de 1977.

L'Institut n'a pas bénéficié de la part qui lui était théoriquement attribuée sur le fonds de roulement de l'ORTF, alors qu'il a dû prendre en charge une partie des dettes de l'Office.

Les dépenses de l'Institut sont réparties régulièrement sur l'ensemble d'un exercice budgétaire, alors que les recettes sont encaissées tardivement dans l'année. Les actions de formation et de diffusion organisées pour le compte des Ministères des Affaires étrangères et de la Coopération donnent lieu à la signature de conventions annuelles ; or, ces conventions et les règlements y afférents sont signés tardivement.

L'INA connaît donc, chaque année, une période très difficile du point de vue de la trésorerie : les deuxième et troisième trimestres de l'année civile, pendant lesquels les dépenses donnent lieu à décaissements, alors que les produits attendus de la parution des conventions ne seront encaissés qu'au deuxième semestre.

En conséquence, les frais financiers s'accroissent. Mais, si ce déficit en trésorerie résulte de l'inexistence initiale de fonds de roulement et d'un décalage entre le cycle des décaissements et le cycle des encaissements, il traduit également le poids d'un déficit budgétaire apparu en 1977.

2. Un déficit d'exploitation de 10,58 millions de francs a été enregistré en 1977, auquel il faut adjoindre 3,5 millions de francs au titre du compte des pertes et profits.

Ce déficit a résulté d'un accroissement des dépenses et d'une surestimation des recettes. Il a conduit à la mise en place d'un plan de redressement financier pour 1978. Ce plan a été approuvé par son conseil d'administration le 1^{er} juin 1978.

Il comporte des mesures internes et des mesures externes. Les mesures internes visent à encadrer les dépenses, dont les engagements mensuels seront plus étroitement contrôlés : le budget modificatif d'avril 1978 n'autorise qu'une croissance de 1,6 % des dépenses par rapport à 1977. Le budget d'investissement est partiellement bloqué. A moyen terme, un système de contrôle de gestion informatisé sera mis en place.

Les mesures externes concernent les rapports de l'INA avec ses contractants, dont les signatures devraient être obtenues plus tôt dans l'année. Ces conventions devront prévoir un système d'avances sur dépenses à engager.

Ces mesures, qui ne prendront leur plein effet qu'au cours des mois à venir, ont déjà permis un certain redressement de la situation : un prochain budget modificatif sera soumis au conseil d'administration. Ce document retracera les ajustements apportés, tant aux postes de recettes que de dépenses.

Il reste que, pour l'avenir, une dotation de fonds de roulement devra être prévue, de manière à permettre à l'Institut de préfinancer des actions qui relèvent de ses missions, mais qui, pour le moment, restent embryonnaires (exploitation plus large des fonds d'archives, diffusion des techniques audio-visuelles auprès de publics nouveaux, tels que les collectivités et institutions).

B. — La SFP.

Le cas de la Société française de Production et de Création audio-visuelles (SFP) est différent de celui de l'INA, tant par l'ampleur des problèmes financiers que par le nombre des personnels concernés.

Au cours des trois derniers exercices, le déficit net comptable s'est élevé à 122,699 millions de francs après :

	(En millions de francs.)
Règlement des frais financiers nets	36,158
Amortissements	153,540
Effets de la grève des artistes interprètes ...	31,141
Dépréciation vidéogrammes	1,735
Profits divers	— 0,221
Marge bénéficiaire brute	— 99,654

La trésorerie de la SFP, au 30 juin 1978, était négative : — 26 071 000 F.

La couverture des besoins en trésorerie a été assurée par les découverts bancaires à court terme.

Il faut remarquer, à ce sujet, que les découverts bancaires, dont le rôle est de pallier les difficultés de trésorerie passagères, ont pris à la SFP un caractère permanent dû, notamment, au défaut de fonds propres de la société. La structure financière du bilan au 31 décembre 1977 le montre bien puisque le fonds de roulement à cette date était négatif (— 54 274 000 F).

Le déficit prévu en 1978 détériorera encore cette situation déjà fragile. Les prévisions actuelles le situent à environ 80 millions de francs pour l'exercice en cours.

C'est la raison pour laquelle, après en avoir informé M. le Président de votre Commission des Finances et M. le Rapporteur général, votre rapporteur a déposé une proposition de résolution tendant à créer une Commission de contrôle sur la gestion financière et administrative de la SFP.

Le nécessaire rétablissement de la SFP doit faire l'objet, dans les semaines qui viennent, de propositions de la part du conseil d'administration et de la tutelle. Son redressement conditionne, en fait, l'avenir de l'audio-visuel français.

Si l'on s'interroge sur les causes de ces difficultés, on peut en distinguer cinq principales :

1. S'agissant d'une société anonyme de droit commun au capital de 241 636 000 F, et réalisant un chiffre d'affaires annuel de 496 millions de francs (1) (en 1977), l'actionnaire principal, l'Etat en l'occurrence, n'a pas pris une participation suffisante (trop d'apports en nature, mais pas assez d'apports en numéraire). Ainsi, se trouvait créée, dès le départ, une situation de grave déséquilibre de trésorerie dont les conséquences ont alourdi les coûts de production par un appel excessif et quasi-permanent aux ressources bancaires.

2. Le plan initial des responsables de la SFP était, en conformité du cahier des charges, au début de 1975, de diversifier rapidement la clientèle de la société en acceptant une diminution de ce que l'on a appelé depuis la « fidélisation » des sociétés de programme.

Il convient de souligner que, dès novembre 1975, votre Commission des Finances, par la voix de son rapporteur, notait que :

« Il était prévu, pendant cinq années, que pour la SFP la garantie de ressources en provenance des sociétés de programme aurait un caractère dégressif. Après avoir été de 90 % des charges d'exploitation pour 1975, elle était fixée à 75 % en 1976, 60 % en 1977 et 45 % en 1978. »

Pratiquement, il était maintenu, en fin de programme quinquennal, une garantie de 30 % de commandes de production par les sociétés de télévision, le solde se partageant entre le cinéma et les techniques nouvelles de l'audio-visuel. Actuellement, la télévision lui assure encore plus de 85 % de ses rentrées financières.

Mais, au débit des sociétés clientes, il faut mettre le manque de prévision dans les commandes, ce qui eut pour résultat de faire alterner les périodes de sous-emploi et celles de suremploi, les unes et les autres ayant pour point commun d'alourdir inutilement les prix de revient.

(1) Hors taxes.

L'idée — bonne en soi — était de trouver des débouchés soit dans la coproduction avec des télévisions étrangères, soit dans la coproduction cinématographique, en se servant des nouvelles techniques audiovisuelles (vidéo-transmission, par exemple).

Les sociétés de programme pouvaient donc légitimement — suivant ce schéma de « désengagement », accepté contractuellement et défini par le cahier des charges — soit produire elles-mêmes, soit acheter à d'autres producteurs français ou étrangers.

Il s'agit là d'un point d'histoire important à rappeler au moment où les relations entre la SFP et les sociétés de programme retiennent l'attention.

3. Quoi qu'il en soit, les choix des responsables de la SFP en faveur de la vidéo-lourde et des grands studios ne tenaient pas assez compte des tendances actuelles qui, à l'évidence, sont plus favorables aux unités plus souples, plus mobiles, moins coûteuses, en fonction même de l'évolution des techniques.

4. Il faut aussi reconnaître — avec le seul souci de l'honnêteté, sans vouloir accuser quiconque — que la lourdeur et le coût de certaines habitudes ont leur part de responsabilité dans ces difficultés financières, ne serait-ce que pour ce qui concerne l'utilisation des studios (très différente à la BBC et à la SFP).

5. Enfin, la politique immobilière de la SFP a été et demeure fort coûteuse. Citons simplement l'Empire (dont le fonctionnement est et restera largement déficitaire), et la construction de studios à Bry-sur-Marne pour un coût évalué à 130 millions de francs.

La Société française de Production, comme l'Institut national de l'Audio-visuel, ne bénéficie pas de la répartition du produit de la redevance. De ce fait, étant donné les obligations de service public qu'assument ces deux organismes, des garanties de travail et, par conséquent, de ressources, doivent leur être accordées. Ces assurances pourraient prendre la forme de contrats d'objectifs pluriannuels.

..

Dans le souci de fournir au Sénat des éléments d'information aussi complets que possible, votre rapporteur a fait reproduire plusieurs tableaux et notes illustrant la situation de la SFP.

Société française de production.
Plan de charge des équipes lourdes travaillant pour TF1 et A2 en 1978.

Mois	Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Nombre des équipes lourdes film occupées :	5	6	6	11	9	7	6	7	9	10	10	10	10	9	10	9	11	10	9	10	9	8	6	8	10	12	10			

Mois	Juillet					Août					Septembre					Octobre					Novembre					Décembre				
	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Nombre des équipes lourdes film occupées :	9	8	7	4	4	3	4	6	9	11	12	9	10	10	11	13	14	13	12	18	16	11	12	10	6	2				

Evolution du chiffre d'affaires de la SFP depuis 1975.

(En millions de francs.)

	1975	1976	1977	1978 (Prévis.)	1979 (Prévision)
I - Chiffre d'Affaires avec les Sociétés de Programme	409,5	442	465	475	600
II - Chiffre d'Affaires hors Sociétés de Programme					
a) - Productions, prestations hors Sociétés de Progr.	17,9	25,4	31,3	35	55
b) - Produits faits par la SFP pour elle-même	21,2	32,1	29,6	30	45
TOTAL activité hors Sociétés de Programme (sans recettes d'exploitation)	39,1	57,5	60,9	65	100
TOTAL Chiffre d'Affaires Activités moyens propres SFP	448,6	499,5	525,9	540	700

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1^{er} JANVIER 1975 AU 30 SEPTEMBRE 1978

Les sorties d'effectif résultent : de démissions, licenciements, retraites, décès, congés sans solde et départs vers les sociétés issues de l'ORTF, soit 561 sorties.

Les entrées (au total 498 entrées) se décomposent en :

— échanges (arrivées d'autres sociétés issues de l'ORTF. Ils ont eu pour but de corriger certains effets de la répartition ; ils ont obligatoirement leur contrepartie dans des départs vers les autres sociétés (44) ;

— réintégration : résultent d'obligations soit légales (loi du 7 août 1974 maintenant les avantages acquis), soit conventionnelles : congé sans solde après maternité, congé maladie (75) ;

— régularisation de collaborateurs occasionnels devenus permanents (137) ;

— recrutements (239).

Le tableau ci-joint appelle les commentaires suivants :

1° La comparaison sorties/entrées fait apparaître un *solde positif en faveur des sorties* (561/498), soit une diminution de l'effectif global de 63.

2° L'augmentation des effectifs de la *filière technique* (36 unités) correspond à la mise en œuvre d'activités nouvelles, et en particulier :

— entrée en fonctionnement du laboratoire de Bry-sur-Marne (45 agents) ;

— la mise en place d'une équipe technique lors de l'équipement en moyens couleur du studio de Francœur (6 agents). Le potentiel du secteur vidéo fixe a été ainsi augmenté :

— la reprise des activités de DATA (5 agents) ;

— la mise en exploitation de l'EMPIRE (6 agents).

Ces activités ont donc entraîné la création de 62 postes de travail nouveaux : 36 par augmentation des effectifs de la filière technique, 26 autres par suppression d'emplois dans d'autres services. L'expérimentation et l'exploitation de techniques nouvelles ont pu également être réalisées par prélèvement (à temps partiel) d'emploi dans les autres secteurs.

Par ailleurs, le maintien du potentiel technique qui conditionne l'emploi des autres catégories professionnelles de la société (par exemple : 3 techniciens vidéo pour un studio vidéo, dont la mise en œuvre nécessite au total environ 40 personnes) était nécessaire.

Des recrutements ont dû être effectués obligatoirement afin de pourvoir au remplacement des techniciens qui ont quitté la SFP pour les autres sociétés issues de l'ORTF, et en particulier pour FR 3 et TDF.

3° *La filière administrative* a connu une diminution (— 21 agents). Mais ces recrutements ont été nécessaires durant les deux premières années de fonctionnement de la SFP pour faire face aux besoins des services centraux (services comptables, gestion du personnel, relations publiques) qui n'avaient pas été couverts lors de la répartition du personnel de l'ORTF, d'où le recrutement relativement important, en 1975 et 1976, largement compensé par les départs une fois la mise en place effective.

4° *L'effectif de la filière ouvrière* est stable (+ 128 — 121, soit + 7), malgré les activités nouvelles (EMPIRE-DATA). Cependant les départs intervenus dans cette filière ont été comblés, étant donné qu'il s'agit de postes opérationnels nécessaires à la production des émissions, par des occasionnels dont il a fallu ensuite régulariser la situation.

Récapitulatif 1^{er} janvier 1975 - 30 septembre 1978.

	Sorties	ENTREES				Réajustement
		Recrutements	Echanges entre sociétés	Réintégrations légales ou conventionnelles	Régularisations occasionnelles permanentes	
SERVICE	87	4	-	6	5	-
OUVRIERS	121	31	-	17	80	-
PRODUCTION	87	6	17	23	3	-
TECHNIQUE	120	109	2	14	31	-
ADMINISTRATIF	129	60	24	13	11	-
INFORMATIQUE	-	-	-	-	-	-
CADRES	2	1	1	1	-	-
CONTRATS A DUREE DETERMINEE	15	28	-	1	7	-
TOTAL	561	239	44	75	137	3
				498		

N.B. - Il n'a pas été tenu compte, pour la clarté du tableau, des changements internes de catégories.

Effectif au 1.01.1975 : 3015

Effectif au 30.09.1978 : 2952

Coût de la grève des comédiens.

	1976	1977	Total	Indemnisa- tion	Reste à payer
Emissions direc- tes annulées :					
- TF 1	794.000	1.008.000	1.802.000	1.802.000	0
- A 2	639.000	2.027.000	2.666.000	2.656.000	0
Emissions fiction: interrompues en 1976 et reprises en 1977 :					
- TF 1	3.434.000	3.817.000	7.251.000	5.000.000	2.251.000
- A 2	5.230.000	16.473.000	21.703.000	13.000.000	8.703.000
- FR 3	-----	1.442.000	1.442.000	1.000.000	442.000
Sous-total	8.664.000	21.732.000	30.396.000	19.000.000	11.396.000
Pertes sur emploi des moyens	3.600.000	16.145.000	19.745.000	0	19.745.000
Total général	13.697.000	40.912.000	54.609.000	23.468.000	31.141.000

LE SECTEUR PRIVÉ DE LA PRODUCTION AUDIO-VISUELLE

La Chambre syndicale des entreprises de services pour la télévision (SEST) regroupe une douzaine d'entreprises, petites et moyennes, dont l'activité de prestations techniques s'étend à la prise de vues et de sons, au laboratoire de développement et de tirage, au montage et à la sonorisation des programmes filmés.

Ces entreprises emploient entre 1 500 et 2 000 salariés (techniciens et ouvriers), dont un tiers mensualisé et deux tiers intermittents, représentant près d'un million d'heures de travail par an.

Elles ont toutes, selon des modalités variables, mis en place un équipement coûteux, d'un amortissement d'autant plus lent et difficile que le matériel est constamment renouvelé, amélioré. Elles fournissent un personnel hautement qualifié pour répondre aux exigences de qualité de la télévision nationale.

Des prestations techniques, pour un montant annuel connu approchant 50 millions de francs, permettent à ces entreprises de coopérer aux activités de production des chaînes de programmes. Ces 50 millions de francs représentent en moyenne 70 % de leur chiffre d'affaires.

CHAPITRE II

Les principales observations qu'appelle la situation de la Radiodiffusion-télévision française à la fin de 1978.

Après avoir dressé le tableau de l'évolution de la RTF depuis un an, votre rapporteur souhaite évoquer les principales observations qu'appelle sa situation en cette fin d'année :

- favoriser l'indispensable amélioration des moyens financiers ;
- garantir l'expression du pluralisme ;
- concevoir une politique globale de l'audio-visuel.

Section I.

FAVORISER L'INDISPENSABLE AMÉLIORATION DES MOYENS FINANCIERS

La situation de la RTF exige à la fois de dégager de nouveaux moyens financiers et de mieux utiliser les ressources existantes.

A. — Dégager de nouveaux moyens.

1. Par une croissance adaptée des ressources traditionnelles.

Votre rapporteur a souligné, à plusieurs reprises, que la progression de la redevance n'était pas suffisante pour assurer à elle seule aux sociétés de programmes le financement de leurs activités. La croissance des taux proposée en 1979 est de 16 %.

En corollaire, les recettes publicitaires augmentent, en 1979, de 17,8 %. A cet égard, votre rapporteur souhaite rappeler que, dans l'esprit du législateur, comme dans la lettre de la loi de 1974, le quota des recettes publicitaires fixé à l'article 22 était un plafond et non un objectif à atteindre comme il tend à le devenir depuis plusieurs années.

2. Par la définition d'un régime fiscal particulier pour la RTF.

Le problème de l'application de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) aux organismes de RTF se pose en des termes nouveaux cette année. En effet, l'article 12 du projet de loi de finances pour 1979 prévoit une baisse très sensible de la TVA pour le cinéma, de 17,6 % à 7 %.

La radio et surtout la télévision sont donc aujourd'hui deux des derniers secteurs culturels à ne pas bénéficier du taux minoré de TVA appliqué aux activités de l'esprit.

En rappelant ce qu'a de choquant le mécanisme qui consiste à reverser au Trésor public une partie de la redevance acquittée par le téléspectateur, votre rapporteur demande au nouveau Ministre de la Culture et de la Communication de prendre en considération sa suggestion qui permettrait, plus que le symbolique « Fonds de création et de diffusion audiovisuelle », d'améliorer sensiblement la qualité des programmes.

B. — Mieux utiliser les ressources existantes.

Votre rapporteur ne fera qu'évoquer la nécessaire révision de certaines politiques coûteuses, car ces questions relèvent de la compétence des conseils d'administration. Dans un souci de clarté, il a fait établir plusieurs tableaux (1) de la situation financière de la RTF en 1978 qui illustrent ce propos.

Il convient, toutefois, de préciser que si seuls les conseils d'administration ont vocation à définir la politique d'une société ou d'un organisme, le Parlement ne peut se contenter d'entériner, sans réagir, les erreurs de gestion ou de prévision en votant les crédits complémentaires nécessaires. Tel est le sens du refus de votre Commission des Finances d'autoriser en 1979 la perception de la redevance aux taux proposés.

Section II.

GARANTIR L'EXPRESSION DU PLURALISME

Tout le problème de la liberté d'expression se trouve posé par la façon dont elle est garantie par notre radio et notre télévision.

L'impression demeure qu'elle est mieux assurée par la presse écrite que par la presse parlée ou télévisée.

Il existe, en effet, dans la plupart des journaux, des tribunes libres qui permettent le pluralisme d'expression. En tous les cas, l'éventail des nuances politiques est largement représenté dans et par la presse.

De surcroît, la presse quotidienne régionale consacre une très large place aux activités locales qui rythment la vie de nos provinces.

(1) Titre III. — La situation financière de la RTF en dix tableaux.

A cet égard, votre rapporteur souhaite présenter deux suggestions complémentaires :

- il faut donner la parole aux « gens en situation » ;
- et restaurer le pouvoir de l'opinion sur les médias.

A. — *Donner la parole aux « gens en situation ».*

La télévision et la radio ne doivent plus réserver leurs émissions aux seuls professionnels et spécialistes, mais aussi, selon la terminologie de François Perroux, aux « gens en situation ».

Ne pourrait-on envisager que notre radio-télévision soit, elle aussi, à l'image de la vie réelle en France ? Que l'ouvrier de chez Renault sur sa machine puisse parler, que la mère de famille dans sa maison puisse parler, que le paysan dans sa ferme puisse parler... Si cela était, quel souffle de liberté agiterait alors nos antennes et nos ondes !

On ne lirait plus ainsi, sous la signature et avec l'autorité de M. le professeur Leprince-Ringuet, dans son dernier livre :

« Si la télévision française abandonnait sa politique de flagornerie vis-à-vis du grand public, les feuilletons américains bouche-trous, les chansons sans humour, mal écrites, pitoyablement creuses, dites par des redettes qui se trémoussent, prétentieuses, etc., elle pourrait alors devenir un remarquable moyen de culture. »

B. — *Restaurer le pouvoir de l'opinion sur les médias.*

La télévision et la radio doivent devenir ce que sont déjà d'autres médias, **non plus un pouvoir sur l'opinion, mais un pouvoir de l'opinion**. Pour restaurer ce pouvoir de l'opinion sur les médias, il faut que la radio et la télévision soient ouvertes au pluralisme des cultures et des idées.

Pour ce faire, il convient, tout d'abord, de modifier en profondeur nos habitudes d'informations centralisées et parisiennes, en s'inspirant des exemples que nous connaissons au Canada, en Hollande, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, pour ne citer qu'eux.

Les grandes familles politiques et sociales de notre pays doivent pouvoir s'exprimer régulièrement. A ce sujet, votre rapporteur ne peut que se féliciter de l'initiative de M. le Président de la République de permettre aux partis d'opposition de disposer d'un temps d'antenne pour répondre au Gouvernement. Un premier bilan de ce droit de réponse de l'opposition a été établi. Il figure en annexe du rapport (1).

(1) Document n° 8, page 102.

Il faut également augmenter les créneaux horaires des radios et télévisions régionales. Les temps actuels qui leur sont accordés sont insuffisants pour permettre la création des « habitudes » d'écoute indispensables pour que vive réellement une radio-télévision régionale ou locale.

Enfin, les enfants doivent avoir une part plus active dans l'élaboration de leurs programmes.

Section III.

CONCEVOIR UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'AUDIO-VISUEL

L'audio-visuel représente un capital technologique et intellectuel dont on mesure insuffisamment l'importance ; il s'agit d'un véritable outil de civilisation qu'il appartient à la France de maîtriser, surtout dans la perspective de la révolution technologique qui a commencé et qui va certainement s'accélérer.

Il faut bien savoir que notre système audio-visuel est conçu d'une façon un peu passéiste, comme si le mode d'emploi du petit écran ne s'essouffait pas, comme s'il devait durer éternellement. Or, les techniciens sont formels : l'irruption de nouvelles techniques est pour demain.

Votre rapporteur ne pense pas seulement aux satellites, ni à ce qui se passera à la réunion de Genève durant l'automne 1979, lorsqu'une conférence mondiale répartira les longueurs d'ondes nécessaires aux dizaines de millions d'émetteurs de radio et de télévision qui parsèment le globe et désormais aussi, grâce aux satellites, l'espace.

Ce qui est, dès maintenant, évident, c'est que les systèmes de transmission auxquels nous sommes habitués vont progressivement céder la place à d'autres, infiniment plus efficaces, mais qui ignorent totalement les frontières et le droit. Ils appartiennent déjà à une civilisation planétaire. En avons-nous suffisamment conscience ?

Les hommes politiques que nous sommes doivent prendre, en ce domaine de l'audio-visuel, les initiatives raisonnables et raisonnées qui s'imposent. Nous sommes assez conscients de nos devoirs, dans la majorité et dans l'opposition, pour avoir des audaces que l'opinion, si elle n'en comprend pas dans l'immédiat l'importance, approuvera avant peu. Il faut, dès maintenant, en assumer la responsabilité, surmonter les critiques et les difficultés immédiates, afin de miser tout à la fois sur l'avenir et sur la liberté.

Il ne s'agit pas seulement de la radio et de la télévision, mais également du disque et du cinéma. Nous n'attribuons pas à l'ensemble de ces médias l'importance que leur donnent les Américains qui se sont fixé des objectifs très ambitieux pour les cinq années à venir, afin de dominer pratiquement le marché international de l'audio-visuel.

Il nous faut donc concevoir une politique des médias dans laquelle s'insérera le cinéma condamné à vivre avec — et non contre — ses coéquipiers de l'audio-visuel. Mais, il devient, à ce niveau, impossible de faire crédit à des solutions qui ne seraient que nationales. C'est la raison pour laquelle, en mai et en juin derniers, votre rapporteur a présenté un certain nombre de propositions qu'il ne fait que rappeler ici. Il convient :

1. D'accroître les moyens financiers mis à la disposition du Fonds d'aide à l'exportation ;

2. De créer des bureaux communs à l'étranger entre les sociétés de RTF et celles de cinéma ;

3. De mieux choisir nos achats de séries, en privilégiant moins que nous ne le faisons actuellement les productions américaines.

Des réponses qui seront apportées à ces difficiles questions, dépendra l'avenir, voire l'existence même, d'un audio-visuel français.

TITRE II

PREVISIONS FINANCIERES POUR 1979 .

CHAPITRE PREMIER

La redevance.

En 1979 le relèvement moyen du taux de la redevance télévision proposé par le Gouvernement est de 16,2 %.

Cette évolution est sensiblement supérieure à la hausse prévisible des prix et plus forte que celle du budget général de l'Etat, 15,2 %.

Section I.

TAUX DE LA REDEVANCE ET MONTANT DE SON PRODUIT

A. -- *Le taux de la redevance en 1979.*

Les taux de la redevance pour 1979 figurent à la ligne 70 de l'état E, tableau des taxes parafiscales, annexé au projet de loi de finances :

1. La redevance « noir et blanc », qui était de 178 F en 1978, passerait en 1979 à 207 F (+ 29 F), soit une augmentation de 16,3 %.

2. La redevance « couleur », qui était de 267 F en 1978, passerait en 1979 à 310 F (+ 43 F), soit une progression de 16,1 %.

Le projet de redevance sur les auto-radios n'a pas été retenu par le Gouvernement.

B. — *Le montant du produit de la redevance.*

Compte tenu de l'accroissement attendu du parc des récepteurs, le montant des droits constatés devrait s'établir en 1979 à 3 887,1 millions de francs (toutes taxes comprises) contre 3 338,7 millions de francs en 1978, soit une progression de 16,4 % contre 11,7 % en 1978.

Cette prévision est fondée sur l'existence d'un parc de récepteurs en 1979 de 8,7 millions de postes de télévision en noir et blanc, et de 5,8 millions de postes en couleur. La conversion à la télévision en couleur apparaît plus lente que prévue. Votre rapporteur avait noté, l'an dernier, le caractère optimiste des objectifs retenus par la tutelle. Il écrivait alors :

« Les premiers éléments d'information dont on dispose pour 1977 ne permettent pas d'envisager de plus-values, si même l'objectif est atteint. La progression du parc de récepteurs s'est, en effet, nettement ralentie ces dernières années. »

En 1977, les moins-values ont été de 72 millions de francs. En 1978, elles atteindraient 130 millions de francs.

Ces moins-values se répartissent ainsi :

	TF 1	A 2	FR 3	RADIO-FRANCE
1977	8,3	10,8	26,2	15,9
1978 (1)	15,6	19	46,4	27,8

(1) Estimation provisoire.

Votre rapporteur renouvelle ses réserves sur ces méthodes de calcul du produit de la redevance qui affectent gravement les ressources des organismes de la RTF à un moment critique de leur développement. Il demande instamment que les prévisions soient établies à partir d'hypothèses fiables et non d'extrapolations sans fondement.

C. — Le remboursement par l'Etat des exonérations de redevance.

Son montant passe de 206,4 millions de francs en 1978 à 215 millions de francs, soit une progression de 4,2 %. Un tableau retrace cette évolution (en milliers de francs) :

TARIF	NOMBRE DE POSTES exonérés.	MONTANT du remboursement.
1978		
Noir et blanc : 178 F.....	918 000	163 404
Couleur : 267 F.....	161 106	43 015
Total		206 419
1979		
Noir et blanc : 207 F.....	845 395	174 996
Couleur : 310 F.....	129 048	40 004
Total		215 000

D. — Les frais de recouvrement.

Le prélèvement de 205 millions de francs destiné à couvrir les frais de fonctionnement du service de la redevance diminue en 1979, 5,3 % du montant de la redevance, toutes taxes comprises, contre 5,4 % en 1978, mais il dépasse toujours le plafond de 5 % fixé par le Code général des impôts.

	1975	1976	1977	1978	1979
Montant	148,8	160,4	173,2	180	205
Pourcentage du produit de la redevance	6,7	6,2	5,8	5,4	5,3

Votre rapporteur déplore que la suppression de la redevance radio depuis le 1^{er} janvier 1978 et la faible progression du nombre des comptes n'aient pas permis de réduire sensiblement les frais de recouvrement de la redevance conformément aux engagements pris par le Gouvernement.

Il convient, cependant, de rappeler que la lutte contre la fraude, qui s'élèverait à plus de 7 %, implique des moyens en personnel, générateurs de frais supplémentaires. Le montant du produit de la redevance ainsi « récupéré » est estimé, pour la seule année 1977, à 45 millions de francs.

Votre rapporteur note que la fraude semble se développer, en particulier à l'occasion du passage des comptes « noir et blanc » aux comptes « couleur ». Le Gouvernement doit impérativement réagir contre ce qui constitue une atteinte à l'égalité des citoyens devant les charges publiques.

∴

Déduction faite de la TVA et du prélèvement pour couvrir les frais d'assiette et de recouvrement de la redevance et après addition du remboursement des exonérations, le montant du produit de la redevance à répartir entre les sociétés de programme et l'Établissement public de diffusion s'élèverait à 3 142,8 millions de francs (hors taxes) au lieu de 2 695,2 millions de francs en 1978 (+ 16,6 %).

**SECTION II. — RÉPARTITION DU PRODUIT
DE LA REDEVANCE AU PROFIT DES ORGANISMES**

La répartition fait l'objet d'une procédure en deux temps :
— prélèvement et affectation de dotations préciputaires ;
— affectation du produit résiduel de la redevance.

A. — Les dotations préciputaires.

Le montant des dotations préciputaires passe de 123,2 millions de francs en 1978 à 183 millions de francs en 1979.

La répartition de ces dotations est la suivante :

1. Télédiffusion de France recevra 153 millions de francs : 100 millions seront destinés aux dépenses d'équipement correspondant à la coloration de TF 1 et à l'élimination des zones d'ombre ; 10 millions sont affectés au financement du fonctionnement des émetteurs et réémetteurs mis en service en 1978 ; 43 millions, enfin, sont destinés au financement des émissions en ondes courtes en direction de l'étranger ;

2. FR 3 recevra 30 millions de francs : 10 millions seront consacrés à la poursuite de la transformation à la couleur des stations régionales et d'Outre-Mer ; 20 millions seront affectés aux dépenses de fonctionnement, ce qui permettra à la société de programme de bénéficier d'un accroissement de ressources équivalent à celui de TF 1 et d'Antenne 2, pour financer ses divers objectifs en matière de programme.

En 1979, le montant des dotations préciputaires connaît une très forte progression (+ 48,5 %) et représente près de 6 % du montant du produit de la redevance à répartir.

Votre rapporteur exprime ses réserves sur cette procédure qui consiste à affecter, avant l'application de la clé de répartition, une part de plus en plus importante du produit de la redevance. Il rappelle par ailleurs qu'aucune disposition de la loi du 7 août 1974 ne permet l'affectation de préciputs aux sociétés de programme.

DOTATIONS PRECIPUTAIRES	1975	1976	1977	1978	1979
Montant hors taxes, en millions de francs.....	13	82	143.1	123,2	183

B. — La répartition du produit résiduel de la redevance.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1977, la Commission de répartition de la redevance a fixé les attributions de redevance revenant aux sociétés de programme de radio et de télévision en fonction des résultats de qualité et d'audience des programmes.

a) Qualité des émissions.

1. Les notes retenues par la Commission de la qualité ont été les suivantes sur un total de 20 :

Radio France	13,5 (soit + 0 %)	(1) ;
TF 1.....	12,5 (soit + 4,2 %)	(1) ;
Antenne 2.....	14 (soit + 12 %)	(1) ;
FR 3.....	13,5 (soit + 3,8 %)	(1).

2. A partir des sondages de qualité effectués par le Centre d'études d'opinion, la Commission de répartition de la redevance a établi une seconde notation sur 20 donnant les résultats suivants :

Radio France.....	13,1 (soit — 0,4 %)	(1) ;
TF 1.....	13,3 (soit — 2,7 %)	(1) ;
Antenne 2.....	13,5 (soit — 4,6 %)	(1) ;
FR 3.....	13,1 (soit — 3,5 %)	(1).

b) Volume d'écoute.

Les sondages réalisés par le Centre d'études d'opinion ont mis en évidence les variations suivantes du volume d'écoute des sociétés de programme par rapport à l'année précédente :

	En pourcentage
Radio France	4
TF 1	3,1
Antenne 2	3
FR 3	6,3

(1) Par rapport à l'année précédente.

c) Application de la formule de répartition de la redevance.

L'incidence financière des indices de qualité et d'écoute sur les attributions théoriques de redevance est la suivante :

	(En millions de francs.)
TF 1.....	+ 0,6
Antenne 2.....	+ 6,1
FR 3.....	— 6,3
Radio France.....	— 0,4

A l'issue de ces différentes opérations, les attributions de redevance (non comprises les dotations préciputaires) sont les suivantes :

	(En millions de francs.)
TF 1.....	434,3
Antenne 2.....	529,6
FR 3.....	1 256
Radio France	739,9
	<hr/>
Total	2 959,8

Les dotations attribuées aux trois sociétés de télévision intègrent les moyens financiers nécessaires à la poursuite de l'effort en matière de création télévisée, qui, par le passé, faisaient l'objet d'une dotation préciputaire.

Ce mécanisme de répartition appelle trois observations :

1. Le mécanisme de répartition du produit de la redevance est complexe et les corrections financières résultant des indices de qualité et d'écoute sont faibles (+ ou — 6 millions de francs) ;

2. Le système de notation ne tient pas suffisamment compte des caractères propres de certaines sociétés (FR 3 et Radio-France). La baisse d'écoute enregistrée par FR 3 traduit la mise en œuvre des dispositions préconisées par le Rapport Peyrefitte sur la violence (élimination des films violents). La sanction qui frappe cette société apparaît ainsi particulièrement injuste ;

3. Une réforme des mécanismes de répartition est donc nécessaire. Le rôle de la commission de répartition du produit de la redevance devrait être renforcé et le classement des sociétés abandonné. La commission, qui pourrait être dotée d'un fonds représentant 0,50 % du budget total de la RTF, soit près de 25 millions de francs en 1979, attribuerait des bonifications en tenant compte des indices de qualité et d'audience, du respect du cahier des charges et d'un indice de satisfaction du public qui serait créé. Votre rapporteur souhaite que cette réforme intervienne avant la prochaine discussion budgétaire.

Pour l'exercice 1979, la répartition du produit de la redevance (produit résiduel + dotation précipitaire) entre les organismes bénéficiaires est la suivante :

REPARTITION	INA	TDF	TF 1	A 2	FR 3	RADIO-FRANCE	TOTAL
	En millions de francs.						
Redevance précipitaire.	•	53	•	•	20	•	73
Redevance répartie....	•	•	434,3	529,6	1 256	739,9	2 959,8
Dotation aux équipements sur la redevance	•	100	•	•	10	•	110
Total	•	153	434,3	529,6	1 286	739,9	3 142,8
Pourcentage du total de la redevance par bénéficiaire	•	4,9	13,8	16,9	40,9	23,5	100

CHAPITRE II

Les autres ressources.

En 1979, le budget hors taxes des organismes de RTF (SFP exclue) devrait s'élever à 4.837 milliards de francs.

La redevance représentant 3,142 milliards de francs, les autres recettes atteignent 1.695 milliard de francs, soit 35 % du budget total.

Ces autres ressources proviennent de la publicité, de recettes diverses et d'emprunts.

Section I.

LES RECETTES PUBLICITAIRES

Le montant des ressources provenant de la publicité de marques s'établit comme suit (en millions de francs) :

1975	1976	1977	1978	1979
('En millions de francs.')				
690	820 (soit + 18,8 %)	940,3 (soit + 14,6 %)	1 065,2 (soit + 13,2 %)	1 255,0 (soit + 17,8 %)

soit, par société :

SOCIETES	1978	1979	POURCENTAGE d'augmentation.
TF 1.....	575,4	695,0	20,8
A 2.....	489,8	560,0	14,3
Total	1 065,2	1 255,0	17,8

La part de ces ressources dans les ressources totales s'établit ainsi :

	1975	1976	1977	1978	1979
('En pourcentage.')					
TF 1	58	60,9	58,4	57	59
A 2	40,7	46,4	48,5	49,6	48,9

Le calcul du plafond des recettes publicitaires.

Conformément à l'article 22 de la loi du 7 août 1974, la proportion de recettes provenant de la publicité de marques ne peut excéder 25 % des ressources des sociétés de programme et établissements publics.

Depuis 1976, le plafond de calcul des recettes publicitaires inclut les frais de perception et les remboursements d'exonération effectués par l'Etat.

Pour 1979, cette méthode donne les résultats suivants :

	En millions de francs.
Redevance à répartir.....	3 142,8
Service de la redevance.....	205
Autres ressources	417,2
	<hr/>
Total	3 765

Le plafond des recettes publicitaires étant égal au tiers du total des recettes autres que publicitaires, le chiffre obtenu est le suivant :

$$3\,765/3 = 1\,255 \text{ millions de francs.}$$

Votre rapporteur ne peut manquer de rappeler que le pourcentage défini par l'article 22 de la loi du 7 août 1974 constituait un plafond et non un objectif. Ce faisant, la télévision retire à la presse une part importante des ressources qui lui sont bien nécessaires.

Il convient donc de réviser cette réglementation. Une augmentation sensible des tarifs de la publicité à la télévision, par exemple, permettrait de garantir aux chaînes des ressources suffisantes tout en freinant l'accès à l'écran d'annonceurs de moyenne importance, clients traditionnels de la presse. Le chiffre retenu pour 1979, + 9,8 %, n'apparaît pas, à cet égard, suffisant.

Section II.

LES RECETTES DIVERSES ET EMPRUNTS

Elles s'élèvent en 1979 à 392,5 millions de francs, soit une légère diminution par rapport à 1978 (407 millions de francs). Le poste principal reste constitué par les services rendus aux administrations, soit 113,6 millions de francs.

L'Etablissement public Télédiffusion de France est autorisé à réaliser un emprunt de 47 millions de francs en 1979 afin de poursuivre sa politique d'équipement.

TITRE III

**LA SITUATION FINANCIERE DE LA RTF
EN DIX TABLEAUX**

TABLEAU N° 1

Le budget d'ensemble de la Radiodiffusion-Télévision française.

Le total des crédits affectés à la RTF ne peut être obtenu en additionnant les budgets des six sociétés et organismes issus de l'ancien office (1). Ce serait en effet oublier qu'ils entretiennent entre eux des relations de clients à fournisseurs.

Le budget total de la RTF est constitué de deux éléments principaux :

1. La redevance acquittée par les utilisateurs ;
2. Les recettes publicitaires,

et de deux éléments secondaires :

1. Les recettes diverses ;
2. Le produit des emprunts.

Budget de la RTF de 1975 à 1979.

(En millions de francs hors TVA.)

	1975	1976	1977	1978	1979
Redevance	1 773,4	2 072,5	2 367,8	2 665,4	3 142,8
Publicité	690	820	940,3	1 065,2	1 255
Autres recettes.....	197,8	267,7	301,3	407	392,5
Emprunts	39,8	24,7	25	60	47
Total	2 701	3 190,9	3 634,4	4 197,6	4 837,3
Pourcentage de variation d'une année sur l'autre	•	+ 18,1	+ 13,8	+ 15,5	+ 15,5

(1) La SFP est traditionnellement exclue en raison de son statut de société anonyme.

Au total, en francs courants, l'augmentation du budget de 1979 sur 1975 serait de 79 %.

En 1979, le budget de la Culture atteint 2,6 milliards de francs, celui de la Justice 4,7.

TABLEAU N° 2

**La structure du financement en 1979
des organismes issus de l'ORTF.**

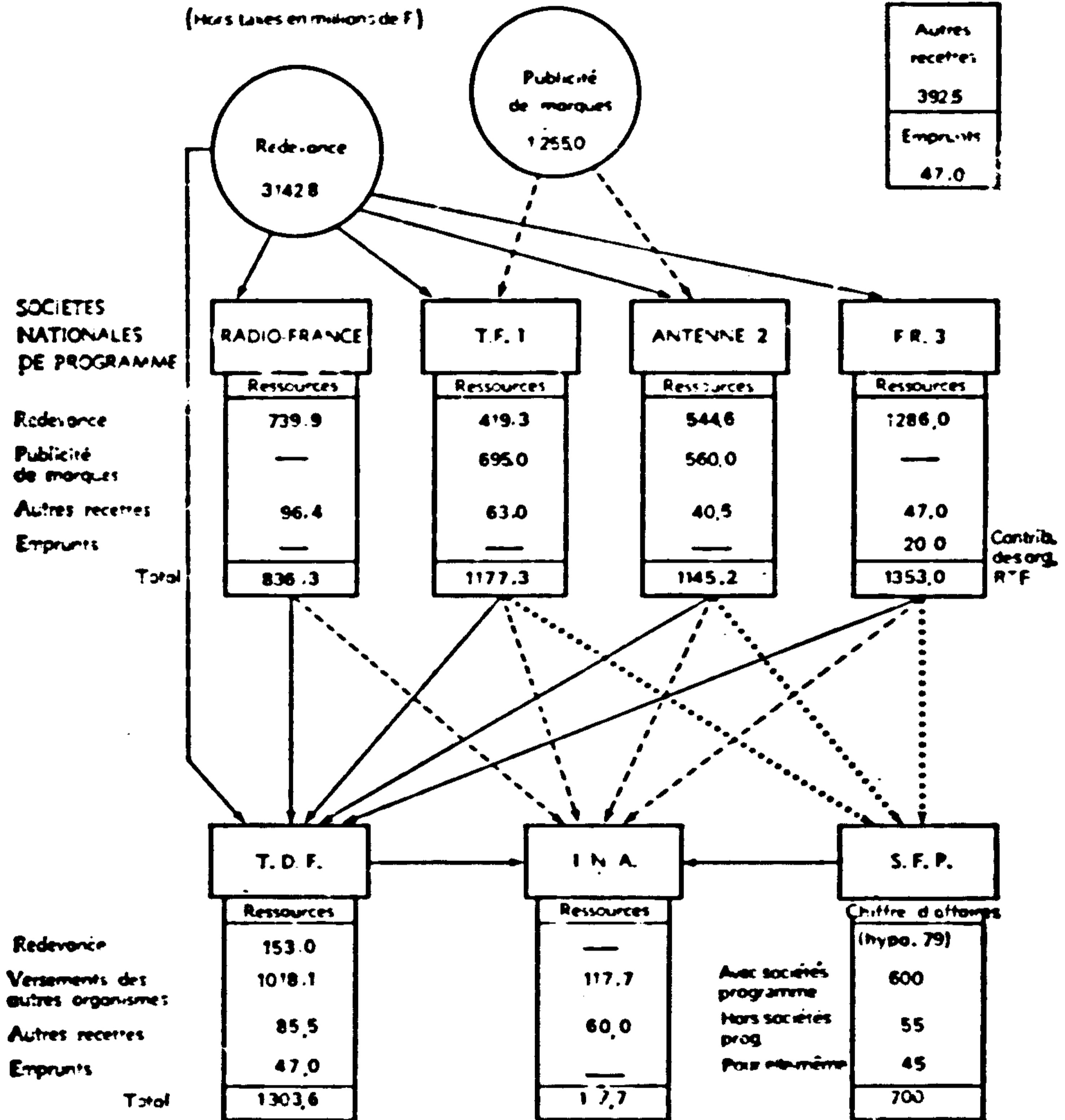


TABLEAU N° 3

Evolution de la réalisation des droits constatés.

ANNEE	MOINS-VALUES	PLUS-VALUES (TTC)
	«En millions de francs.»	
1975	»	1,04
1976	»	93,51
1977	71,84	»
1978 (estimation actuelle).....	127,75	»

TABLEAU N° 4

Evolution du montant des comptes de télévision.

	1976	1977	1978	1979 (1)
Noir et blanc.....	10,8	10,5	9,4	8,7
Couleur	2,7	3,9	4,9	5,8
Total	13,5	14,4	14,3	14,5

(1) Prévisions.

TABLEAU N° 5
Montant des versements effectués à TDF
et à l'INA en 1979.

ORGANISMES PAYEURS	Société Radio France	Société de télévision TF 1	Société de télévision A 2	Société de télévision FR 3	Etablissement public de diffusion
	(en millions de francs hors taxes)				
Organismes bénéficiaires :					
- Etablissement public de diffusion	227,5	280,1	280,1	228,8	-----
- Institut national de l'Audiovisuel	12,0	28,8	28,8	24,8	11,5
Total.....	239,5	308,9	308,9	253,6	11,5

TABLEAU N° 6
Variation des effectifs depuis 1975.

	TF 1	A 2	FR 3	Radio France	T.D.F.	I.N.A.	S.F.P.	TOTAL
Situation au 30 juin 1978	1.169	1.112	3.500	2.293	3.313	1.020 ^(a)	2.964	15.371
Situation au 30 juin 1977	1.256	1.082	3.486	2.247	3.183	834	2.995	15.083
Situation au 30 juin 1976	1.112	948	3.466	2.172	3.079	621	3.045	14.443
Situation au 1er mars 1975	1.010	798	3.211	2.188	3.068	717	2.851	13.843
Augmentation de 1975 à 1978 (en 8)	15,7	39,3	9,0	4,8	8,0	42,3	4,0	11,7

(a) dont 287 hors statut.

TABLEAU N° 7

Coût global des œuvres sociales (1).

ORGANISMES	1975	1976	1977
	(En millions de francs.)		
Radio-France	4 630,5	5 526,2	6 434
TF 1	3 086	3 823	4 945
Antenne 2	2 710,8	3 451,1	4 256,4
FR 3	9 396	16 990	20 693
TDF	7 711,4	9 611	11 647,9
INA	1 810	2 152	2 700
SFP	8 664,7	10 195,8	10 988,1
Total	38 009,4	51 749,1	61 664,4

En 1977, le montant des œuvres sociales représentait, par employé, 4 088 F.

TABLEAU N° 8

Evolution des recettes publicitaires de la télévision depuis 1968 (hors TVA).

ANNEE	MONTANT	POURCENTAGE des ressources de la RTF.
	(En millions de francs.)	
1968	26	1,9
1969	195	14,8
1970	348	21
1971	387,6	20,9
1972	435,1	21,4
1973	497,5	22,6
1974	569	24
1975	690	24,6
1976	820	25
1977	940,3	25
1978	1 065,2	25
1979	1 255	25

(1) Versements à titre social obligatoires et non obligatoires, soit :

- la subvention versée au comité d'entreprise ;
- les dépenses directes de la Société pour le fonctionnement de certaines œuvres ne relevant pas du comité (restaurant d'entreprise, équipement colonie de vacances, etc.) ;
- la participation aux charges communes d'œuvres sociales interorganismes issus de l'ORTF ;
- le coût de fonctionnement du service médical interentreprises et les aides diverses accordées par le Service de l'Action sociale ;
- la contribution patronale pour l'aide au logement ;
- diverses prestations en nature, subventions aux anciens combattants, etc.).

TABLEAU N° 9

Présentation fonctionnelle du budget des quatre sociétés de programme.

I. — Société nationale de radiodiffusion.

Ensembles fonctionnels (budget 1978).

= Présidence et Direction	10 205 475
. Présidence	8 292 237
. Direction	1 913 238
= Dépenses directement liées aux programmes	229 332 777
. Information	34 230 743
. France Inter	30 436 176
. France Culture	38 548 167
. Programmes et services musicaux .	79 635 704
. F.I.P. 514	3 263 785
. Radio-France internationale	25 833 399
. Programmation	1 967 508
. Echanges internationaux	1 827 955
. Personnels de production	13 589 340
= Dépenses des Services logistiques	142 132 226
. Services techniques de production	76 105 316
. Gestion et équipement de la Maison de Radio-France	66 026 910
= Services commerciaux, administratifs et financiers	43 468 413
. Affaires commerciales et documentation	15 040 346
. Administration générale	10 732 012
. Finances et contrôle de gestion .	13 784 055
. Dépenses de personnel non incluses dans les budgets des services	3 912 000
= Dotation aux amortissements	36 000 000
= Droits d'auteurs et redevances	28 886 000
= Contributions à certains organismes	212 070 000
. Charges de diffusion	194 800 000
. Institut National de l'Audio- visuel	10 000 000
. Centre d'Etudes d'Opinion	3 600 000
. GIRATEV	3 670 000
= Charges communes	31 121 000
	736 215 891
TOTAL	736 215 891

II — Société nationale TF 1.
Ensembles fonctionnels (budget 1978).

- Présidence et Direction générale	6 050 000
- Direction Production	3 800 313
- Administration générale	72 756 000
- Bureaux à l'étranger	6 217 000
- Services du Personnel	130 043 000
- Services Financiers	4 964 000
- Services Techniques	90 000 000
- Investissements	10 000 000
- Production information	28 808 000
- Programmes production	163 913 673
. Documentaires	44 085 425
. Cinéma	39 467 500
. Variétés	80 360 753
- Fiction S.F.P. et F.R.3.	79 113 000
- Fiction hors S.F.P. et hors F.R.3.	54 275 600
- Théâtre et musique	37 567 000
- Jeunesse et après-midi	33 330 409
- Fournisseurs ex-O.R.T.F.	274 800 000
. Institut National de l'Audiovisuel	24 000 000
. Télédiffusion de France.	244 800 000
. GIRATEV	2 400 000
. Centre d'Etudes d'Opi- nion	3 600 000
- Fonds de soutien au cinéma	6 600 000
- Commission R.F.P.-T.F.1.	1 600 000
- Réserve budgétaire non affectée	4 995 000
	<hr/>
TOTAL ...	1 016 661 000

III. — Société nationale de télévision en couleur Antenne 2.

Ensembles fonctionnels (budget 1978).

- Versements forfaitaires	278 800 000
- Programmes	478 300 000
- Information et sport	124 100 000
- Charges de structure et commerciales	58 000 000
- Investissements corporels	11 600 000
- Provisions diverses	35 200 000
	<hr/>
TOTAL	986 000 000

IV. — Société nationale de programmes France Régions 3.

Ensembles fonctionnels (budget 1978).

- Personnel	385 800 000
- T. D. F.	195 900 000
- I. N. A.	20 700 000
- Dépenses diverses	465 400 000
- Amortissements et provisions	68 000 000
- Sociétés d'auteurs	50 800 000
	<hr/>
TOTAL	1 186 600 000

TABLEAU N° 10

LA RADIO-TELEVISION DANS L'EUROPE DES NEUF ET EN SUISSE

Données comparatives pour l'année 1977 (dernières statistiques connues).

	ALLEMAGNE FEDERALE		ROYAUME UNI		FRANCE	ITALIE	BELGIQUE	DANEMARK	IRLANDE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	SUISSE
	ARD	ZDF	BBC	ITV								
EFFECTIFS DU PERSONNEL	20 709	3229	25 963		14 554	12 136	N.C.	3005	N.C.	N.C.	3284	3045
VOLUME HOAIRE HEBDO. DES PROGRAMMES TV SUR LE PLAN NATIONAL :												
	120	65	169	96	190	125,30	126,30	45	65	47,30	84	173
dont couleur :	122,30	65	169	96	190	59,30	122,30	16	61,30	47,30	79	173
NOMBRE DES RECEPTEURS DE TELEVISION :												
	18 909 226		18 408 691		5 014 184	2 705 210	2 811 155	1 770 517	599 209	87 500	3 943 507	1 076 595
dont couleur :	11 000 000		10 705 951		4 055 951	604 880	604 010	859 016	151 061	----	2 550 000	600 000
MONTANT DE LA REDEVANCE (en F.F.)												
- noir et blanc :			67,50		169	105	257	314	135	néant	250	312
- Couleur :	275		152		243	210	352	525	270			
RECETTES DE LA PUBLICITE DE MARQUE (en millions de FF)												
	1 406	757	néant		940	520	néant	néant	N.C.	N.C.	301	260
MONTANT TOTAL DU MISENT (en millions de FF)												
	5 365,7	1952	2 000		3 600	2 950	N.C.	627,2	N.C.	N.C.	570	990

N.C. : renseignement non communiqué

COMPTE RENDU DES DEBATS EN COMMISSION

Au cours d'une première séance tenue le jeudi 19 octobre 1978, la commission a procédé, sur le rapport de M. Cluzel, Rapporteur spécial, à un premier examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1979 relatives à la Radiodiffusion-télévision française.

Après avoir présenté l'évolution de la situation de la Radiodiffusion-télévision française depuis l'automne 1977, le Rapporteur spécial a principalement évoqué les difficultés financières que connaissent actuellement l'Institut national de l'Audio-visuel et la Société française de production et de création audio-visuelles.

M. Bonnefous, Président, a rappelé les observations qu'il avait présentées lors de la mise en place de la réforme de 1974. Il a estimé inadmissible que les contribuables supportent toujours les erreurs de gestion de certains organismes de la Radiodiffusion-télévision française. Il a ensuite souligné la nécessité d'une révision des mécanismes déterminant le montant des recettes publicitaires des sociétés de télévision. Il a vivement regretté, enfin, que la violence occupe encore une place importante sur les écrans.

M. Blin, Rapporteur général, s'est inquiété des lacunes apparues dans la gestion de certains organismes. Il s'est interrogé sur l'efficacité des contrôles administratifs exercés.

M. Fourcade a noté que les résultats de cinq des sept organismes concernés pouvaient être considérés comme honorables. Il a souhaité que le Gouvernement apporte des précisions sur l'avenir de la Société française de Production et de Création audio-visuelles (SFP) et de l'Institut national de l'Audio-visuel (INA).

M. Gœtschy a évoqué la situation des zones frontalières. Il a demandé une meilleure harmonisation des programmes.

En conclusion de cet échange de vues, la commission n'a pas adopté la ligne 70 de l'Etat E (Autorisation de percevoir la redevance).

Sur le rapport de M. Cluzel, Rapporteur spécial, la commission a procédé, le vendredi 27 octobre 1978, à l'examen définitif des dispositions du projet de loi de finances pour 1979 relatives à la Radiodiffusion-télévision française.

Après avoir rappelé les raisons qui avaient conduit la commission, au cours d'un premier examen, à refuser d'autoriser la perception de la redevance pour 1979, le Rapporteur spécial a présenté les conclusions du débat sur la RTF qui s'est déroulé à l'Assemblée Nationale.

M. Edouard Bonnefous, Président, a souligné, une nouvelle fois, les erreurs commises dans la conception et la mise en œuvre de la réforme de 1974. Il a demandé que le Gouvernement établisse un plan de redressement pour la radio et la télévision nationale. Enfin, il a jugé excessive l'augmentation de la surface publicitaire sur le petit écran.

M. Poncelet a réclamé des mesures énergiques concernant la gestion des organismes de RTF.

A la suite de ce débat, la commission a confirmé sa décision de refuser la majoration du taux de la redevance.

AMENDEMENTS

Amendement n° 1 présenté par la Commission des Finances.

Art. 62.

Rédiger l'article comme suit :

Texte de l'article. — Est approuvée, pour l'exercice 1979, la répartition suivante du produit de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision sur la base d'un montant estimé de droits constatés de 2 702,2 millions de francs hors TVA.

Dotations prévues par l'article 3 du décret n° 77-88 du 31 janvier 1977 :

— Etablissement public de diffusion.....	131,5
— Société nationale de télévision FR 3.....	25,8

Répartition prévue par l'article 4 du décret n° 77-88 du 31 janvier 1977 :

— Société nationale de télévision TF 1.....	373,4
— Société nationale de télévision A 2.....	455,4
— Société nationale de télévision FR 3.....	1 079,9
— Société nationale de radiodiffusion.....	636,2

Total 2 702,2

Commentaires. — Votre Commission des Finances n'a pas autorisé la perception de la redevance télévision aux taux proposés pour 1979, refusant de faire supporter par les contribuables les erreurs de gestion de certains organismes de la Radiodiffusion-télévision française. Il en résulte que le produit de la redevance à répartir doit être calculé sur la base des taux actuels. La répartition contenue dans le projet de loi de finances doit donc être adaptée. Tel est l'esprit du présent amendement.

Amendement n° 2 présenté par la Commission des Finances.

Art. 54.

A la ligne 70 de l'état E : « Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision ».

1° Dans la colonne « Taux et assiette », substituer au chiffre « 207 » le chiffre « 178 », et au chiffre « 310 » le chiffre « 267 ».

2° Dans la colonne « Evaluation pour l'année 1979 », substituer au chiffre « 3 887 134 000 » le chiffre « 3 372 087 000 ».

Commentaires. — Cet amendement de coordination découle des modifications apportées à l'article 62 qui impliquaient une baisse des taux de la redevance.

DOCUMENTS ET ANNEXES

LISTE DES DOCUMENTS ET ANNEXES

- DOCUMENT n° 1.** — La situation des sept organismes de radiodiffusion et de télévision en 1978.
- DOCUMENT n° 2.** — Volume des émissions de fiction diffusées en 1977 et au premier semestre 1978 sur les trois chaînes de télévision.
- DOCUMENT n° 3.** — Les chiffres moyens d'audience en 1978.
- DOCUMENT n° 4.** — Les principaux problèmes posés à la radiodiffusion nationale.
- DOCUMENT n° 5.** — Bilan de l'aide à l'exportation des productions audiovisuelles.
- DOCUMENT n° 6.** — Bilan des achats et des ventes en Europe des productions audiovisuelles françaises.
- DOCUMENT n° 7.** — La politique immobilière des organismes de RTF depuis 1975.
- DOCUMENT n° 8.** — Bilan du droit de réponse sur les antennes de la RTF.
- DOCUMENT n° 9.** — Bilan de l'activité du secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel et la qualité du langage pratiqué à l'antenne.
- DOCUMENT n° 10.** — Notes d'analyse présentées par les organisations syndicales des sociétés et organismes de radio et de télévision.
- ANNEXE n° 1.** — Synthèse des critiques formulées dans le rapport public de la Cour des Comptes de 1978.
- ANNEXE n° 2.** — Rapport d'information présenté par votre rapporteur à la suite de sa mission dans l'océan Indien, en juillet 1978.

DOCUMENT N° 1

LA SITUATION DES SEPT ORGANISMES DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION EN 1978

Votre rapporteur a demandé aux sept organismes de radiodiffusion et de télévision de communiquer leur bilan d'activité et de présenter leurs objectifs pour 1979. Ce document reproduit leurs réponses.

CHAPITRE PREMIER

RADIO FRANCE

SECTION 1

Bilan d'activité.

Radio France s'est fixée deux objectifs prioritaires :

- poursuivre et approfondir la politique de réforme engagée dès sa création en 1975 ;
- se préparer aux grandes mutations de la technologie et des programmes qui sont attendues dans les années 1980.

1. — LES ÉMISSIONS

a) *Le programme de France-Inter.*

Le cahier des charges de Radio France précise que France-Inter doit s'adresser à l'ensemble des auditeurs. C'est dire les difficultés de la mission de cette station qui doit aussi rester fidèle à des exigences de qualité et faire face à une concurrence particulièrement vive.

Afin d'assurer le renouvellement de ses émissions dans les conditions les meilleures, France-Inter a fait faire des études sur la composition, les attentes et les disponibilités de ses auditeurs. Il est apparu que le public de cette station compte peu de jeunes : 14,5 % seulement de quinze à vingt-cinq ans. France-Inter a un public de statut social élevé : 13,6 % de cadres supérieurs, mais seulement 13 % d'ouvriers spécialisés.

Une question mérite d'être posée : faut-il choisir entre telle et telle catégorie d'auditeurs ? Qui a le plus besoin de la radio ? L'homme qui a eu la chance de pouvoir acquérir une culture universitaire et qui trouvera tant d'autres occasions d'élargir ses connaissances ou celui qui ne peut s'informer et s'enrichir que par les mass media ?

Enfin, beaucoup d'hommes : 52 %, écoutent France-Inter et moins de femmes : 48 %, soit l'inverse de la proportion nationale.

Que veulent ces auditeurs ?

Pour eux, une radio c'est d'abord un outil d'information : on écoute la radio pour savoir ce qui se passe dans le monde.

C'est aussi un outil d'accompagnement de la vie. Dans ce contexte, France-Inter est jugée comme « une radio sérieuse, posée, décente, ne sacrifiant pas à la démagogie, respectant l'auditeur, donnant une impression de qualité, d'intelligence. Une radio qui réfléchit, une radio « culturelle ».

C'est pour mieux affirmer encore cette « différence » qu'une nouvelle politique des programmes a été conçue en mai 1978. Elle vise à mieux harmoniser contenu et rythme de l'antenne d'une part, disponibilité et rythme de vie des auditeurs d'autre part.

Un autre objectif est de créer des liens avec les femmes (70 % du public de la matinée) ainsi qu'avec les jeunes.

France-Inter cherche aussi à obtenir une participation plus active du public et à donner à son antenne un ton plus chaleureux et plus vivant.

Une première vague d'aménagement a pris effet à la fin du mois de mai. Des enseignements en ont été tirés dès le mois suivant, lors de l'élaboration des programmes d'été. Ceux-ci se sont révélés de grande qualité et le public leur a fait un excellent accueil. Pendant cette période, des animateurs ont été mis à l'essai à l'antenne. Cette volonté de renouvellement s'est affirmée avec les programmes de rentrée, en septembre.

L'ouverture en direction du jeune public a été maintenue et même accentuée de 18 à 24 heures (*Les Mordus, Loup Garou, Feed Back*). Dans la matinée, s'est affirmé le souci de mieux répondre aux aspirations des femmes avec un programme d'information, de service et de dialogues: *La vie qui va*, Jacques Paugam et Eve Ruggieri. Le rendez-vous hebdomadaire d'Evelyne Sullerot: *La Société, c'est vous*, connaît un vif succès: téléphone saturé, courrier abondant et d'une exceptionnelle richesse... Les émissions pour les consommateurs sont programmées le mardi (produits) et le jeudi (service). Education, santé... sont traitées par différents spécialistes, ce qui permet un enrichissement de l'information grâce au pluralisme des expériences et des doctrines.

Une des ambitions de France-Inter a toujours été de promouvoir la musique, le livre, les spectacles, la création d'une manière générale. Cette ambition a été affirmée de nouveau.

Les Spectacles-Inter, au début, étaient consacrés aux seules variétés. L'an dernier, l'émission a été ouverte au théâtre et au café-théâtre.

Le Livre-Inter permet aux auditeurs de décerner leur prix littéraire. Cette année, Daniel Boulanger a été leur troisième lauréat. Dans le même esprit, a été lancé le Film-Inter.

b) L'information.

A l'occasion des élections législatives, Radio France a assuré sa mission d'information sans à-coup ni défaillance.

De nouveaux efforts ont été faits pour bien marquer dans chaque émission la place de l'information et celle du commentaire.

Entre 8 heures et 9 heures, France-Inter a conquis une audience forte et stable. Les efforts entrepris pour personnaliser le journal de 8 heures, lui donner plus de rythme et l'illustrer de nombreux documents: reportages, interviews, en faire une édition aussi complète et aussi rigoureuse que possible, ont été perçus favorablement par le public.

A la mi-journée, la diffusion du journal en deux temps a pu dérouter certains auditeurs. En mai 1978, l'unité a été redonnée à cette édition, désormais diffusée de 13 heures à 13 h 45.

S'ajoutant à de grandes rubriques ou émissions qui ont fait leurs preuves, comme *Les petits déjeuners de France-Inter* ou *Le Téléphone sonne*, qui constituent souvent des événements de la vie politique, un magazine de reportage *Vécu*, a été créé. Il vise à offrir aux auditeurs des documents variés sur un problème d'actualité. La forme en est particulièrement soignée afin d'intéresser le plus grand nombre.

La complémentarité a joué efficacement entre France-Inter et France-Culture. Des sujets traités dans les émissions de la chaîne culturelle: six heures sur l'Inde, huit heures sur la corne de l'Afrique.

Afin de mieux rendre compte de l'actualité et d'assurer la promotion interne, des journalistes ont été spécialisés.

c) La musique.

Le débat de fond engagé dès 1975 avec la réforme de France-Musique a progressé à la lumière des expériences et des réflexions. Des modifications et ajustements ont été décidés à plusieurs reprises et, au 1^{er} janvier 1979, le programme, tout en maintenant les orientations fondamentales de 1975, était composé pour les deux tiers d'émissions nouvelles.

En même temps, les émissions musicales de France-Culture ont été remaniées pour permettre une harmonisation toujours plus poussée avec France-Musique.

Les orchestres et les chœurs de Radio France ont maintenant atteint le niveau de qualité recherché et leur audience, nationale et internationale, ne cesse de s'accroître. Le succès des concerts en est une preuve : 80 000 auditeurs en deux années. Le nombre des abonnés a augmenté de 88 % de la saison 1976-1977 à 1977-1978. Une tournée a conduit l'Orchestre national de France au Japon en 1978. Douze concerts, consacrés uniquement à la musique française, ont rassemblé un public fervent.

Les programmes de France-Musique s'enrichissent désormais de retransmissions de l'Opéra de Paris. Le différend qui opposait depuis plusieurs mois l'Opéra et Radio France a été tranché en décembre 1977 par un arbitrage du Conseil d'Etat qui a approuvé l'interprétation des textes préconisés par Radio France.

d) France-Culture.

France-Culture a poursuivi la rénovation progressive de ses programmes dans les voies dessinées en 1973 : présence au monde contemporain, ouverture à des champs culturels jusqu'alors insuffisamment exploités : recherche philosophique et spirituelle, cultures étrangères, cinéma, développement de la radio de création, recherches sonores.

Un effort particulier a été entrepris en direction du public jeune : l'émission quotidienne « Les nuits magnétiques », diffusée du lundi au vendredi dans la seconde partie de la soirée, se propose d'être un banc d'essai de la création.

2. — L'ACTION INTERNATIONALE (1)

1978 aura permis à Radio France Internationale de consolider l'action de développement menée avec vigueur au cours des trois années précédentes.

La chaîne Sud vers l'Afrique et l'Océan Indien diffuse désormais 17 h 30 de programmes quotidiens, comportant vingt-cinq rendez-vous d'information.

La chaîne Est vers l'Europe centrale et orientale retransmet quinze heures d'émissions chaque jour.

Il faut signaler aussi les émissions quotidiennes en allemand, espagnol et portugais.

Enfin, Radio France rediffuse depuis quelques mois les programmes de France-Inter vers la côte Est de l'Amérique du Nord.

Cette année encore, Radio France a participé très activement aux travaux des grandes organisations internationales de radiodiffusion : UER, CRPLP, URTI, etc.

Du domaine de l'action internationale ressortissent également : les tournées de l'Orchestre national de France à l'étranger, dont il a été question, l'appel fait par France-Inter à la collaboration d'animateurs francophones, etc.

3. — L'ACTION RÉGIONALE

Actuellement, des stations FIP fonctionnent dans les villes suivantes : Paris, Bordeaux, Nice, Nancy, Lille, Rennes, Lyon, Marseille, Reims, Toulouse, Strasbourg.

Des stations de radio temporaire ont été mises en place, comme les années précédentes, à Val-d'Isère (du 15 décembre 1977 au 15 mai 1978) et à La Baule (du 1^{er} juillet 1978 au 31 août 1978). Leur but est de contribuer à l'animation de ces villes en diffusant informations locales, renseignements, musique, etc.

Radio France a multiplié les actions de décentralisation. De nombreuses émissions de France-Inter ont été réalisées hors de Paris, notamment pendant la période d'été. France-Culture et France-Musique ont été activement présentes dans les festivals.

A la Maison de Radio France, une exposition a été consacrée aux parcs naturels sous le titre *Par Monts et Merveilles*.

(1) Cf. Document n° 4. — Les principaux problèmes posés à la radiodiffusion nationale.

4. — RÉNOVATION TECHNIQUE

Les installations audio-fréquence de la Maison de la Radio en service depuis 1962 n'avaient jamais été rénovées (studios, cabine de montage et de mixage, etc.).

Radio-France s'est attachée à renouveler ce matériel tant au niveau des équipements fixes que mobiles. C'est ainsi que :

- 17 studios ;
- 12 cabines de montage et mixage ;
- 3 cabines de programme,

ont été totalement rééquipés avec du matériel moderne au cours des années 1975, 1976, 1977.

De plus :

- 2 régies mobiles de prises de son (France-Musique et France-Inter) ;
- 1 car podium.

ont été mis en service avec :

- 1 auditorium ;
- 1 dispositif de sonorisation des halls de Radio France ;
- 1 salle de projection ;
- 1 distribution horaire dans tous les locaux techniques.

L'action de rénovation se poursuit en 1978, période pendant laquelle seront équipés :

- 6 studios ;
- 4 cellules de montage et mixage.

5. — PROBLÈMES DE DIFFUSION (1)

Dans le Sud-Est, région où les émissions ondes longues de France-Inter ne sont plus reçues depuis la mise en service de l'émetteur de RMC à Roumoules, une amélioration a été apportée au réseau de diffusion de France-Inter par l'implantation d'un émetteur ondes moyennes de 600 kW à Marseille-Réaltor. Cet émetteur couvre les Bouches-du-Rhône et les départements limitrophes. Il est prévu d'installer un autre émetteur ondes moyennes dans l'Est de la région. Mais l'implantation est retardée, TDF n'ayant pas trouvé à ce jour un terrain approprié.

Toujours dans le Sud-Est l'émetteur ondes moyennes de 20 kW de Marseille-Réaltor qui assurait la couverture de France-Culture a été remplacé par l'émetteur de 150 kW qui était affecté auparavant à France-Inter.

Différentes opérations avaient été prévues pour améliorer la couverture de France-Inter en Corse. Aucune n'a été réalisée en 1978.

En modulation de fréquence, trois émetteurs de 2 kW ont été installés ou sont en cours d'installation à Verdun, Mende et Vittel.

Pour conforter le réseau principal, des émetteurs de faible puissance ont été mis en service à Montluçon, Château-Arnoux, Périgueux, Amélie-les-Bains, Prades, Rodez, Tulle, Cahors, Fécamp.

SECTION 2

Objectifs définis pour 1979.

En matière de programmes radiophoniques, définir des objectifs précis et immuables serait peu réaliste. Il est de beaucoup préférable de fixer des orientations générales.

Pour France-Inter, il s'agira de maintenir le cap choisi lors de la réforme de 1978 : rééquilibrage de l'audience, meilleure adéquation de la grille aux temps de disponibilité des auditeurs, discours plus chaleureux, participation accrue des auditeurs, etc.

(1) Cf. Document n° 4.

France-Culture poursuivra son effort en vue de s'attacher le public des jeunes.

France-Musique devra maintenir l'équilibre réalisé entre la mise en valeur du répertoire classique et l'ouverture nécessaire à des genres et à des publics nouveaux.

Les trois programmes métropolitains s'efforceront, comme les années précédentes, de décentraliser leur production dans toute la mesure de leurs moyens techniques et financiers.

Radio France Internationale envisage de :

— prolonger les émissions de la chaîne Sud d'une heure et demie et d'augmenter, dans les programmes de cette chaîne, la part des productions spécifiques (de 52 h 30 hebdomadaires à 65 heures), les retransmissions de France-Inter diminuant d'autant ;

— avancer de deux heures l'ouverture de la chaîne Est qui diffuserait ainsi chaque jour de 5 heures à 22 heures GMT.

LES RADIOS LOCALES

Dans la perspective de la création de radios locales permanentes et pour faire face dans les meilleurs délais à toutes les missions qui pourraient lui être confiées, Radio France s'est engagée dans une série d'études. La Cellule d'études et de prospectives, commune à Radio France et à l'Institut national de l'Audio-visuel, a entrepris, en liaison avec la DATAR, des recherches fondamentales afin de mieux cerner les besoins des populations, déterminer les zones d'intérêt communautaire, tirer la leçon des expériences menées à l'étranger...

Pour des raisons, techniques notamment (nombre limité des fréquences disponibles), la création de radios locales ne peut se faire que de manière coordonnée. Radio France estime qu'il entre dans la mission du service public de radiodiffusion de mettre son expérience au service de ces stations et de tirer parti de leur production pour assurer une meilleure information de la communauté nationale. Radio France est prête à s'engager dans des expérimentations.

CHAPITRE II

TF 1

SECTION I

Bilan d'activité.

L'activité de la société en 1978 peut s'apprécier sur plusieurs plans :

- la politique des programmes ;
- le rayonnement international et la politique commerciale ;
- l'adaptation aux techniques nouvelles ;
- les relations avec la SFP ;
- la consolidation de bonnes relations sociales à l'intérieur de l'entreprise.

L'action menée par TF 1 dans les différents domaines énumérés ci-dessus et qui ne recouvrent pas, bien entendu, tous les aspects de la vie de la société a paru cependant assez caractéristique en 1978 pour mériter quelques développements.

A. — LA POLITIQUE DES PROGRAMMES

La politique des programmes en 1978 sur TF 1, telle qu'elle a été définie et acceptée par le conseil d'administration, traduit trois grandes orientations, qui s'expriment à la fois par le choix des sujets et thèmes de réflexions retenus et par la place des émissions dans la grille de programmes.

Ces trois lignes d'action sont :

- le développement de la création ;
- la mise en place d'une politique de grands rendez-vous fixes pour aider le choix du téléspectateur dans le cadre d'une grille qui reste évolutive ;
- la recherche d'une cohérence au niveau de la conception globale du programme.

1. — Le développement de la création sur TF 1 en 1978.

Cette volonté de favoriser l'esprit de la création se manifeste dans différents secteurs :

1. — La fiction.

Plusieurs mesures ont contribué en 1978 à développer ce secteur :

— augmentation du nombre de cases de diffusion des dramatiques dans la grille de programmes :

Depuis le 1^{er} avril 1978, une case mensuelle supplémentaire est ouverte, le mardi soir à 20 h 30 pour les dramatiques françaises. Il convient à cet égard de noter que l'effort de la société s'est porté davantage vers les dramatiques unitaires plutôt que vers les grandes séries dont le volume n'a pas varié.

Un tel choix en effet, bien que moins facile pour la recherche de l'audience que la politique des séries qui permet de mieux s'assurer de la fidélité du public, multiplie les chances données aux auteurs ou aux nouveaux réalisateurs et facilite ainsi l'accès du plus grand nombre de collaborateurs artistiques au domaine de la création ;

— création d'une case de rediffusions d'émissions de fiction française le dimanche après-midi deux fois par mois, à la place d'un film ou téléfilm américain depuis le 1^{er} avril 1978.

2. — Documentaires.

Accroissement du volume de diffusion des grands documentaires de création, par l'augmentation des cases de diffusion mais aussi par la place attribuée à ces documentaires dans la grille, de façon à atteindre deux sortes de public :

Le « grand public » :

— documentaires du mardi soir à 20 h 30 ;

— documentaires du samedi après-midi à 17 h 30 ;

— documentaires de la grille d'été, tous les jours à 18 h 30.

Les résultats d'audience enregistrés sont encourageants pour cette politique qui répond bien aux exigences des téléspectateurs en matière d'émissions de « connaissances », malgré la concurrence rencontrée auprès des autres sociétés à ces heures de diffusion.

Les « publics spécifiques ».

Les sujets abordés se caractérisent alors par la plus grande diversification de façon à aborder, pour des publics particuliers, le plus grand nombre possible de secteurs (émissions historiques, économiques, philosophiques, scientifiques, etc.).

Ces émissions, contrairement aux précédentes dont les sujets sont traités de façon plus générale, font appel à des spécialistes et vont le plus loin possible dans l'analyse.

Il convient de remarquer que l'effort entrepris par TF 1 en 1978 dans ces deux secteurs, fiction et documentaires de création française a été accompli par une extension du volume des programmes de ces deux genres au détriment des séries et téléfilms américains dont la diffusion est en nette régression.

3. — Variétés.

C'est sans doute le secteur dans lequel il est le plus difficile d'aboutir à un réel renouvellement. En 1978, TF 1 s'est efforcée :

— de rechercher de nouvelles formes d'expressions de l'émission de variétés en multipliant les coproductions avec les télévisions étrangères (BBC, Portugal, Bulgarie, Allemagne). Cette politique permet également de faire connaître nos vedettes françaises à l'étranger ;

— de faciliter l'accès à la télévision à de nouveaux talents (les « Découvertes » TF 1 ont permis d'enregistrer sur cassettes plusieurs centaines de jeunes créateurs de variétés). Un nouveau jeu le samedi après-midi permettra de les faire connaître au public, à partir du 16 septembre 1978.

Mais l'effort de développement de la création doit également se traduire par un renouvellement des styles et types d'émissions à l'intérieur de chaque genre.

C'est ainsi que l'objectif prioritaire de la rentrée de septembre réside dans la création de grands magazines nouveaux en soirée et dans le remodelage des après-midi.

1° *Les nouveaux magazines de soirée :*

- un magazine mensuel de théâtre ;
- un magazine littéraire mensuel le mardi soir à une heure de grande écoute ;
- un magazine mensuel économique ;
- un magazine mensuel européen en collaboration avec les télévisions des pays de la Communauté européenne ;
- un magazine hebdomadaire de télévision (qui permettra également de dialoguer avec le public).

2° *Le nouveau des après-midi :*

A partir de la rentrée de septembre, chaque après-midi aura une coloration différente permettant d'atteindre des publics particuliers :

- le lundi : le troisième âge ;
- le mardi : les femmes ;
- le mercredi : les jeunes et les enfants ;
- le jeudi : la pédagogie ;
- le samedi : tous publics.

II — *Une politique de grands rendez-vous fixes.*

Devant la diversité et l'importance du volume d'émissions diffusé par les trois sociétés de télévision (près de 10 000 heures par an), il est apparu nécessaire, dès le 1^{er} avril 1978 à la direction de TF1, de remodeler sa grille de programmes de façon à mieux aider le téléspectateur à faire son choix en créant de grands « rendez-vous ».

C'est ainsi que les après-midi ont maintenant une structure verticale avec une unité de ton, adaptée au public recherché, permettant une plus grande homogénéité du programme.

III. — *Recherche d'une cohérence au niveau de la conception globale du programme.*

Les efforts précédents ne suffiraient pas à créer une « politique » de programmes s'ils ne s'accompagnaient de la recherche d'une cohérence de la programmation, qui soit perceptible par le téléspectateur.

En effet, si le programme de télévision est bien la rencontre entre l'esprit de création de ceux qui « font le spectacle » et les aspirations du public, c'est aussi la recherche d'un équilibre entre les différents genres d'émissions. Celui-ci se traduit par le dessin de la grille de programmes, mais aussi par le choix des sujets ou thèmes abordés à travers chaque émission.

TF1 a donc opté pour de véritables « cycles de programmation » adaptés soit à telle ou telle période de l'année (grille d'été, grille de fin d'année, etc.), soit à une circonstance précise (année Schubert ou année Vivaldi par exemple).

« La grille d'été » 1978 a traduit ce souci avec les programmations pendant les dix semaines concernées :

- d'un cycle western le dimanche après-midi ;
- d'un festival de la comédie américaine le lundi ;
- de dramatiques policières le mercredi ;
- de grandes séries documentaires se rapportant à la mer et aux voyages.

La rentrée de septembre confirme cette orientation avec des « grandes soirées à thème » :

- les lundis cinématographiques proposeront une fois par mois une soirée complète consacrée à Cocteau, Abel Gance, René Clair, Vittorio Gassman, Catherine Deneuve, etc. ;

— les rendez-vous musicaux proposeront plusieurs soirées consacrées à Schubert ou Vivaldi pour lesquels 1978 représente un anniversaire ;

— d'autres événements justifieront une soirée complète comme l'hommage qui sera rendu à J.F. Kennedy le 23 novembre.

Si le contenu du programme traduit les orientations propres à TF1, sa grille de diffusion fait cependant l'objet d'une coordination avec celle des deux autres sociétés.

Une politique de programmes est un acte volontariste, ce n'est pas un ensemble de données rigides. Le contenu comme la grille qui le supporte doivent pouvoir s'adapter en permanence aux événements ou tenir compte de nouveaux désirs du public.

SECTION 2

Objectifs définis pour 1979.

En 1979, la société se propose de poursuivre la politique qui vient d'être décrite et même d'accentuer encore l'effort en faveur de la création. C'est ainsi que, grâce à l'accroissement des moyens prévus au budget 1979, TF1 pourra développer la production et la diffusion d'émissions de fiction française originale qui passeront de 199 heures cette année à 217 heures l'an prochain (soit + 18 heures) conformément aux engagements pris par la société en février 1977.

B. — LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET LA POLITIQUE COMMERCIALE

Dans le domaine international, 1978 aura été marquée par l'organisation à Paris par TF1 du Grand Concours Eurovision de la Chanson.

De l'avis général, cette opération a été considérée comme parfaitement réussie tant sur les plans de l'organisation et de l'accueil des délégations étrangères que sur le plan de la qualité technique de la retransmission.

TF1 a également accueilli au mois de mai 1978 le groupe de technologies nouvelles de l'UER.

Dans le domaine des relations bilatérales, la société poursuit l'effort de présence à l'étranger à laquelle elle est attachée.

Cet effort s'est notamment concrétisé cette année par la signature, le 8 septembre, avec le Comité d'Etat pour la Radio et la Télévision chinois d'un important accord — le premier du genre — prévoyant des échanges d'actualité, d'équipes de tournage ainsi que des propositions d'envois de programmes et de co-productions.

L'accord de coopération avec la Télévision soviétique vient d'être renouvelé pour deux ans.

Enfin, en novembre, un protocole sera signé avec la Télévision roumaine qui restait la dernière des télévisions de l'Europe de l'Est à ne pas entretenir avec TF1 des relations « institutionnalisées ».

La politique commerciale de la société prolonge son action internationale et témoigne à la fois de la qualité de ses programmes et de son dynamisme. A cet égard, les résultats sont spectaculaires puisque le service commercial de la société réalisera en 1978 un chiffre d'affaires compris entre 10 et 11 millions de francs. (Pour mémoire : chiffre d'affaires 1977 : 7 millions de francs.)

TF1 s'efforce à la fois de consolider les positions privilégiées qu'elle occupe dans certains pays (Allemagne notamment et pays francophones) et de gagner de nouveaux marchés.

C. — L'ADAPTATION AUX TECHNIQUES NOUVELLES

En 1978, la société s'est particulièrement intéressée au procédé d'enregistrement électronique avec des moyens légers d'événements susceptibles d'alimenter les rubriques des journaux télévisés (Electronic News Gathering ou Jet Journalism électronique).

Au début de l'année, un groupe de travail a été constitué, associant sous la direction d'un journaliste de haut niveau des personnels de prise de vue et de prise de son. Ce groupe de travail qui disposait d'un matériel expérimental a

déposé un rapport qui a permis notamment de conclure à la rentabilité du système, la charge supplémentaire au niveau des investissements devant être plus que compensée par les économies de fonctionnement.

Devant les représentants du personnel, la direction de TF1 s'est engagée à assurer dès la rentrée de 1978 la formation d'un certain nombre de professionnels de telle sorte que deux équipements puissent entrer en exploitation normale en janvier 1979.

Par ailleurs, la société suit de très près les études menées au niveau européen pour la mise au point d'un satellite de diffusion directe dont l'expérimentation devrait avoir lieu en 1981 ou 1982.

D. — RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

En 1978, TF1 aura commandé à la SFP environ 457 heures de productions représentant avec les commandes de prestations techniques un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 245 millions de francs (alors que la garantie résultant de l'application du cahier des charges conduisait à un chiffre d'affaires minimum de 167,2 millions de francs).

Les commandes de TF1 ont fait l'objet d'un plan cadre prévisionnel présenté dès octobre 1977 aux responsables de la SFP. Grâce à cette antériorité, les commandes de TF1 ont pu s'exécuter selon un plan de charge permettant l'emploi optimum des personnels et moyens de la SFP.

Pour 1979, TF1 a communiqué à la SFP un projet de plan cadre en date du 29 août 1978, comportant une prévision de commandes de 467 heures de productions pour un chiffre d'affaires global (prestations techniques comprises) de l'ordre de 282 millions de francs.

E. — LA CONSOLIDATION DE BONNES RELATIONS SOCIALES A L'INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE

Un service des relations internes a été créé au début de 1978 dans le but de consolider les bonnes relations sociales existant au sein de l'entreprise, d'améliorer la cohésion de l'ensemble en corrigeant notamment les effets de la dispersion géographique des implantations de la Société et en assurant une coexistence plus harmonieuse des différents corps professionnels contribuant à son activité, grâce notamment à l'édition régulière d'un journal d'entreprise, à l'organisation de rencontres sportives et de déplacements qui permettent à la fois une ouverture sur l'extérieur, un enrichissement des connaissances et des contacts personnels entre agents de spécialités différentes hors du contexte hiérarchique et fonctionnel habituel.

CHAPITRE III

ANTENNE 2

SECTION 1

Bilan d'activité.

La politique de programmes d'Antenne 2 en 1978 repose sur six orientations principales :

1. — *Priorité à la création.*

Elle concerne à la fois les émissions de fiction et les documentaires de création. Cet effort porte aussi bien sur la quantité (création de nouvelles cases horaires) que sur la qualité et la diversité (accès à l'antenne de nouveaux auteurs et réalisateurs, développement de tous les genres de la création : reconstitution historique, séries policières...).

2. — *Priorité à la réflexion.*

Cette priorité s'exprime par le maintien dans la grille d'émissions qui ont fait la renommée et la spécificité d'Antenne 2 : *Dossiers de l'Ecran, Apostrophes, magazines d'actualité...*

Ces programmes garantissent tout à la fois la plus large liberté d'expression et le pluralisme des opinions sur l'antenne.

3. — *Une politique de la jeunesse.*

Antenne 2 réserve quotidiennement une tranche horaire aux jeunes téléspectateurs, ainsi qu'une grande part de ses programmes du mercredi, du samedi après-midi et du dimanche.

4. — *Le renouvellement des après-midi.*

Antenne 2 a été la première société à proposer, dès sa création, des programmes continus l'après-midi.

Cet effort est amplifié en ce qu'une gamme plus large d'émissions est offerte à compter de septembre aux téléspectateurs.

5. — *Pluralisme, ouverture et diversité.*

a) La diversité s'observe dans la programmation : émissions en alternance, case horaire ouverte aux grandes télévisions étrangères ;

b) L'ouverture et le pluralisme résultent :

— de l'appel encore accru à de nouveaux auteurs, réalisateurs, producteurs, animateurs.

— de l'alternance de certaines équipes à l'intérieur d'une même case horaire.

6. — *Une volonté d'harmonisation.*

L'harmonisation est recherchée grâce à des contacts réguliers à tous les niveaux entre les trois sociétés de programmes qui aboutissent à des résultats concrets : retransmissions sportives, programmes d'été...

SECTION 2

Objectifs définis pour 1979.

Antenne 2 s'est fixée trois objectifs principaux :

a) L'ouverture à la mi-journée, d'une nouvelle tranche de programmes ;

b) Le renforcement de son action en faveur de la création, notamment les programmes originaux de fiction française ;

c) La poursuite et l'amélioration de l'effort entrepris en 1978 en faveur des émissions pour la jeunesse.

CHAPITRE IV

FRANCE REGIONS 3

SECTION 1

Bilan d'activité.

L'activité de FR 3 en 1978 et ses objectifs pour 1979 s'inscrivent dans une politique générale dont les buts sont les suivants :

1° Etoffer le programme de la troisième chaîne à l'intérieur des limites fixées par son cahier des charges, en développant particulièrement la création de fiction ;

2° Rapprocher les télévisions et les radios régionales de leurs publics en développant leurs programmes dans le sens d'une régionalisation plus poussée ;

3° Améliorer la qualité du service rendu aux populations d'Outre-Mer, notamment par de meilleures communications avec la Métropole dans le domaine de l'information et une plus grande participation à la vie locale ;

4° Généraliser la couleur dans toutes les stations de télévision, en Métropole et Outre-Mer.

Les actions engagées en 1978 et prévues pour 1979 s'inscrivent donc à la suite des réalisations des années précédentes, selon un programme qui vise à assurer une évolution progressive des activités de la société dans ces quatre directions, dans les limites permises par les ressources mises à sa disposition.

Les prévisions faites à cet égard à la fin de 1977 avaient permis d'affecter 16,2 millions de francs à la réalisation d'objectifs nouveaux en 1978 (1,5 million de francs pour le programme national, 9 millions de francs pour les programmes régionaux, 5,7 millions de francs pour l'Outre-Mer). Ces objectifs ont été maintenus en dépit des moins-values constatées sur les recettes de la redevance (actuellement de l'ordre de 30 millions de francs pour FR 3', qui doivent être en partie compensées par la réalisation d'économies (10 millions de francs). Pour ne pas remettre en cause ses objectifs de programme, la société est donc amenée à maintenir cette année un budget de dépenses supérieur au montant de ses recettes prévisibles. Elle ne peut le faire qu'en épuisant ses réserves de trésorerie.

SECTION 2

Objectifs définis pour 1979.

C'est pourquoi le budget de 1979 est caractérisé par une grande rigueur financière, indispensable pour stabiliser la trésorerie au niveau minimum qu'elle aura atteint à la fin de cette année. Il en résulte que, malgré une augmentation des recettes de redevance de 16 %, FR 3 ne pourra consacrer au développement et à l'amélioration de ses programmes qu'une somme de 10,6 millions de francs (9,9 millions de francs pour les programmes régionaux et 0,7 million de francs Outre-Mer), l'essentiel de ces dépenses nouvelles résultant d'actions engagées en 1978.

Le programme de développement des activités de la société pour les exercices 1978-1979 est le suivant :

1. — Programme national de télévision.

La faiblesse des ressources supplémentaires disponibles (seulement 1,5 million de francs) n'autorise qu'un redéploiement des moyens existants. Le programme bénéficiera toutefois du résultat de la politique de développement de la fiction engagée en 1977, qui permettra de diffuser, en 1978, sept émissions de fiction originale de plus qu'en 1977. Les modifications apportées par ailleurs à la grille des programmes ont pour buts essentiels d'assurer le renouvellement nécessaire et de mieux promouvoir les émissions régionales.

2. — Programmes régionaux.

Ce sont eux qui recueillent l'essentiel des ressources nouvelles de la société (+ 18,9 millions de francs).

Grâce à ces ressources, chacune des vingt-deux émissions diffuse, quatre jours par semaine, à partir du 23 septembre 1978, un programme spécifique de treize minutes à la suite du journal télévisé régional. D'autre part, les émissions d'expression régionales diffusées dans le cadre du programme national passent de une heure trente à deux heures par semaine. En outre, la Corse diffusera à son tour un journal télévisé au début de 1979, tandis que son programme de radio sera aménagé. Par ailleurs une nouvelle station de radio a été mise en service à Caen au début de 1979. Enfin, l'application de la charte culturelle bretonne conduit à un accroissement important des émissions en langue bretonne au cours de ces deux années (deux émissions hebdomadaires de trois quarts d'heure et une émission quotidienne de cinq minutes en radio ; une émission bimensuelle de vingt minutes supplémentaire et une augmentation importante des séquences d'information en télévision).

3. — Programmes Outre-Mer.

Leur budget aura été augmenté, en francs constants, de 5,4 millions de francs, auxquels s'ajoute une dotation exceptionnelle de 1 million de francs en 1978 pour la retransmission en direct de la coupe du monde de football. Ce crédit nouveau a été destiné au fonctionnement des stations de radio de Mayotte et de Wallis, ainsi qu'à une liaison par satellite avec Saint-Pierre et Miquelon.

4. — Investissements.

En plus du renouvellement de ses équipements, FR 3 aura consacré 21 millions de francs à des investissements nouveaux, correspondant essentiellement à la transformation en couleur de ses stations de télévision régionales et d'Outre-Mer.

CHAPITRE V

TELEDIFFUSION DE FRANCE (TDF)

Les activités de l'établissement public de diffusion en 1978 telles qu'elles sont définies dans le projet de budget 1979 en date du 28 juillet 1978 et les principaux objectifs définis dans ce même document pour 1979 peuvent se regrouper en quatre rubriques principales :

- le développement et l'exploitation des réseaux de diffusion :
- les études et la recherche :
- les relations avec les autres organismes français de radio-télévision :
- l'action extérieure.

I. — Le développement et l'exploitation des réseaux de diffusion.

A. — LES RÉSEAUX DE RADIODIFFUSION

1. — L'effort d'investissement entrepris en 1978 en radiodiffusion sonore — amélioration des conditions d'écoute dans le Sud Est et la Corse notamment — sera poursuivi en 1979 avec une mention particulière en faveur des émetteurs à modulation de fréquence et du renouvellement de la station d'Alouis

Les mises en services intervenues en 1978 ou à intervenir en fin 1978 et 1979 sont rassemblées dans le tableau suivant :

	1978	1979
Modulation d'amplitude :		
Réseau A (France-Inter)	Marseille, Ajaccio, Corte, Bastia (provisoire).	Ajaccio (augmentation de puissance).
Réseau B (France-Culture)	Bordeaux, Ajaccio, Bastia.	Lille, Ajaccio (augmentation de puissance).
Modulation de fréquence :		
Réseau MF 1 (France-Inter)	Verdun, Vittel, Mende, Laval, Millau.	Bar-le-Duc, Ussel, Neufchâtel, Villers-Cotterets, Privas, Hyères.
Réseau MF 2 (France-Culture)		
Réseau MF 3 (France-Musique)		

2. — Les durées annuelles de fonctionnement des réseaux de radiodiffusion sonore pour l'année 1979 seront sensiblement les mêmes que celles de l'année 1978 rappelées ci-dessous :

Modulation d'amplitude :

Réseau A (France-Inter) :

— Allouis, Nice, Strasbourg.....	8 560 heures.
— centres émetteurs.....	6 035 heures.
Réseau B (France-Culture).....	4 860 heures.

Modulation de fréquence :

Réseau MF 1 (France-Inter)	6 570 heures.
Réseau MF 2 (France-Culture)	6 205 heures.
Réseau MF 3 (France-Musique)	6 911 heures.

Réseau FIP..... 5 122 heures.

Ondes courtes : Radio-France International :

Emetteurs 500 kW.....	41 500 heures.
Emetteurs 100 kW.....	57 600 heures.

B. — LES RÉSEAUX DE TÉLÉVISION

1. — L'effort d'investissement en plus des renouvellements nécessaires se porte notamment, en 1978 comme en 1977, sur :

— la poursuite du programme de coloration par duplication du premier réseau de télévision ;

— la poursuite de la politique d'élimination des zones d'ombre selon les nouvelles procédures définies par la circulaire du 20 janvier 1977 du Premier Ministre aux préfets, avec un rythme légèrement moins soutenu en 1979 pour éviter de trop perturber le plan de charge de l'industrie française : 900 réémetteurs ou, le cas échéant, antennes communautaires, devraient entrer en service en 1978 et 800 en 1979 ;

— la poursuite de la régionalisation ou de la confortation du troisième réseau de télévision.

Le tableau des mises en service de nouvelles installations au cours des années 1978 et 1979 est le suivant :

	1978	1979
Réseau 1 bis. — TF 1 : émetteurs avec leurs liaisons hertziennes de desserte.	Limoges, Caen, Rennes, Nantes, Clermont-Ferrand, Hirson, Neufchâtel, Alençon, Cherbourg, Laval, Partenay, Saint-Etienne, Angers, Mortain.	Brest, Bourges, Le Mans, Reims, Strasbourg, Mulhouse, Vannes, Tours, Chartres, Pic du Midi, Villers-Cotterêts, Argenton, Orléans, Wiesembourg, Ussel, Toulouse.
Réseau 2. — A 2 : émetteurs.....	•	Villers-Cotterêts.
Réseau 3. — FR 3 : émetteurs....	Niort.	Niort (doubié).
Régionalisation	Pic du Midi.	Villers-Cotterêts.
Liaisons hertziennes de régionalisation.	Laval - Le Mans, Chamalières-Puy-de-Dôme, Le Mans-Mayet, Lille-Saint-Jast-en-Chaussée.	Bordeaux, Bouillac, Montpellier, Sainte-Baudelle, Brest-Roc-Tréduon.
Liaisons nationales.....	•	Mont Agel - Mont Alban.

2. — Les hypothèses des durées annuelles totales de fonctionnement des réseaux de télévision pour les années 1978 et 1979 sont les suivantes :

	1978	1979
Réseau 1. — TF1	4 820 heures.	4 820 heures.
Réseau 1 bis. — TF1	"	"
Réseau 2. — A2	4 880 heures.	4 830 heures.
Réseau 3. — FR3	(1) 4 670 heures.	(2) 3 170 heures.

1. Y compris le relais de TF1 couleur.
2. Suppression du relais de TF1 couleur par FR3.

C. — LES DÉROGATIONS AU MONOPOLE DE RADIO-TÉLÉVISION

Le décret du 20 mars 1978 précise les conditions des dérogations qui peuvent être apportées au monopole de radiodiffusion.

Certains projets comportant des autorisations de dérogation ont ainsi pu aboutir : ce fut le cas pour la retransmission au Palais des Sports des rencontres de la Coupe du monde de football.

D'autres opérations de ce type seront possibles à l'avenir.

Concernant la vidéotransmission, une mission d'étude placée sous l'autorité du Premier Ministre et à laquelle a activement participé TDF a élaboré un rapport qui a été remis aux autorités début juillet 1978. Suivant les décisions de ces dernières, une suite sera peut-être donnée à cette étude dès 1979.

D. — LES RÉSEAUX DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Outre les renouvellements nécessaires, le développement des réseaux de radio et de télévision dans les DOM-TOM a été marqué en 1978 par l'installation de huit émetteurs de radio en ondes moyennes et de quatre émetteurs de télévision. En 1979, quatre autres émetteurs radio en ondes moyennes seront mis en place.

Il s'agit là essentiellement d'installations d'une certaine puissance, localisées comme suit :

	1978	1979
Radio en ondes moyennes.....	Saint-Pierre (Réunion), Saint-Pierre et Miquelon, Matoury (Guyane), Mayotte, Wallis (2 émetteurs), Futuna (2 émetteurs).	Arnouville (Guadeloupe) (2 émetteurs), Lamentin (Martinique) (2 émetteurs).
Télévision	Morne-Bigot (Martinique) (2 émetteurs), Morne-à-Louis (Guadeloupe) (2 émetteurs).	

E. — LES TÊTES DE RÉSEAUX DE TÉLÉVISION

Celles-ci sont constituées par les complexes d'équipements qui concourent à élaborer la continuité des programmes nationaux, à organiser le trafic sur les réseaux de transmissions et à traiter et contrôler les signaux entrants et sortants : salles de télécinémas, magnétoscopes, blocs programmes, centre nodal, etc.

Des aménagements techniques ont été apportés à ces équipements parmi lesquels il faut noter le renouvellement du bloc programme international et du bloc programme 2^e chaîne commencé en 1978 et qui doit se poursuivre en 1979.

Le renouvellement des télécinémas et des magnétoscopes sera entrepris en 1979.

F. — RÉCEPTION DES ÉMISSIONS

Le contrôle et la protection des émissions ont fait l'objet de nombreuses interventions de l'établissement public depuis le début de l'année 1978 ; et cette activité sera maintenue sinon accrue en 1979 :

— contrôle des caractéristiques de fonctionnement des émetteurs dans leurs zones de service ;

— instruction des réclamations des usagers (plusieurs dizaines de milliers par an) pour rechercher la nature des perturbations et autant que possible éliminer l'origine des troubles (parasites industriels, etc).

Par ailleurs, TDF continue à s'associer à des actions ayant pour but de garantir la qualité du service fourni aux usagers en s'assurant de la pleine efficacité des récepteurs de radio et de télévision comme des antennes.

II. — Etudes et recherche.

Conformément aux textes fixant ses missions, Télédiffusion de France procède aux recherches concernant les matériels et techniques de radio-télévision. Les laboratoires de l'établissement couvrent l'ensemble de la radio et de la télévision, tant dans le domaine de la fabrication des programmes que dans celui de leur diffusion ; intéressant par conséquent les sociétés de programmes.

Les travaux menés, qu'il s'agisse de la poursuite de programmes antérieurs ou du lancement d'études nouvelles, peuvent être répartis en trois groupes suivant l'objectif général auquel ils se rattachent :

- amélioration des matériels et systèmes actuels ;
- développement de nouveaux matériels ou systèmes dans le cadre des services actuels ;
- création de nouveaux services.

A. — AMÉLIORATION DES MATÉRIELS ET SYSTÈMES ACTUELS

En vue d'obtenir une qualité et une efficacité accrues des services existants, TDF s'attache au fil des années à augmenter la fiabilité de ses équipements, à perfectionner ses méthodes d'exploitation et ses procédures de mesure, à automatiser ses installations et à accroître leur rendement énergétique.

Peuvent être citées, à titre d'exemples :

- la mise au point d'une chambre de réverbération artificielle des sons ;
- l'élaboration d'un dispositif de contrôle des programmes sonores ;
- le développement d'un pupitre de mélange d'images offrant une grande souplesse d'emploi et de nombreuses possibilités ;
- l'amélioration des techniques de développement des films 16 mm couleur ;
- l'essai et le perfectionnement d'ensembles et sous-ensembles de matériels employés dans les stations d'émissions, etc.

Enfin, une attention particulière doit être accordée aux études se rapportant à l'automatisation des installations par recours à des circuits logiques et à des procédés de traitement des données. Certaines concernent la production (commutation et mélange des signaux, synchronisation du son et de l'image des films, mesures sensitométriques, correction de défauts dans le signal de télévision, etc). D'autres concernent les réseaux de transmission et de diffusion en vue d'accroître la souplesse et la sécurité de leur fonctionnement et d'éviter l'emploi d'effectifs trop importants à l'exécution des tâches de routine très répétitives. Ainsi le nombre des centres pilotes, assurant actuellement l'exploitation à distance de 100 centres des réseaux principaux de télévision, sera encore diminué et leur exploitation allégée dans les années à venir.

B. — DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MATÉRIELS ET SYSTÈMES

Les travaux orientés dans cette direction abordent des domaines très variés :

— élaboration et traitement des signaux (« lecture » de films négatifs et corrections colorimétriques automatiques sur les télécinémas, analyse et expérimentation du « journalisme électronique » ; nouveaux types de dispositifs analyseurs et nouveaux procédés d'enregistrement optique, etc.) ;

— transmission des signaux (élaboration des spécifications, ingénierie des installations, contrôle et réception des matériels concernant les réseaux communautaires, recherche sur l'emploi des fibres optiques, etc.) ;

— diffusion des signaux (utilisation de l'énergie solaire pour l'alimentation de réémetteurs, diffusion de signaux additionnels en même temps que les programmes sur les émetteurs en modulation de fréquence, etc.).

Mais les thèmes majeurs sont constitués par le codage numérique des signaux et par la diffusion en ondes centimétriques, notamment par satellites.

1. — Les méthodes de « codage numérique » des signaux de radio et de télévision, qui offrent une parenté directe avec le traitement des données en informatique, modifieraient radicalement le lien entre la structure des signaux et le contenu de l'image ou du son, mais apporteraient une souplesse, une qualité et une sécurité accrues pour la plupart des maillons techniques qui s'enchaînent entre les sources de programmes et les récepteurs des usagers. Une telle transformation n'interviendra que par étapes successives, mais dès maintenant les recherches se multiplient dans cette voie. Les travaux menés par TDF concernent notamment :

— la visibilité, par rapport à la perception visuelle, des dégradations introduites par le codage numérique ;

— les méthodes d'échantillonnage et les caractéristiques de codage du signal vidéo ;

— la commutation, le mélange et l'enregistrement de signaux d'image codés numériquement ;

— le codage du son et son enregistrement ;

— la transmission par faisceaux hertziens de signaux radio ou télévision numériques.

2. — Le recours à des fréquences de plus en plus élevées pour les besoins sans cesse croissants de la radio et de la télévision nécessitera prochainement l'emploi de la gamme des ondes centimétriques (fréquences voisines de 12 gigahertz, soit 12 milliards d'hertz, en abrégé 12 GHz).

Cette bande sera utilisée pour des émetteurs terrestres et l'expérimentation de ceux-ci est en cours, mais également pour la réalisation de systèmes de satellites de « diffusion directe » ou télédiffusion dont le rayonnement sera directement reçu par les usagers munis d'antennes spéciales.

Les études conduites par l'établissement, en liaison avec le Centre national d'études spatiales, abordent :

— les installations terriennes d'émission ;

— les équipements électroniques embarqués à bord du satellite ;

— les conditions de propagation entre satellite et sol ;

— les matériels de réception des usagers.

L'action menée dans ce domaine se situe au niveau international.

C. — CRÉATION DE NOUVEAUX SERVICES

La conjonction de progrès techniques et de données économiques et sociales laisse entrevoir la possibilité d'élargir le domaine d'activité de la radio-télévision en créant des services de type nouveau : la nature même des messages et les conditions de leur distribution sont ici mises en cause.

Les programmes d'étude correspondants sont, pour l'essentiel, développés dans les laboratoires du CCETT. à Rennes. Ils sont groupés autour de quatre procédés principaux :

- audiographie ;
- enregistrement automatique ;
- diffusion sélective ;
- télétexte.

1. — Le procédé d'audiographie (ou « télédessin ») consiste à associer dans une voie téléphonique ou un canal radio, un signal son classique et un signal image rudimentaire, permettant de visualiser sur un poste de télévision des éléments graphiques simples (courbes, diagrammes, etc.).

2. — Le procédé d'enregistrement automatique (EPEOS) permet au téléspectateur de programmer automatiquement par codage les émissions qu'il désire enregistrer, et de les « lire » à sa guise par la suite : les émissions sélectionnées seront au moment de leur diffusion, automatiquement enregistrées sans aucune intervention manuelle de l'utilisateur.

3. — Le procédé de diffusion sélective (DISCRET) permet la diffusion de programmes de télévision spécifiques à un ensemble déterminé de personnes disséminées sur tout le territoire et munies d'un décodeur avec clé d'accès, sans pour autant que ces programmes soient accessibles aux autres téléspectateurs.

4. — Le procédé de télétexte (Antiope) a pour objet de fournir la visualisation sur un poste de télévision, de textes constitués de caractères alphabétiques, numériques et de graphismes simples. Le système Antiope offre de grandes facilités d'emploi. En particulier la transmission peut être assurée par les émetteurs des réseaux de télévision soit en même temps que la diffusion des programmes normaux sans altération de ces derniers, soit en utilisant totalement la capacité d'un émetteur ou d'un réseau. Dans ce dernier cas, les possibilités quantitatives sont considérablement élevées.

L'activité est maintenant essentiellement orientée vers l'industrialisation du procédé, en vue de la construction à terme de matériels grand public de coût réduit.

Parallèlement des présentations du système Antiope sont organisées ainsi que des expérimentations en vraie grandeur pour un certain nombre de services : informations boursières, élections législatives de mars 1978 ; par ailleurs des services supplémentaires sont actuellement à l'étude : météo, courses hippiques, diffusion d'informations dans les Alpes du Sud, informations routières, agricoles, emploi, etc.

TDF, seul organisme effectuant en France les recherches techniques de base dans le domaine de la radio-télévision, assure le maintien et la qualité des services rendus aux usagers ainsi que leur développement futur. Ce faisant, il élargit sa compétence auprès de la clientèle étrangère et induit des conséquences favorables pour l'industrie nationale.

III. — Les relations avec les autres organismes français de radio-télévision.

Au cours des activités évoquées précédemment, il apparaît comme évident qu'une étroite collaboration existe entre l'établissement public de diffusion et les autres organismes nationaux de radio-télévision, puisque, ensemble ils concourent au service national de la radio-télévision.

TDF, en dehors des dotations préciputaires qu'elle reçoit, tire ses ressources des prestations qu'elle fournit aux sociétés de programmes, suivant un mode de relation contractuel.

Ces prestations, outre la diffusion des émissions, couvrent les transmissions par relais hertziens, les études, l'ingénierie, les relations internationales.

En particulier, une concertation étroite est indispensable en matière de recherche : elle s'exerce principalement au sein d'un comité technique qui, placé auprès du président et du directeur général de TDF, procède à l'examen des travaux effectués et formule des propositions sur les orientations à adopter.

IV. — L'action extérieure.

Elle s'exprime par trois types d'interventions :

- la participation aux travaux d'organismes internationaux ;
- l'assistance technique aux pays étrangers ;
- les publications et manifestations.

A. — PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ORGANISMES INTERNATIONAUX

1. — Union internationale des télécommunications (UIT) : TDF participe aux deux commissions compétentes en matière de radio-diffusion, et assure la présidence des groupes de travail français qui s'y rattachent.

Une assemblée plénière du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR), l'une des structures permanentes de l'UIT, a eu lieu en juin 1978 à Kyoto. Elle a notamment examiné des textes relatifs à la préparation de la conférence administrative mondiale des radiocommunications qui doit se tenir en 1979, après diverses réunions préparatoires.

2. — Union européenne de radiodiffusion (UER) : cet organisme dont l'action est restreinte au seul domaine de la radio-télévision, regroupe des organismes professionnels. A l'issue de sa vingt-neuvième assemblée générale qui s'est tenue à Athènes du 30 juin au 3 juillet, M. Jean Autin, président de TDF, a été élu président de l'UER, dont il était déjà premier vice-président. D'importantes questions ont été examinées concernant notamment les négociations en vue des Jeux olympiques d'hiver et d'été de 1980, les conditions dans lesquelles pourront être exploités le satellite européen de télécommunication ECS et le satellite expérimental de diffusion directe H-SAT.

3. — Autres unions régionales de radiodiffusion : l'établissement est membre associé de trois d'entre elles : l'« Asian Pacific Broadcasting Union » (ABU), dont la prochaine assemblée générale est prévue à New-Delhi en octobre 1978, l'« Arab States Broadcasting Union » (ASBU), dont l'assemblée générale est prévue en septembre 1978 à Riyad, et enfin l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) dont l'assemblée générale s'est tenue à Lomé en février dernier.

4. — Télédiffusion de France, en tant qu'utilisateur du futur satellite de diffusion directe développé par le CNES dans le cadre de l'Agence spatiale européenne, participe à son financement et oriente les travaux suivant ses besoins, au fur et à mesure de l'avancement du programme pluriannuel.

5. — Enfin, TDF est membre, depuis juin 1978, du Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF).

B. — ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS ÉTRANGERS

L'établissement assiste, à leur demande, les organismes étrangers de radio et de télévision, leur fournissant notamment une gamme de prestations d'ingénierie en production, diffusion, réception, etc.

1. — En Afrique, des actions ont été conduites en particulier :

- en Libye : appel d'offre pour l'équipement d'un centre de télévision et d'un centre de cinéma à Tripoli ;
- en Algérie : étude et appel d'offre pour des studios de télévision couleurs ;
- en Tunisie : étude d'une deuxième chaîne de télévision ;
- au Bénin : fournitures complémentaires pour le centre de télévision ;
- au Burundi : mise en service d'un émetteur radio en moyenne fréquence de 3 kW ;
- aux îles du Cap-Vert : étude des besoins en matériel de radio, mise en état d'un émetteur en ondes courtes ;
- au Congo : étude des équipements couleur du centre de télévision ;
- à Djibouti : expertise et adaptation des installations ;

- en Haute-Volta : poursuite de la couverture radio du territoire ;
- à l'île Maurice : installation d'un centre de production et d'un émetteur de télévision ;
- au Niger : réalisation d'un centre de production de télévision scolaire, installation de réémetteurs et récepteurs de télévision alimentés par piles solaires ;
- au Sénégal : étude d'un centre d'émission en ondes hectométriques ;
- au Zaïre : poursuite de l'étude et du contrôle des équipements de télévision du réseau de distribution par satellite.

2. — Au Moyen-Orient, les principales interventions de l'établissement se situent :

- en Arabie Saoudite : dossiers de consultation des équipements électroniques pour trois centres nationaux et trois centres régionaux de télévision, mise au point des projets de bâtiments ;
- en Syrie : étude pour l'équipement couleur du centre télévision de Damas ;
- en Irak : étude pour l'équipement couleur du centre télévision de Bagdad ;
- en Iran : mise au point du dossier d'ingénierie pour l'école de radio et de télévision.

3. — En URSS, des études sont conduites en vue de l'utilisation du système Antiope pour les Jeux olympiques de Moscou de 1980.

4. — Au Venezuela, une étude de la couverture radio en ondes moyennes et la recherche d'emplacement pour un émetteur radio en ondes courtes a été menée à bien.

Parmi ces interventions, beaucoup se poursuivront au cours de l'année 1979, s'ajoutant aux demandes nouvelles qui seront reçues alors.

Pour répondre à une demande sans cesse renouvelée, les activités de l'établissement sont souvent prolongées par l'intervention de ses filiales (Société française d'études et de réalisations d'équipements de radio et de télévision, Agence pour le développement de la télévision en Arabie Saoudite, Télédiffusion International).

C. — PUBLICATIONS ET MANIFESTATIONS

Télédiffusion de France contribue à l'information en matière de radio-télévision par le canal de plusieurs publications : *Antenne*, *la Revue de Radio-Télévision*, *Actualité radiophonique télévisuelle dans le Monde*.

Enfin, pour la présentation et l'illustration de ses activités, TDF a participé en 1978 et participera dans les années à venir à diverses manifestations françaises ou étrangères. L'effort a porté en particulier sur la présentation du système de télétexte Antiope en France (foires de Bordeaux et Tours, Strasbourg, Biarritz) et à l'étranger (Nouvelle-Orléans, Montréal, Ottawa, Toronto, Buenos Aires).

CHAPITRE VI

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

SECTION I

Bilan d'activité.

Pour juger de l'ensemble des activités de l'Institut en 1978, il est nécessaire de rappeler que l'INA assure cinq fonctions :

- il conserve : il possède en effet les archives de l'ex-Office de Radio-Télévision et reçoit en dépôt les œuvres audiovisuelles produites en France ; il en assure la préservation physique, les répertorie et les met à la disposition de divers utilisateurs ;
- il diffuse des œuvres audiovisuelles à travers le monde : il loue, vend ou distribue des films et des vidéo-cassettes issus du fonds dont il a la charge, dans plusieurs dizaines de pays étrangers ;

— il forme aux métiers de l'audiovisuel : il assure la formation des professionnels dans toutes les carrières techniques, administratives ou technico-artistiques de la radio et de la télévision. Il est le principal centre de formation professionnelle des organismes issus de l'Office. Il participe à la conception et à la mise en place de centres de formation à l'étranger ;

— il étudie, expérimente et recherche : il conduit des études de toute nature sur les phénomènes de l'audiovisuel ; il recherche de nouveaux procédés technologiques ; il participe à l'expérimentation et à l'évaluation des nouveaux modes de communication audiovisuelle ;

— il crée des œuvres audiovisuelles : il réalise des émissions de radio et de télévision et produit ou co-produit des films. Il conçoit des productions répondant à des demandes spécifiques (montage d'archives, films pédagogiques...). Il entreprend des recherches musicales.

En ce qui concerne les archives, et conformément à l'orientation donnée par son conseil d'administration, l'INA a accordé une priorité spéciale à tous les aspects : dépôt, conservation, restauration, utilisation, de sa politique d'archives.

L'Institut a veillé à recevoir en dépôt, comme le stipule le cahier des charges, toutes les productions des quatre sociétés nationales de programme. Les versements sont, dans l'ensemble, effectués avec régularité, sauf peut-être pour les émissions diffusées sur les antennes régionales ou outre-mer, qui ne sont pas toujours enregistrées ou déposées sous leur forme originale. L'Institut a conclu avec la Bibliothèque nationale et le Centre national du cinéma, les conventions juridiques qui font de lui le dépositaire légal de l'ensemble des œuvres diffusées par procédé vidéo (vidéo-cassettes, vidéo-disques) sur le territoire français.

L'inventaire des fonds, leur récolement et leur restauration se sont poursuivis, en 1978, au rythme prévu, qui reste très dépendant des moyens en personnel dont est dotée la Direction des archives. Progressivement (c'est là un travail de plusieurs années), l'INA devrait se doter d'une véritable banque nationale de données audiovisuelles, compatible avec les autres réseaux documentaires et mêmes étrangers depuis que s'est créée, il y a dix mois, à l'initiative de l'Institut, une Fédération des archives internationales de télévision.

C'est surtout l'utilisation des archives qui a connu la croissance la plus notable. L'INA garantit aux sociétés nationales de programme des prestations : recherches documentaires, visionnages, projections, prêts, tirages de copies, qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources que l'Institut peut consacrer à ses archives.

La loi fait également obligation à l'Institut de favoriser l'ouverture au public des archives. Pour cela, l'INA a testé plusieurs modes de diffusion culturelle de ses produits. Des présentations de « collections » d'émissions ont été organisées à titre exceptionnel à l'occasion de certaines manifestations culturelles à Paris comme en province (Exposition de l'Islam, au Grand Palais ; « Paris-Berlin » au Centre Georges-Pompidou, festivals de jazz d'Antibes et de Nancy, festival de La Rochelle, saison d'été de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, etc.). Ces expériences doivent conduire à organiser une ou des téléthèques, c'est-à-dire, à l'instar des cinémathèques, un ensemble de projections publiques d'émissions de télévision conçu selon un calendrier, un programme et des horaires annoncés à l'avance. L'INA a préparé également la diffusion, sous forme de location, d'un corpus de 250 émissions pour que celles-ci soient vues dans les établissements d'enseignement, les centres culturels, les « réseaux » français ou étrangers de lieux à vocation éducative ou socio-culturelle. Ces projets achevés en 1978 ne pourront être mis en œuvre qu'après signature de toutes les conventions prévues avec les différentes catégories d'ayants droit des émissions. Les textes ont été signés avec les réalisateurs en décembre 1977, avec les artistes-interprètes en juillet 1978 et devraient l'être d'ici quelques semaines avec les auteurs.

Cette diffusion pourra prendre appui sur des vidéothèques régionales qui seront aussi des lieux de conservation et de traitement d'archives (notamment des produits audiovisuels créés en région). Trois projets ont été étudiés en 1978, de concert avec les collectivités locales concernées : à Lyon, Marseille et Bordeaux. Leur réalisation dépendra des moyens financiers dont disposera l'INA en 1979.

L'Institut, enfin, a préparé l'édition de certains éléments remarquables de ses archives sous forme de livres, de disques ou de cassettes. Ainsi a-t-il coproduit, cette année, avec les Editions Larousse, le premier « radio-livre », instrument destiné aux

enseignants, constitué d'un livret de pédagogie et d'une cassette sonore composée d'extraits radiophoniques pour l'apprentissage dans l'enseignement secondaire, de la langue parlée.

En ce qui concerne la distribution internationale de programmes, qu'il s'agisse des archives de l'Institut, de ses propres productions, ou des émissions des sociétés nationales de programme, l'activité de l'Institut n'a pas connu en 1978 de changements notables. La diffusion dite culturelle, c'est-à-dire à destination des pays ayant passé avec la France des conventions d'assistance culturelle, sera en 1978 sensiblement la même qu'en 1977, encore que le coût global de cette mission que l'INA assure pour le compte du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Coopération nécessite d'être réévalué. L'activité commerciale de l'INA, en revanche, n'a pas répondu aux espoirs escomptés. Une révision en baisse a été opérée en cours d'année. L'Institut cherche à s'associer désormais à des initiatives conjointes proposées aux organismes de radiotélévision par le Ministère des Affaires étrangères ou le Ministère de la Culture et de la Communication pour encourager l'exportation des produits audio-visuels français.

La formation professionnelle est une activité de l'Institut en pleine évolution. A l'égard des organismes français de l'« audio-visuel professionnel », l'organisation des formations dispensées s'est améliorée. Des conventions de formation à caractère pluriannuel ont été conclues pour planifier les programmes, les durées et les coûts des stages. Cependant, il faut remarquer que le volume du financement (et donc des prestations) consacré, par TDF, Radio France, TF 1, A 2 et FR 3, à la formation professionnelle n'a cessé de décroître : 18 millions de francs en 1976, 14,5 millions de francs en 1977, 11 millions de francs en 1978. C'est pourquoi une modification du cahier des charges a été apportée en août 1978, qui prévoit que le montant total de ces financements contractuels ne sera pas inférieur en 1979 à ce qu'il fut en 1978.

Cette situation a conduit l'Institut à renforcer ses efforts de prospection à l'égard des radiotélévisions étrangères auprès desquelles il assure des missions de conseil, d'assistance et d'ingénierie en même temps que de formation. Un bon exemple de ces contrats d'ingénierie et de formation est donné par la convention passée entre la Radiotélévision algérienne et l'INA aux termes de laquelle l'Institut organise tout à la fois des séminaires d'information sur la télévision, des stages courts de recyclage, des cycles longs de formation, que ce soit en France ou en Algérie même.

Par étude et recherche, il faut entendre tout un cycle d'activités s'étendant de l'étude prospective à l'expérimentation pratique, de la conception à la diffusion des résultats de la recherche, que celle-ci soit d'ordre technologique, intellectuelle ou artistique.

En 1978, cette activité s'est exercée dans cinq domaines principaux :

— l'étude des grands systèmes de communication audio-visuelle, et tout particulièrement des phénomènes de la radiotélévision. Des rapports ont été établis sur les industries de l'audio-visuel, les perspectives de communication par satellite, l'avenir des programmes, les émissions culturelles à la télévision française, le comportement du public, les émissions pour la jeunesse, etc. L'INA a préparé, en collaboration avec la DGRST, une action programme sur le thème « Communication et société » ;

— l'enseignement, c'est-à-dire la formation à l'audio-visuel et par l'audio-visuel en milieu scolaire et universitaire et pour la formation permanente. Certaines études de ce type sont réalisées en collaboration avec le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) :

— la communication de groupe : il s'agit là principalement d'actions pilotes conçues en collaboration avec des partenaires locaux pour mesurer, en situation expérimentale, les incidences de tel nouveau dispositif audiovisuel (vidéo, télé-distribution, etc.) pour l'information des habitants, l'animation culturelle, l'action sociale, la communication locale ;

— l'expertise des besoins en communication des institutions. A la demande de départements ministériels, de grands organismes nationaux, de collectivités locales, qui souhaitent intégrer l'emploi des moyens audiovisuels dans le cadre de leurs activités propres, l'INA a identifié les besoins en communication, conçu le développement de l'information interne et externe, réalisé les produits audiovisuels servant à la communication. La caisse nationale d'allocations familiales, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, la Marine marchande ont ainsi passé contrat avec l'INA pour ce type d'expertise-conseil :

— l'expression audiovisuelle. L'INA a continué de développer d'une part des recherches à caractère technologique : synthèse électronique des images, fabrication de dessins animés par ordinateur, dispositifs de trucages et effets spéciaux, et d'autre part, il s'est efforcé de faciliter l'utilisation par les individus et les groupes des moyens légers de production, en participant par exemple à la mise en place de centres vidéo locaux ou d'ateliers super 8 en vue de promouvoir l'expression locale.

Il a enfin voulu rassembler en plusieurs ateliers de recherche des artistes, des chercheurs et des hommes de sciences désireux d'utiliser l'audiovisuel comme moyen de création.

Les efforts de recherche ont concerné également le domaine du son et de la musique contemporaine. Le Groupe de recherche musicale (GRM) a été le confluent d'activités de recherche (psychoacoustique, technologie des instruments électro-acoustiques), de création (accueil d'une dizaine de compositeurs), de formation (direction de deux classes du Conservatoire national supérieur de musique de Paris) et de diffusion (40 heures d'émission radiophoniques, mise en place d'une régie électroacoustique mobile).

Enfin, en ce qui concerne la production, l'activité de l'INA a bien été marquée du sceau de la création et de la recherche, ce qui lui vaut à la fois son intérêt et ses difficultés. Intérêt car l'Institut s'est efforcé de rechercher de nouveaux auteurs, de favoriser l'expérimentation de nouvelles techniques (notamment les matériels vidéo légers) de susciter de nouvelles formules, faisant éclater les genres traditionnels. Le public et la presse ont témoigné de ce travail de recherche qui n'a pas laissé indifférent.

Mais la mise en place de cette politique a été assez difficile en 1978, notamment à l'égard des sociétés de programme. D'une part, la diffusion de ces programmes est souvent inscrite en période d'été, en fin de soirée et le volume d'heures diffusées, prévu par le cahier des charges, ne sera probablement pas en 1978 respecté par l'une des sociétés. D'autre part, les budgets alloués par les sociétés pour les émissions commandées sont restés insuffisants comme si un programme de recherche était nécessairement un produit sous-payé, de moindre qualité. Cette situation a conduit l'INA pour partie à financer sur ses fonds propres certaines émissions de commande, pour partie à différer la réalisation de certains projets (par exemple, productions documentaires à base d'archives).

SECTION 2

Objectifs définis pour 1979.

Il n'est pas possible pour l'instant de décrire les principaux objectifs pour 1979, le conseil d'administration n'en ayant pas encore délibéré.

CHAPITRE VII

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION ET DE CRÉATION AUDIOVISUELLES

SECTION 1

Bilan d'activité.

La SFP dispose d'un ensemble de moyens audiovisuels essentiellement électroniques, unique en France, hérité de l'ORTF, et qui, mis principalement à la disposition des sociétés de programme, contribue pour une large part à l'accomplissement de la mission de service public de ces sociétés.

La SFP est en effet la seule société audiovisuelle française capable de mettre en œuvre ses moyens dans les délais les plus brefs pour assurer n'importe quel type d'opération, de la prestation la plus simple à la production la plus élaborée.

La SFP produit, chaque année, soit en qualité de producteur, soit en qualité de prestataire plus de 2 000 heures de programmes de natures les plus variées, réalisés en direct, ou en différé : dramatiques, séries, documentaires, retransmissions lyriques ou théâtrales, manifestations sportives, événements d'actualité, émissions de variétés, films cinématographiques, etc.

I. — L'OUTIL

Afin d'assurer à ses productions la qualité la meilleure, la SFP se dote en permanence des équipements les plus perfectionnés (cf. en annexe les moyens de la SFP).

A titre d'exemple, on peut citer le département Vidéo mobile de la SFP.

Ses moyens conventionnels présentent des caractéristiques optimales tant sur le plan de la qualité que sur celui de la fiabilité et de la sensibilité, par rapport à ce qui existe dans l'industrie électronique mondiale.

Les dispositifs HF sont, quant à eux, par leurs performances et leur souplesse, à la pointe de ce qui existe dans les autres organismes de télévision. Ils permettent, par exemple, de couvrir des événements comme le Tour de France ou d'être installés à bord de voiture sur les circuits automobiles pour des retransmissions en direct.

En ce qui concerne la vidéo très légère, le département Vidéo mobile de la SFP est le premier à avoir effectué en vidéo et pour l'Eurovision, des résumés filmés et cela dès le Tour de France 1977. Une grande partie des matériels utilisés sont d'ailleurs construits par l'industrie électronique française sur les conseils de la SFP.

Le renom de la SFP est tel, que des clients étrangers font régulièrement appel à ses moyens et ses personnels pour assurer les reportages d'événements sportifs ou politiques particulièrement importants : retransmission des Jeux méditerranéens d'Alger, des Jeux panasiatiques de Damas, du Grand Prix de Monaco pour ABC, du Grand Prix de Suède pour Raceway, du Grand Prix d'Allemagne du Nurburgring pour ARD, de matches de boxe ou de tennis pour NBC, CBS, ABC, Hughes Television, des élections générales, à Athènes, etc. Ces reportages diffusés en direct sont très souvent repris en Eurovision, voire en Mondiovision.

Cet ensemble de moyens, parfaitement cohérent et adapté aux besoins du marché, permet donc le développement d'une activité très satisfaisante, en particulier sur le plan financier.



Un autre exemple peut être fourni par le département Vidéo fixe de la SFP (cf. annexe sur moyens électroniques de la SFP).

Ce département fournit, dans de bonnes conditions d'équilibre financier, environ 1 000 heures annuelles de programmes, essentiellement destinées aux sociétés nationales de télévision. Sur ses plateaux sont réalisées les émissions les plus prestigieuses et les plus attendues du public, comme *Numéro Un* (pour TF 1) ou *Le Grand Echiquier* (pour Antenne 2). La SFP réalise ainsi la performance de produire à un rythme hebdomadaire des grands shows de variétés, nécessitant la mise en œuvre de moyens complexes, de costumes et de décors recherchés.

Le secteur magnéscope s'est révélé particulièrement compétitif. Doté des équipements les plus récents et les plus divers (2 pouces, 1 pouce, etc.), il est à même de répondre aux demandes des clients français ou étrangers et peut livrer du matériel adapté aux différentes normes de diffusion (SECAM, PAL, NTSC). Ce secteur est également équipé pour pouvoir faire des copies sur cassettes.



Ces deux dispositifs de moyens électroniques (vidéo mobile, vidéo fixe), d'une qualité exceptionnelle, constituent la principale originalité de la SFP et répondent déjà aux besoins de l'audiovisuel dans l'avenir.



Pour la production filmée, la SFP dispose, en particulier, de deux laboratoires film 16 mm qui, en 1977, ont développé ou tiré plus de 12 millions de mètres de pellicule

L'un, installé à Cognacq-Jay, est consacré au traitement des sujets d'actualités des journaux télévisés. L'autre, situé à Bry-sur-Marne, et dont la construction est d'ailleurs plus récente, peut rivaliser avec les meilleurs laboratoires de production et offrir des services complets dans des conditions concurrentielles : négatif, tirage positif, copie optique, dérushage, montage des originaux, étalonnage. Il traite la pellicule des productions réalisées par la SFP aussi bien que celle des clients extérieurs.

•
•

La SFP représente donc un lieu d'exposition permanente de la technologie et du savoir faire français. L'accueil des stagiaires étrangers, pour compléter de façon pratique leur formation, les missions d'ingénierie de la SFP à l'étranger, les visites de délégations étrangères dans les centres d'exploitation de la SFP, favorisent les ambitions de l'industrie nationale en direction de l'étranger et l'exportation du matériel français. La SFP a ainsi directement contribué à la conclusion d'un contrat de 155 millions de francs portant sur l'achat de matériel Thomson par l'URSS pour les Jeux olympiques de Moscou en 1980.

II. — LES PRODUITS ET LES CLIENTS. — L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

1. — Les produits et les clients.

Les produits réalisés par la SFP sont essentiellement destinés aux sociétés de programme, et principalement à TF1 et Antenne 2 : ils représentent environ le tiers du volume horaire de diffusion de ces deux sociétés et recouvrent tout l'éventail des genres nécessaires à une grille de programmes : fiction, variétés, musique, sports, actualités, etc. L'ensemble correspond à plus de 85 p. 100 du chiffre d'affaires de la société.

La SFP réalise également des productions ou fournit des prestations pour des clients autres que les sociétés de programme, et notamment pour des clients étrangers.

Le chiffre d'affaires, hors sociétés de programme, a connu une progression annuelle supérieure à 25 p. 100 (18 millions de francs en 1975 à plus de 45 millions de francs prévu en 1979).

Le chiffre d'affaires à l'exportation a sextuplé de 1975 à 1977.

Cependant, malgré les efforts faits pour développer le chiffre d'affaires réalisé avec des clients autres que les sociétés de programme, et en dépit de l'accroissement réel de ce chiffre d'affaires, ces produits ne représentent que 7 à 8 % du chiffre d'affaires de la société.

Une partie de l'activité est également investie dans des productions ou coproductions que la SFP réalise pour le cinéma, pour la télévision ou pour d'autres médias et qu'elle commercialise ensuite. Les recettes d'exploitation viennent amortir les investissements.

Cette activité représente 5 à 6 % du chiffre d'affaires de la SFP.

2. — L'évolution du marché.

a) Les sociétés de programme.

Le volume de leurs commandes de production est passé de 1 053 heures en 1976 à 703 heures en 1978. Cette diminution provient :

- du développement de la production interne des sociétés de programme ;
- du recours accru aux sociétés privées ;
- d'un accroissement des commandes de prestations au détriment des commandes de production. Le caractère de société de production de la SFP s'estompe et ses activités de prestataires se développent alors qu'elles ne permettent pas d'assurer l'équilibre de la société (absence de maîtrise de la planification entraînant des à-coups dans l'utilisation des moyens et des personnels).

b) *Les clients autres que les sociétés de programme.*

La SFP s'était fixé pour objectif de compenser la désaffection possible des sociétés de programme par une diversification de ses activités.

L'esprit d'innovation, dont se doit de faire preuve une société comme la SFP, l'a conduit à participer activement à des expériences ponctuelles de vidéotransmission ou de projections sur grand écran, destinées au secteur institutionnel, aux grandes entreprises (convention Fiat) ou au grand public (projection sur grand écran à Marseille du match Marseille-Nantes, se déroulant à Nantes). Chacune de ces expériences a rencontré un très vif succès auprès des participants et a suscité de nouvelles demandes. La SFP a ainsi ouvert la voie à une nouvelle et prometteuse forme d'expression audio-visuelle.

Cependant, le marché de l'audio-visuel dans son ensemble, bien qu'en expansion, n'a pas connu le développement attendu : c'est une des conséquences de la crise économique.

La désaffection des sociétés de programme a été beaucoup plus accentuée que prévue.

Le marché international est difficile à pénétrer pour des raisons diverses :

- concurrence et domination des produits anglo-saxons ;
- protectionnisme des pays étrangers pour l'importation des produits audiovisuels, sans protection réciproque du marché hexagonal ;
- faible prix d'achat des produits, donc,
- nécessité de produire avec des partenaires, de concevoir des produits à caractère international, suscitant également l'intérêt des sociétés de programme sans lesquelles ces opérations ne sont pas possible (il n'est pas en effet envisageable d'amortir un produit par les seules ventes à l'étranger).

SECTION 2

Objectifs définis pour 1979.

Les objectifs pour 1979 seront arrêtés en fonction du plan que M. Labrusse, président intérimaire, remettra au Gouvernement au début du mois de décembre.

Les moyens électroniques de la SFP.

Vidéo mobile :

- cinq cars à trois caméras électroniques ;
- quatre cars régie à quatre caméras électroniques ;
- huit véhicules d'enregistrement à un ou deux magnétoscopes ;
- trois véhicules légers à deux caméras portables ;
- un véhicule léger à une caméra portable ;
- tout un ensemble de moyens vidéo légers et HF permettant d'équiper hélicoptères, automobiles, motocyclettes et d'émettre en direct ou d'enregistrer des prises de vues mobiles.

Vidéo fixe :

- douze studios équipés chacun de quatre ou cinq caméras couleur électroniques ;
- vingt-huit magnétoscopes quadruplex ;
- huit cellules de montage électronique à deux ou trois machines ;
- une cellule de mixage son ;
- six télécinémas 16 millimètres et deux télécinémas 35 millimètres ;
- deux eidophores ;
- seize projecteurs General Electric.

DOCUMENT N° 2

VOLUME DES EMISSIONS DE FICTION DIFFUSEES EN 1977 ET AU PREMIER SEMESTRE 1978 SUR LES TROIS CHAINES DE TELEVISION

	FICTION totale.	FRANÇAISE	ETRANGERE	
				Donc USA.
1977 :				
TF 1.....	712 h 11	367 h 15 (soit 51,6 %).	344 h 56 (soit 48,4 %).	196 h 39 (soit 27,6 %).
A 2.....	537 h	225 h 30 (soit 42 %).	311 h 30 (soit 58 %).	217 h (soit 49,4 %).
FR 2.....	83 h 42	62 h 20 (soit 74,5 %).	21 h 22 (soit 25,5 %).	11 h 50 (soit 14,3 %).
1978 (pre- mier se- mestre) :				
TF 1.....	314 h 30	188 h (soit 59,8 %).	126 h 30 (soit 40,2 %).	99 h 26 (soit 31,6 %).
A 2.....	264 h	168 h 10 (soit 63,6 %).	96 h 50 (soit 36,2 %).	83 h (soit 35,2 %).
FR 2.....	59 h 40	40 h 10 (soit 67,4 %).	19 h 30 (soit 32,6 %).	1 h 33 (soit 2,5 %).

DOCUMENT N 3

LES CHIFFRES MOYENS D'AUDIENCE EN 1978 (Source : Centre d'études d'opinion.)

a) Emissions d'information.

Journaux télévisés de 20 heures :

TF1 : 26 %.

A2 : 12,4 %.

Journaux télévisés de 23 heures :

FR3 : 3,3 %.

Magazines : 6,8 %.

b, Emissions culturelles.

Musicales : 3,9 %.

Fiction étrangère :

Séries : 14,7 %.

Dramatiques : 9,3 %.

Télé-films : 13,6 %.

Feuilletons : 11,2 %.

c) Retransmissions sportives.

13,7 %.

Cette audience est calculée sur une période de quatorze semaines et correspond, sauf pour les journaux télévisés, à la moyenne sur les trois chaînes.

DOCUMENT N° 4

LES PRINCIPAUX PROBLEMES POSES A LA RADIODIFFUSION NATIONALE

I. — L'amélioration de la couverture du territoire par les réseaux actuels en modulation de fréquence.

La couverture en modulation de fréquence est, en fait, assurée par deux types de réseaux.

Le réseau, dit principal, est constitué de 230 émetteurs environ, regroupés par trois pour diffuser, de chaque centre, le programme de France-Inter, de France-Culture et de France-Musique. Ces émetteurs desservent, en principe, les régions peu montagneuses ainsi que certaines grandes villes.

Le réseau complémentaire est constitué de stations triples d'émission ou de réémission de faible puissance, chargées d'assurer la couverture locale des petites zones d'ombre qui ne sont pas couvertes par le réseau principal. Il existe actuellement 25 stations triples.

Jusqu'en 1974, le développement du réseau principal en modulation de fréquence fut assuré au même rythme que celui des réseaux de télévision. Nécessitant des infrastructures communes, les nouveaux équipements MF étaient installés en même temps que les réémetteurs de télévision.

Ce développement de la modulation de fréquence fut interrompu, en 1974, en raison des difficultés d'ordre budgétaire rencontrées par l'Office, alors qu'il restait une vingtaine d'émetteurs à implanter pour assurer la couverture des grands centres urbains. Ce n'est qu'en 1976 que fut repris le programme d'extension de ce réseau qui souffre donc d'un retard considérable.

Il paraît essentiel que l'achèvement de ce réseau soit reconnu comme un objectif prioritaire et que TDF y consacre les investissements nécessaires.

Quant au réseau complémentaire, le rythme de développement adopté jusqu'à présent par TDF (quinze à vingt réémetteurs par an) est très insuffisant puisqu'il ne permet pas d'envisager, avant 1988, l'implantation des deux cents réémetteurs nécessaires à son achèvement. Il convient de préciser que le coût d'installation d'un réémetteur est de l'ordre de 250 000 F (terrain, pylône, installations techniques). Il est intéressant de relever que l'Etablissement public prévoyait d'installer neuf cents réémetteurs de télévision durant la seule année 1978.

II. — Installation d'un émetteur de 600 kW dans la région de Nice.

La mise en service à Roumoules, au cours du quatrième trimestre 1974, de l'émetteur de Radio Monte-Carlo, d'une puissance de 2 000 kW, a provoqué un important brouillage des émissions de France-Inter dans le Sud-Est de la France. Avant cette date, les émissions de Radio Monte-Carlo étaient diffusées à partir d'un émetteur de plus faible puissance implanté au mont Agel, sur un territoire français situé à proximité de la Principauté de Monaco.

Ce brouillage est dû à un phénomène de transmodulation qui provoque une superposition du programme de Radio Monte-Carlo sur la longueur d'onde de France-Inter, la situation ainsi créée donnant à Radio Monte-Carlo, une audience nouvelle et prépondérante : depuis 1974, elle est passée sur le plan national, de 2 à 11,5 %.

Pour remédier à cette situation, il a été décidé, dès 1975, de renforcer la diffusion de France-Inter dans le Midi, par l'installation de deux émetteurs de

600 kW en ondes moyennes, l'un à Marseille, l'autre à Nice. L'émetteur de Marseille-Realtor est en fonctionnement à pleine puissance depuis le 23 mars 1978 et donne d'excellents résultats.

Il n'en est pas de même pour l'émetteur de Nice, pour lequel le stade des travaux préparatoires n'est pas encore dépassé. Télédiffusion de France a longtemps marqué une hésitation sur le choix de l'emplacement entre le mont Agel et le Bacu-des-Blancs. Radio-France, pour sa part, a toujours considéré que le mont Agel, où se trouvent actuellement les installations ondes courtes et modulation de fréquence de Radio Monte-Carlo, constituait la meilleure implantation possible pour cet émetteur et a demandé de façon pressante que Télédiffusion de France prenne une décision rapide à ce sujet.

Or, depuis plus de trois ans, la situation n'a pas évolué, alors qu'aucun obstacle ne semble s'opposer à l'installation de l'émetteur.

En effet, le 26 octobre 1978, lors du débat à l'Assemblée Nationale, le Ministre de la Culture et de la Communication a pris position sur cette affaire et affirmé qu'un émetteur serait implanté au mont Agel.

Il serait souhaitable qu'à la détermination du Ministre réponde la même volonté de la part des autorités monégasques et des responsables de Radio Monte-Carlo, afin que les travaux d'installation de cet émetteur puissent effectivement commencer dès le début de l'année prochaine et que prenne ainsi fin le préjudice causé à Radio-France par la mise en service de l'émetteur de Roumoules.

III. — Revision du règlement des radiocommunications.

La prochaine Conférence administrative mondiale des radiocommunications aura lieu à Genève en 1979. Elle sera notamment chargée de procéder à la revision du Règlement des radiocommunications établi en 1959 à Genève au sein de l'UIT.

En ce qui concerne les ondes métriques utilisées pour la modulation de fréquence, cette Conférence constitue une étape essentielle, car c'est elle qui permettra de déterminer quelles seront les perspectives de développement de la radiodiffusion dans l'avenir.

En 1959, l'UIT avait invité les administrations des télécommunications de la Région I à mettre la bande des fréquences, comprise entre 100 à 108 MHz, à la disposition du service de radiodiffusion.

Les administrations de France et de Grande-Bretagne ne s'étaient pas associées à cette recommandation car elles estimaient que la bande 100-104 MHz n'était pas utilisable, à cette époque, pour la radiodiffusion.

Une nouvelle recommandation a été récemment émise par l'UER, qui considère que le moyen le plus efficace pour assurer le développement de la radiodiffusion sonore, en tant que service public, réside dans l'élargissement de la bande II (87,5-100 MHz) au-delà de 100 MHz dans le sens de la recommandation de l'UIT.

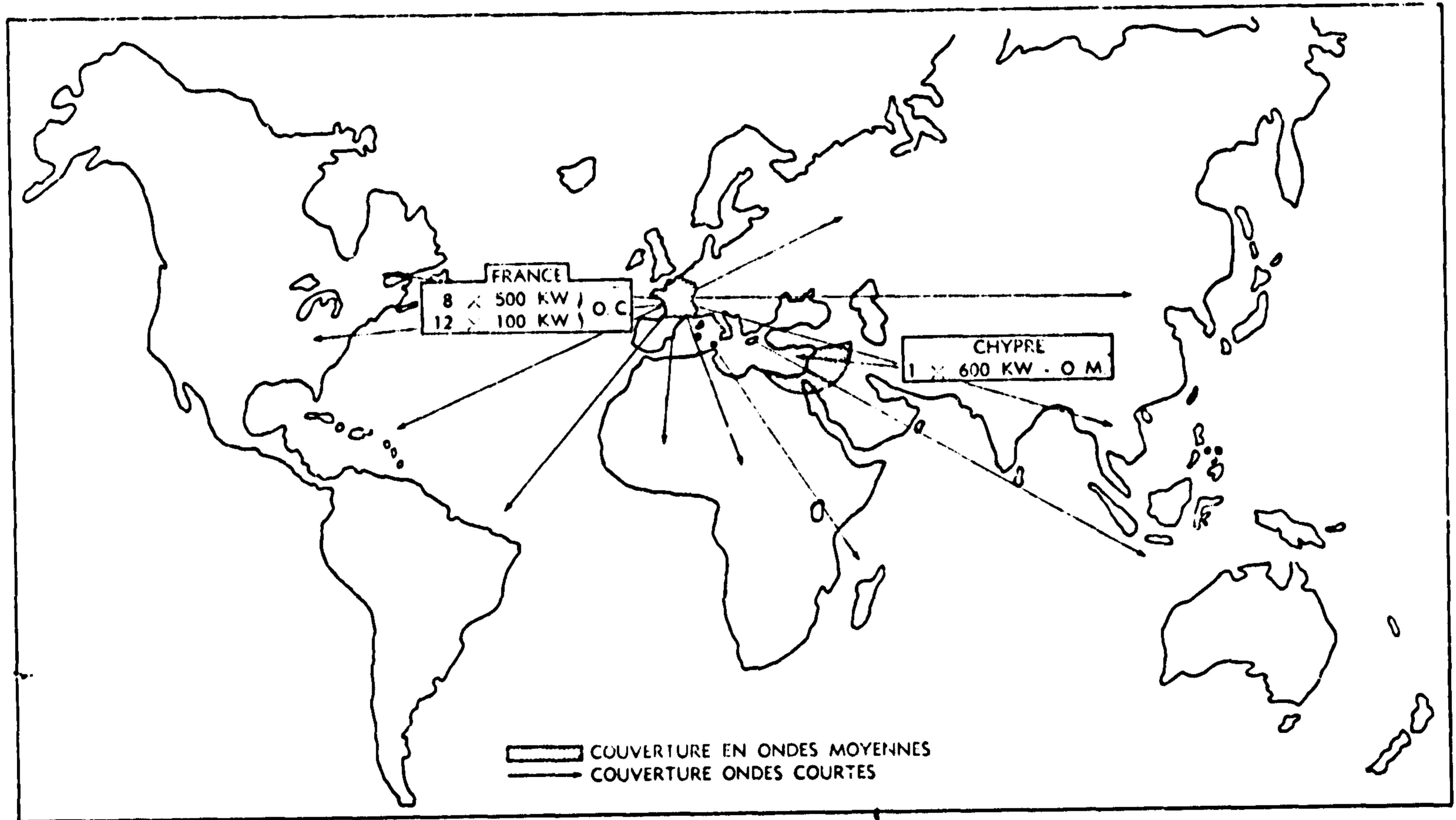
La Grande-Bretagne, qui n'avait pas accepté une telle recommandation en 1959, estime aujourd'hui qu'une extension jusqu'à 104 MHz est possible.

Il importe que la France adhère elle aussi à la résolution de l'UER, car une extension au-delà de 100 MHz est la seule solution qui permette de résoudre favorablement le problème de l'écoute de France Inter en modulation de fréquence et d'assurer le développement des émissions régionales. Elle offrirait, en outre, de nouvelles possibilités : décrochages scolaires, universitaires, sportifs.

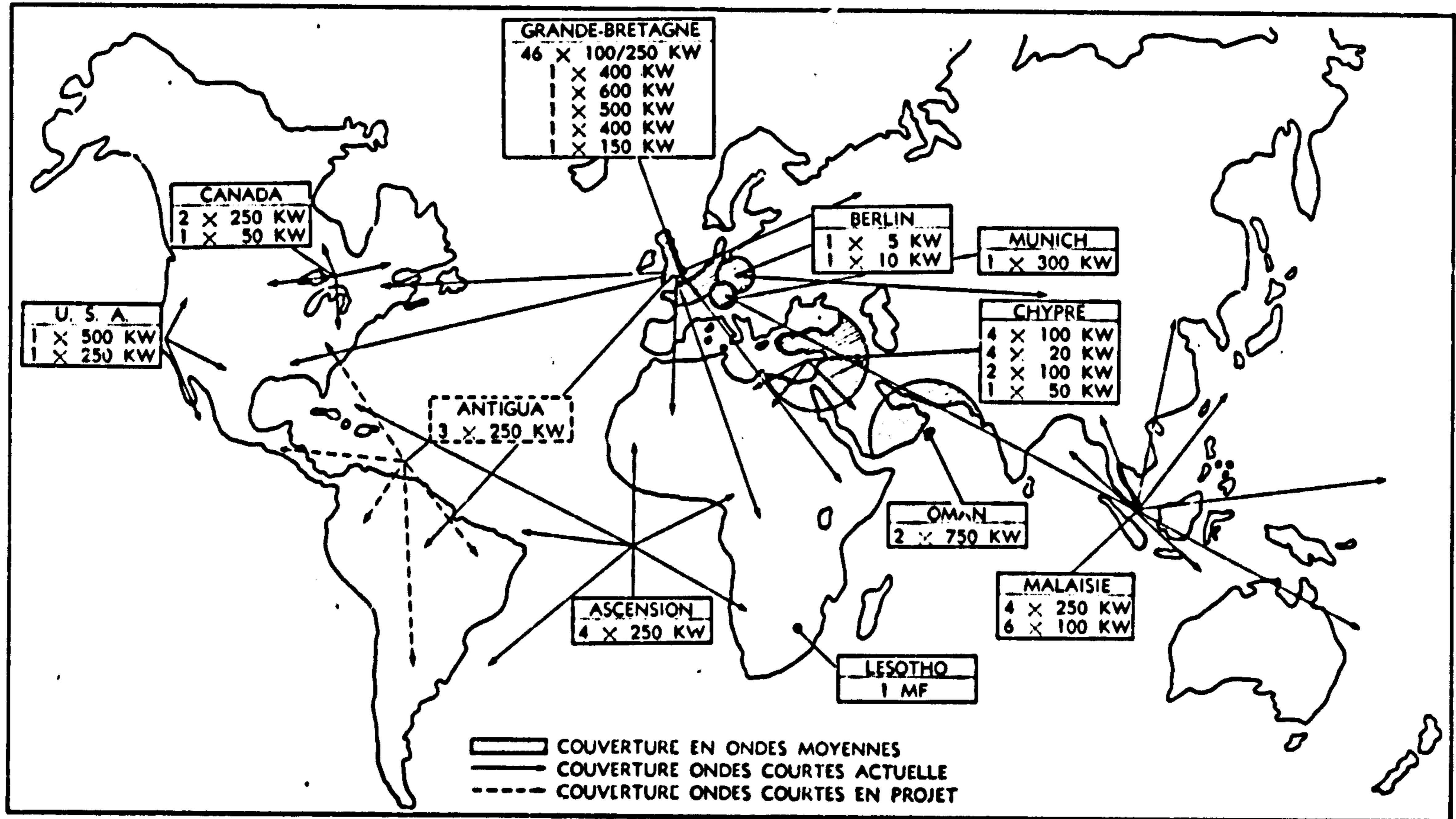
Il convient de préciser que, si cette extension n'était pas obtenue en 1979, il faudrait attendre vingt ans avant de pouvoir l'envisager de nouveau.

Moyens techniques de la France.

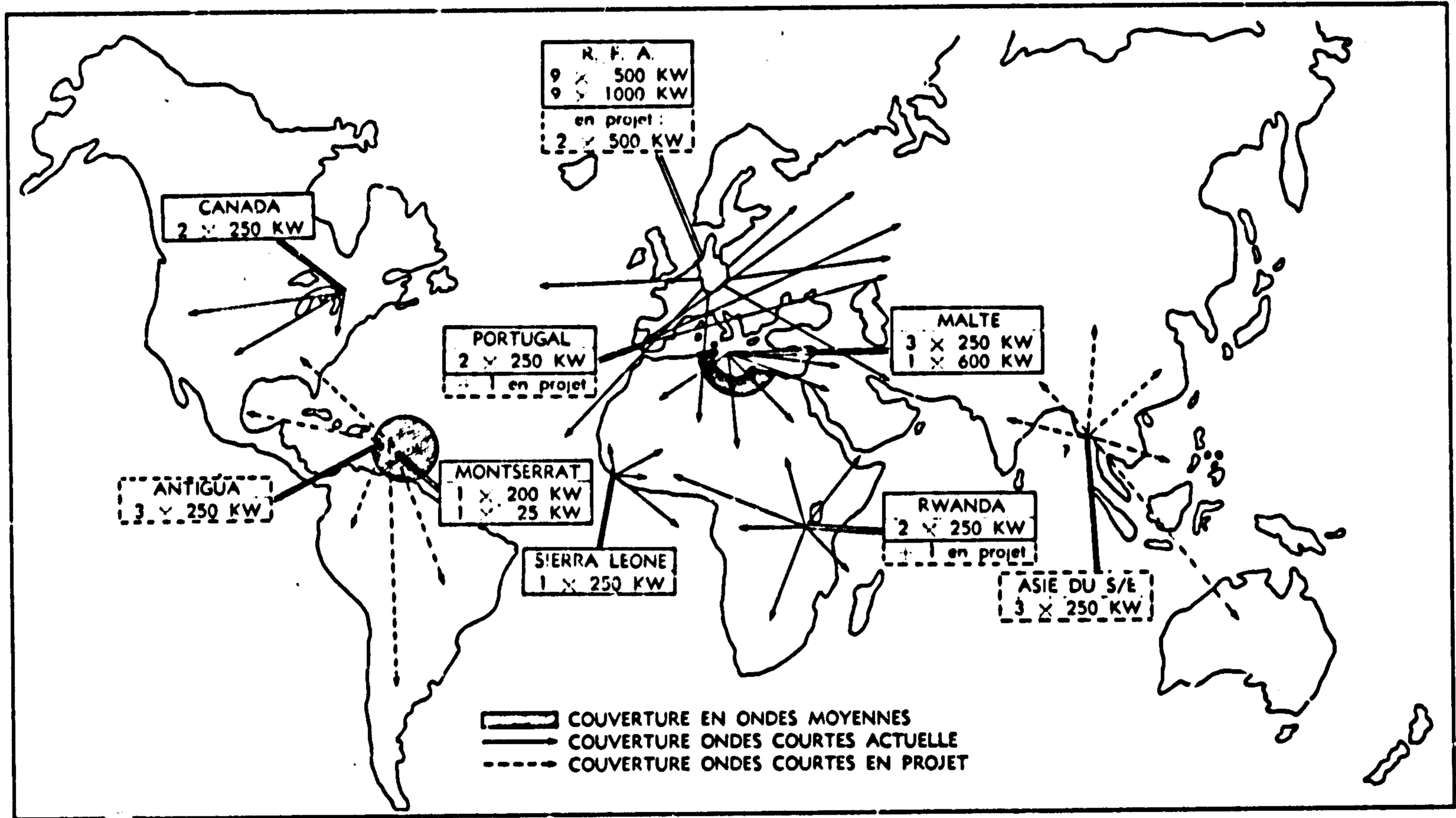
**Emetteurs nationaux et relais à l'étranger
de Radio France Internationale et de la Sonora.**



Moyens techniques de la Grande-Bretagne.
Emetteurs nationaux et relais à l'étranger de la BBC.



**Moyens techniques de l'Allemagne fédérale.
Émetteurs nationaux et relais de la Deutsche Welle.**



DOCUMENT N° 5

BILAN DE L'AIDE A L'EXPORTATION DES PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

a) Utilisation du crédit de 3 millions de francs affecté en 1978 à l'aide à l'exportation des productions audiovisuelles françaises.

b) Composition du comité.

c) Missions réalisées, coûts et résultats.

1° Comme suite aux décisions prises par le Conseil des Ministres du 9 novembre 1977, l'Association Inter Audiovisuelle a été mise en place en mars 1978 sous la présidence de M. Louis Joxe.

A ce conseil d'administration figurent les représentants des départements ministériels concernés ainsi que ceux des sociétés de programme.

2° Les ressources de l'association pour l'exercice 1978 avaient été fixées à 3 millions de francs. Il n'a pas été possible cependant, pour le Ministère des Affaires étrangères, dans l'état actuel des crédits de la DGRCSST (Délégation générale des relations culturelles, scientifiques et techniques) d'aller au-delà de la contribution qui lui avait été initialement demandée, soit 1,5 million de francs, auquel se sont ajoutés 1 million de francs prélevés sur la réserve sénatoriale.

Conformément aux instructions du Premier Ministre, le Ministère des Affaires étrangères a donc demandé l'inscription d'une somme de 500 000 francs dans le collectif de fin d'année afin de permettre à Inter Audiovisuel de disposer des ressources prévues.

3° L'association a pour objet « la promotion de la culture française à l'étranger par l'audiovisuel ».

Au cours des sept premiers mois d'existence, elle a aidé les sociétés issues de l'ORTF à développer ou à amorcer leurs ventes dans trois zones géographiques jugées prioritaires :

A. — LES MARCHÉS ANGLOPHONES

L'action a visé d'abord les Etats-Unis, Inter Audiovisuel a en effet mis en contact les réseaux en plein essor de la télévision publique américaine avec nos chaînes en organisant, notamment, une soirée de télévision française qui a été regardée, le 14 juillet, dans sept millions de foyers américains.

Si elle a déjà des suites commerciales prometteuses, cette « première » ne doit pas faire oublier la réalisation par Inter Audiovisuel de l'outil essentiel de promotion commerciale qui manquait jusqu'alors à nos chaînes.

Cent heures de programmes des chaînes ont été sous-titrées ou doublées en anglais, puis tirées en un minimum de six vidéo-copies et répertoriées dans un catalogue commun.

L'opération, qui serait terminée fin octobre, permettra, enfin, à nos sociétés de montrer dans des conditions correctes leur produit aux acheteurs anglophones aux quatre coins du monde.

B. — MARCHÉ HISPANOPHONE

Par des missions, la prise en charge des frais de tirage, de séjour, etc., Inter Audiovisuel a pu épauler sérieusement les interventions sur le continent latino-américain des chaînes, de l'INA et de la SFP.

Pour la première fois depuis des années des contrats importants de vente et de coproduction ont été signés ces dernières semaines avec certaines télévisions, notamment en Colombie et au Mexique.

C. — MARCHÉ DES PAYS DE L'EST

Inter Audiovisuel a entrepris d'épauler financièrement les efforts des chaînes ainsi que du Ministère des Affaires étrangères, via les téléthèques pour vendre nos programmes aux télévisions locales.

DOCUMENT N° 6

BILAN DES ACHATS ET DES VENTES EN EUROPE DES PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES FRANÇAISES

1. — Les achats d'émissions.

Le volume d'achats de productions américaines se justifie par la difficulté de trouver des produits internationaux sur les autres marchés. En effet, seuls les américains produisent des grandes séries et les quelques tentatives entreprises dans ce domaine par l'Allemagne se sont soldées par un échec. Seules quelques productions de la BBC et de la RAI ont obtenu du succès.

En ce qui concerne les grandes dramatiques, chaque pays européen exploite son patrimoine littéraire et historique dans le cadre de productions qui ne sont pas toujours exportables vers le public français. En tout état de cause, il s'agit d'émissions de genre très voisin de ce qui est produit en France et qui, par là même, feraient double emploi dans les programmes des sociétés de télévision.

En ce qui concerne les séries, les achats aux pays européens sont un peu plus importants.

Ainsi, pour TF 1, on peut citer :

BBC : *Anna Karénine* (dix fois 52 minutes), *La Chute des aigles* (dix fois 52 minutes), grande évocation de la fin des empires centraux, *Les Temps difficiles* (six fois 52 minutes), *Le Club des Cinq* (treize fois 28 minutes) ;

RAI : *Aventures dans le Grand Nord*, d'après J. Conrad (six fois 52 minutes) ;

URSS : *Les Prisonniers du Caucase* (1 heure et demie), adaptation de Tolstoï ;

Pologne : *La Ligne d'ombre* (1 heure et demie).

2. — La vente d'émissions aux pays européens.

Il est possible de déceler une tendance récente de développement de la vente des émissions françaises dans les pays européens.

Depuis 1975, la Société TF 1 a réalisé le chiffre d'affaires de vente à l'étranger suivant :

- 1975 : 1 million de francs ;
- 1976 : 3 millions de francs ;
- 1977 : 6 millions de francs ;
- 31 juillet 1978 : 9 millions de francs,

qui se répartit entre :

Allemagne	33	%
Pays francophones	33	%
Pays de l'Est	3,7	%
Pays nordiques	3	%
Grande-Bretagne	3	%
Italie	1,1	%
Pays-Bas	1,1	%
Espagne	0,8	%
Reste du monde	21,9	%

La difficulté d'accroître rapidement ce volume des ventes vient de la rigidité des prix due au fait que les produits français, à la différence des produits anglais, ont très peu accès au marché américain.

Il s'ensuit que les frais de copie, qui sont à la charge du pays producteur, sont souvent supérieurs au montant des droits payés par des pays acheteurs, comme l'Espagne ou les pays de l'Est.

3. — La politique de coproduction.

A côté de la vente des émissions, se développe la politique de coproduction avec les pays européens. De ce point de vue, la situation actuelle est beaucoup plus favorable que celle existant du temps de l'ORTF.

Ce mécanisme est surtout utilisé pour les séries qui font l'objet d'un pré-achat de la part des pays européens, et notamment l'Allemagne, l'Italie et la Grande Bretagne.

DOCUMENT N° 7

LA POLITIQUE IMMOBILIERE DES ORGANISMES DE RYF DEPUIS 1975

I — Situation immobilière de TF 1.

Les tableaux ci-après (1 et 2) donnent une indication des surfaces occupées par la société TF 1 à dates successives :

- 31 décembre 1975 (états présentés au Comité de décentralisation en 1975) ;
- 1^{er} janvier 1977 (situation existante).

Pour réaliser l'augmentation du volume des programmes, TF 1 a dû procéder à une extension de ses surfaces d'occupation ; cette dernière, se révélant impossible à l'intérieur du centre Lelluch-Sulzer, s'est réalisée par étapes successives dans le cadre du centre Maine-Montparnasse (l'accroissement de surfaces par rapport au projet initial [31 décembre 1975]) est de 1 067 mètres carrés au 1^{er} janvier 1977 ; il peut être évalué à 2 509 mètres carrés au 1^{er} janvier 1978.

Selon les prévisions actuelles, la surface moyenne d'occupation pour un agent sera au 1^{er} janvier 1978 en légère diminution par rapport au 31 décembre 1975 : 11,80 mètres carrés par agent au 1^{er} janvier 1978 contre 12,80 mètres carrés au 31 décembre 1975.

Les extensions de surfaces occupées au centre Maine-Montparnasse ont été réalisées par étapes successives tout au long de l'année 1976 au fur et à mesure que les besoins nouveaux se faisaient sentir. Elles ont fait l'objet entre TF 1 et le propriétaire SOTOMA 1 d'un accord provisoire d'occupation précaire afin d'être soumises au Comité de décentralisation.

TABEAU 1. — Implantations de la société TF 1.

(Situation au 31 décembre 1975.)

CENTRE	SERVICES UTILISATEURS	Effectifs	Bureaux (M2)	Salles de réunion (M2)	Locaux techniques et études (M2)	Déga-gements	Parkings	TOTAL (M2)
LELLUCH SULZER 15, 15 rue Carnegé-Jay PARIS 7 ^e	Présidence Direction Générale Direction de l'In- formation Services Techniques Services Généraux (incendie, sécurité, standard télépho- nique...)	670	2 000		3 089	2 036		7 125
MAINE- MONTPANAÏSE 17 rue de l'Arrivée PARIS 15 ^e	Services communs de la Présidence et de la Direction Géné- rale Direction de l'Admi- nistration et des Finances Services de Produc- tion	280	2 630	87	130	336		3 403
BUSSOILETTE 158 rue de l'Université PARIS 7 ^e	Services Techniques	45			470	140		610
ISSY LES MOULINFAUX 3-5 rue Jeanne d'Arc 92-ISSY LES MOULINEAUX	Services Techniques	néant					250	250
St DOMINIQUE 101 rue St Dominique PARIS 7 ^e	Services Techniques et tous services	néant					1 350	1 350
	TOTAL :	995	4 630	87	3 709	2 712	1 600	12 738

TABLEAU 2. — Implantations de la société T.F.I.

(Situation au 1^{er} janvier 1977.)

CENTRE	SERVICES UTILISATEURS	Effectifs	Bureaux (M2)	Salles de réunion (M2)	Locaux techniques et études (M2)	Déga-gements	Parkings	TOTAL (M2)
LELLUCH GULZER 13, 15 rue Cognacq-Jay PARIS 7 ^e	Présidence Direction Générale Direction de l'In- formation Services Techniques Services Généraux (incendie, sécurité, standard télépho- nique...)	809	2 000		3 089	2 036		7 125
MAINE- MONTFARNASSE 17 rue de l'Arrivée PARIS 15 ^e	Services communs de la Présidence et de la Direction Géné- rale Direction de l'Admi- nistration et des Finances Services de Produc- tion	374	3 404	140	262	868		4 674
BROSSOLETTE 158 rue de l'Université PARIS 7 ^e	Services Techniques	25			434	66		500
JISY LES MOULINEAUX 3-5 rue Joanne d'Arc 92-152Y LES MOULINEAUX	Services Techniques	néant			78			78
St DOMINIQUE 101 rue St Dominique PARIS 7 ^e	Services Techniques et tous services	néant					1 350	1 350
NEUDON 1 rue Marnet Allérol 92 - NEUDON	Services Techniques (véhicules N.P.)						98	98
	T O T A L :	1 208	5 404	140	3 863	2 970	1 448	13 825

II. — Politique immobilière d'Antenne 2 depuis 1975.

À la regard de la dévolution du patrimoine immobilier de l'ORTF, la situation d'Antenne 2, à sa création, était, de loin, la plus défavorable de celle des organismes issus de la loi de 1974.

En effet, les locaux dont a hérité Antenne 2 — et dont, pour la plupart, elle n'était que locataire — étaient tout à la fois exagérément dispersés, passablement vétustes et incontestablement exigus.

L'ensemble de ces caractéristiques défavorables se traduisait par des dépenses de fonctionnement et par des sujétions d'organisation importantes.

C'est ce qui explique que, dès la fin 1974, Antenne 2 a cherché, avec l'accord de ses autorités de tutelle, à regrouper l'ensemble de ses services dans un siège social unique et fonctionnel.

Après examen des nombreux projets qui lui avaient été soumis, le conseil d'administration de la société a, en juillet 1975, choisi celui présenté par la société Etoile-Neuilly et pour lequel Antenne 2 reçut de ses autorités de tutelle l'engagement qu'une aide financière lui serait apportée pour financer les équipements techniques nécessaires au fonctionnement du nouveau siège social.

Il est apparu, au début 1978, que la société Etoile-Neuilly n'était pas en mesure d'exécuter l'accord conclu en 1975.

À la fin 1978, Antenne 2 se retrouve donc dans une situation voisine de celle du début de 1975.

III. — Politique immobilière de FR 3 depuis 1975.

La politique immobilière de FR 3 est déterminée par la nécessité de pallier les inconvénients ou les insuffisances résultant de la dévolution des biens de l'ORTF telle qu'elle a été opérée par l'arrêté du 28 décembre 1974 dont les dispositions ne se sont pas toujours avérées exactement adaptées à toutes les exigences de la mission impartie à la société.

Pour son implantation à Paris, la société dispose actuellement en pleine propriété d'un patrimoine qui comprend deux immeubles distincts, à savoir, le centre Bourdan, 3, rue du Recteur-Poincaré (16^e), siège social de FR 3, d'une surface utile de 2 800 mètres carrés, qui abrite outre l'échelon central de la Délégation aux stations d'Outre-Mer certains autres services du siège (dont celui des relations publiques), coupés des directions dont ils dépendent en raison de l'insuffisance des locaux occupés par celles-ci.

Ce centre exigü, eu égard aux besoins et aux effectifs parisiens de France Régions, d'une desserte peu commode, disposant d'emplacements de stationnements insuffisants, en dépit d'améliorations diverses, ne peut satisfaire aux exigences d'un fonctionnement rationnel et unitaire de la société. En effet, toute perspective de réaménagement important se trouve limitée, voire annihilée par les servitudes attachées à la propriété située dans une zone résidentielle, celle du lotissement de l'Assomption, les dispositions du Code de l'urbanisme et de l'habitation interdisant toute modification des bâtiments existants.

Le deuxième immeuble, qui, avec le centre Bourdan, constitue le patrimoine immobilier parisien de FR 3 est le centre Devèze, 11, rue François I^{er} (8^e) ; il comprend, sur une surface d'emprise au sol de 321 mètres carrés, une superficie de planchers utile de 1 500 mètres carrés.

Sa destination est commandée par une infrastructure technique héritée de l'ORTF, qui explique son occupation actuelle partagée entre l'information nationale, l'émission, *Tribune libre* et l'information régionale *Paris Ile de France*. Cet immeuble, initialement affecté à la seule région Paris-Ile-de-France, connaît depuis 1975 une densité d'occupation à l'origine de conditions de travail difficiles par rapport au fonctionnement normal des services qui y sont implantés. Ces inconvénients majeurs sont, de surcroît, aggravés par les contraintes qui pèsent sur la circulation automobile dans un quartier encombré et de stationnement malaisé.

A Drevé, comme à Bourdan par ailleurs, les diverses servitudes qui pèsent sur la construction ne ménagent pas de possibilités d'extension susceptibles de satisfaire aux besoins de la société.

Au total, ces deux centres, Drevé et Bourdan, ne permettent d'absorber qu'un peu plus de tiers des effectifs parisiens de FR 3.

C'est ainsi que la plus grande partie d'entre eux, soit environ 500 personnes, a dû être installée, d'une part, à la Maison de Radio France, située à proximité du centre Bourdan, dans 3 500 mètres carrés de locaux loués à la société Radio France et d'autre part, dans des bureaux, également loués au n° 40 de l'avenue George V pour quelque 30 collaborateurs de la Direction régionale de Paris-Île de France.

Cette situation a cependant, pour conséquence, compte tenu de la localisation principale des locaux loués, à usage de bureaux essentiellement de dissocier les secteurs de conception et les secteurs administratifs des services qui assurent la production des émissions que FR 3 réalise à Paris. Elle entraîne, en outre, une dépense annuelle qui, pour l'année 1979, est évaluée à environ 7 millions de francs, pour la seule occupation de la Maison de Radio France.

Dans ces conditions, la société a été amenée à envisager une opération de réaménagement permettant de remédier à cette dispersion tout en restituant ultérieurement à leur vocation d'immense d'habitation les centres Bourdan et Drevé, situés dans des zones essentiellement résidentielles.

Après que des contacts eurent été pris dès 1975 avec la société d'économie mixte d'aménagement, de rénovation et de restauration du secteur des Halles SEMAH, une étude de faisabilité a été entreprise pour l'édification dans cette zone, à l'emplacement dit « Pont-Neuf » d'un immeuble de 13 000 mètres carrés utiles. Les résultats ont fait apparaître que le choix du site des Halles qui implique de nombreuses contraintes architecturales et une charge foncière de l'ordre de 2 400 F par mètre carré hors œuvres conduirait à un relatif renchérissement des coûts : la dépense globale nécessaire au financement d'un tel projet a été estimée à environ 163 millions de francs (plus ou moins 10 p. 100) en valeur octobre 1978.

Il est évident que la société ne pourrait envisager la réalisation d'une telle opération sans être assurée de disposer de ressources nouvelles correspondant au montant des charges financières supplémentaires qui en résulteraient.

En région, la société s'est, de même efforcée d'améliorer l'infrastructure immobilière dont elle disposait afin d'exercer, dans les meilleures conditions et conformément aux termes de la loi du 7 août 1974 « la responsabilité de la gestion et du développement des centres régionaux de radiodiffusion et de télévision ».

Trois de ces opérations, liées au passage à la couleur ou correspondant à une création (Ajaccio), sont en voie d'achèvement. Il s'agit :

1 De Clermont-Ferrand où ont été réalisés des travaux d'extension immobilière nécessités par le renouvellement des installations de radio et l'aménagement des équipements vidéo couleur. Le coût des seuls travaux immobiliers, portant les surfaces utilisables à 1 016 mètres carrés, s'est élevé à 3 millions de francs sur lesquels la société a obtenu du conseil régional une subvention de 1 million de francs ;

2 De Rouen où une installation nouvelle, comportant une construction de 2 000 mètres carrés utiles dans la zone d'aménagement de Saint-Sever, est en cours d'achèvement, le devis à 4,4 millions de francs ayant donné lieu à l'attribution d'une subvention de 1,5 million de francs.

3 D'Ajaccio où sont en cours d'édification, sur un terrain mis gratuitement à la disposition de FR 3 par la municipalité, les locaux (1 400 mètres carrés utiles) destinés à recevoir les installations vidéo couleur pour la diffusion en 1979 d'un journal télévisé régional. L'investissement immobilier d'un montant de 4,5 millions de francs sera partiellement couvert par une subvention de 2 millions de francs du conseil régional.

Un attentat commis le 28 septembre 1978 entrainera vraisemblablement des retards dans la réalisation de ce projet.

Parmi les projets mis actuellement à l'étude par la société, figurent d'autre part ceux qui concernent les centres de :

1° Dijon : un programme d'une surface utile de 725 mètres carrés, comportant une extension par rapport aux surfaces existantes dans l'actuelle cité administrative, a fait l'objet d'une demande de permis de construire, le coût du programme immobilier, dont l'exécution débutera en 1979, s'élèvera à 4 millions de francs ;

2 *Besançon* : la nécessité de prévoir le déplacement des installations actuelles de FR 3 hors de la citadelle de la ville a conduit FR 3 à solliciter le concours financier du conseil régional pour l'octroi d'un crédit de 2,5 millions de francs qui permettrait la réalisation d'un projet de 1 400 mètres carrés de surface au lieu dit « La Gare d'eau » pour une dépense totale d'environ 3,8 millions de francs :

3' *Le Mans* : pour l'exécution du plan de passage à la couleur, la municipalité mettrait à la disposition de la société un local urbain de 420 mètres carrés dont le conseil général prendrait en charge l'aménagement, une dépense de 0,8 million de francs serait à cet égard assumée par FR 3, outre le coût des équipements estimé à 2,5 millions de francs pour la réalisation de dix minutes par jour d'émissions d'actualité dans le journal régional ;

4' *Caen* : la dispersion et l'inconfort des installations actuelles de radio et de télévision imposent à FR 3 la recherche d'une solution de regroupement dans un immeuble dont le coût peut être estimé à 4,2 millions de francs. Dans ce cas également et dans la perspective d'une réalisation étalée sur les années 1979-1980, le concours de l'établissement public régional devra être sollicité.

IV. — La politique immobilière de Radio France depuis 1975.

À sa naissance, Radio France s'est vu attribuer la propriété de la Maison de la Radio, qui a dès lors pris l'appellation de Maison de Radio France.

Ce bâtiment, d'une surface habitable de 70 582 mètres carrés était à l'évidence trop important pour les besoins de la nouvelle société, particulièrement en ce qui concerne les surfaces de bureaux.

À l'inverse, les surfaces à usage de dépôts et de magasins faisaient sérieusement défaut.

Le bâtiment étant trop grand, et très coûteux à faire fonctionner et à entretenir, il était indispensable, afin d'éviter qu'il représente une charge excessive, que Radio France trouvât des locataires.

C'est ce qui a été fait, par paliers, en 1975 et 1976. la situation pouvant être considérée comme stabilisée à partir de l'automne 1976, moment où l'immeuble a atteint son maximum d'occupation, avec l'installation du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Le problème des magasins a été résolu par la prise en location, boulevard Ney, à Paris, d'un entrepôt de 2 596 mètres carrés, qui a permis de remédier à la dispersion des locaux précédemment occupés aux Essarts et à Issy-les-Moulineaux, qui ont été restitués.

Les conditions d'occupation pendant l'année 1975 ont été précisées par des conventions, auxquelles des baux pour trois, six, neuf années ont succédé, à partir de 1976.

Radio France, après avoir calculé des loyers devant permettre à la Maison de Radio France d'équilibrer sa gestion sur une période de trois ans, les a négociés avec ses futurs locataires.

Les services fonciers de Paris ont ensuite donné leur approbation, compte tenu de l'évaluation de la valeur locative à laquelle ils ont procédé.

Les résultats — positifs — de l'activité de location ont pu, pour 1976, être estimés, selon des procédés extra-comptables, à 1 025 000 francs.

Il semble donc que l'on puisse dire que l'objectif d'équilibre sur trois ans sera vraisemblablement atteint.

La plupart des baux ayant été conclus avec effet du 1^{er} janvier 1976, le 31 décembre 1978 va constituer la fin de la première période triennale.

Des négociations sont engagées avec les différents locataires, en vue de revaloriser le montant des loyers conformément aux dispositions légales ou conventionnelles.

V. — Politique immobilière de l'INA depuis 1975.

La situation actuelle se caractérise sur le plan immobilier tant par la dispersion géographique des locaux de l'institut à Paris et en banlieue que par l'inadaptation et l'exiguïté d'un bon nombre d'entre eux. Cette situation affecte la bonne marche de l'ensemble des services.

Les surfaces actuellement occupées par l'institut, qui représentent environ 40 000 mètres carrés de plancher hors œuvre, sont réparties en neuf points d'implantation différents :

— deux immeubles, propriété de l'INA, les centres de Bry-sur-Marne et de Jules-Ferry, ce dernier à Paris ;

— des locaux mis à la disposition de l'Institut par les sociétés de programme, en application de leurs cahiers des charges, pour les besoins de deux échelons du Service des archives audio-visuelles : la « cinémathèque actualités » et le « phonothèque », au centre Cognacq-Jay et à la Maison de la Radio (3 408 mètres carrés de plancher hors œuvre) ;

— et, pour le reste, des locaux pris en location à savoir : le centre Valmy, à Paris, qui abrite le Département des programmes et de la création des magasins d'archives aux Essarts (Yvelines), dans l'immeuble dit « les Mercuriales », à Bagnolet, ainsi qu'à Gennevilliers et à Saint-Maur, enfin d'emprises à la Maison de la Radio pour le Groupe de recherche musicale.

Pour remédier à un tel état de choses, l'INA a été amené à définir une politique immobilière à moyen terme répondant à deux objectifs :

— l'installation à titre permanent (par opposition au caractère précaire des locations) de tous les services dans des locaux fonctionnels ;

— le regroupement de l'ensemble des services de façon à rationaliser les conditions de fonctionnement de l'Institut et renforcer les liens entre ses différentes composantes.

L'accomplissement des missions incombant à l'Institut notamment vis-à-vis de ses partenaires institutionnels, implique, compte tenu de la localisation exclusive de ces derniers, le maintien des services en Région parisienne.

L'option du regroupement de l'Institut à Bry-sur-Marne a donc été prise en 1977. En effet, le terrain dont l'INA est propriétaire et sur lequel près de 22 567 mètres carrés de bâtiments ont été construits est d'une superficie suffisante pour abriter les constructions nécessaires aux besoins de l'INA tels qu'ils ont été évalués à échéance de vingt-cinq ans. Ceux-ci portent sur une superficie de plancher hors œuvre de l'ordre de 52 000 mètres carrés dont 20 000 mètres carrés pour les archives.

Cela étant, il est apparu souhaitable que l'INA puisse disposer à Paris d'une « vitrine » permettant la réalisation des activités et manifestations à destination du grand public.

Ainsi, à terme, l'Institut disposera, d'une part à Bry-sur-Marne, d'un centre regroupant l'ensemble de ses services (sauf la « cinémathèque actualités » et la « phonothèque », appelées à rester auprès des sociétés de programme), d'autre part, à Paris d'un lieu d'implantation réduit (moins de 1 000 mètres carrés) destiné à assurer un relais entre ses activités et le public.

VI — Politique immobilière de TDF.

Depuis sa création Télé Diffusion de France a dirigé ses efforts vers les objectifs suivants :

1. — Recherche d'une implantation pour les services centraux de TDF contraints d'abandonner les locaux occupés à la Maison de l'ORTF.

Le choix s'est porté sur un bâtiment de 9 500 mètres carrés situé 21, rue Barbès, à Montrouge. Le contrat de location a été signé en juin 1975.

L'agrément du Comité de décentralisation à cette opération n'a été donné que sous réserve de la cessation de l'activité de l'établissement dans son centre de

Meudon. Pour répondre à cette obligation, les services concernés dépendant tant de TDF que de certaines des sociétés issues de l'ORTF devaient être installés dans le centre d'Issy-les-Moulineaux appartenant à TDF. Le dégagement des surfaces nécessaires pour les y accueillir impliquait l'évacuation de divers services dont le regroupement a pu être effectué dans des locaux, sis à Montrouge, rue de la Vanne, à proximité immédiate de ceux de la rue Barbès et représentant 2 416 mètres carrés répartis sur cinq niveaux. Cette opération a reçu l'accord du Comité de décentralisation et l'occupation est intervenue fin 1974. Le transfert des services de caractère très spécialisés (labos-ateliers) de Meudon à Issy-les-Moulineaux sera opéré dès la réalisation des aménagements nécessaires, actuellement en cours.

2. — *Création de bases de maintenance
nécessités notamment par la multiplication du nombre des réémetteurs.*

Afin de garantir au service public une continuité et une qualité au moins égales à celles dont il bénéficie jusqu'à présent, il a été nécessaire de multiplier le nombre des bases de maintenance afin de les rapprocher des lieux d'intervention et d'accroître le caractère opérationnel de celles déjà existantes.

3. — *Renforcement de la protection des centres d'émissions.*

Amorcée après l'attentat de Roc Trédudon et renforcée depuis ceux de Réaltort et Pré-en-Pail, une politique de défense est menée sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer la protection des installations. Sur le plan immobilier elle implique l'acquisition de parcelles afin d'éloigner les limites des emprises des installations techniques et d'interposer entre elles des dispositifs de dissuasion.

Des terrains ont à ce titre été acquis ou sont en cours d'acquisition dans cinq centres.

Par ailleurs, afin de permettre l'implantation d'installations techniques destinées à acheminer vers le futur satellite de diffusion directe les émissions du Service national de la radiodiffusion, l'établissement a décidé d'acquérir divers terrains sur la commune de Sormery (Yonne). Ils sont destinés à l'édification, d'une part, de la station terrienne proprement dite et, d'autre part, d'une tour relais permettant d'intégrer les installations dans le réseau hertzien de TDF.

La réalisation de ces objectifs s'est nécessairement traduite à la fois par une extension du patrimoine de l'établissement (160 immeubles bâtis, en pleine propriété en 1975, 187 actuellement) et par la prise à bail d'une soixantaine de locaux plus particulièrement destinées aux services de la réception et de la maintenance.

VII. — **Politique immobilière de la SFP depuis 1975.**

La politique immobilière de la SFP a été, dès l'origine, définie et prise en charge directement par le président directeur général, M. Edeline.

Deux axes principaux ont guidé cette politique :

1° Donner à la SFP une image de marque nationale et internationale qui lui permette de s'ouvrir vers l'extérieur et d'établir des contacts commerciaux : c'est le but du rachat du droit au bail et des aménagements du théâtre de l'Empire. C'est également le but de l'aménagement du rez-de-chaussée de l'immeuble des Buttes-Chaumont (plateau INEX et galerie marchande).

2° Concentrer les implantations de la SFP sur deux lieux principaux : les Buttes-Chaumont et Bry-sur-Marne.

Le choix de Bry-sur-Marne pour y implanter l'ensemble des moyens de production film avait été fait par l'ORTF en 1967, qui a légué à la SFP en 1974 trois bâtiments quasiment terminés : le Centre de production film (base équipes, finitions, deux auditoriums), le Centre logistique (maintenances et matériels), le Laboratoire film. L'ORTF avait déjà étudié en liaison avec le cinéma le projet d'un centre de studios devant remplacer les actuelles implantations vétustes et précaires (en location) de Joinville et de Franceeur.

Ce projet a été repris, avec le but de concentrer à Bry-sur-Marne l'ensemble de la production de fiction. Ceci impliquait également le transfert des moyens de logistique décoration dispersés à Joinville, Francœur, Aubervilliers et aux Buttes-Chaumont.

Ce projet a été établi avec l'ambition d'y réaliser des productions cinématographiques de niveau international, donc avec des studios de dimensions adaptées à cette ambition. C'est cette considération qui a également conduit à commencer la construction par une première tranche comprenant un studio de 2 100 mètres carrés et un entrepôt de 2 400 mètres carrés. Cette première tranche a été terminée le 15 octobre 1978.

Indépendamment de ces deux directions fondamentales, des adaptations et quelques opérations d'entretien ont été réalisées aux Buttes-Chaumont (locaux magnétoscope, Studio 14, régies de mixages son). Dans le but d'améliorer ultérieurement les circulations du centre des Buttes-Chaumont un petit immeuble (116 mètres carrés au sol) contigu au centre, a été acquis en 1977.

DOCUMENT N° 8

BILAN DU DROIT DE REPONSE SUR LES ANTENNES DE LA RTF

I. — Au titre du décret de 1975.

Au cours de la période du 1^{er} octobre 1977 au 30 septembre 1978, seize requêtes en droit de réponse ont été formulées auprès des trois sociétés de télévision.

Elles ont été rejetées à l'exception de l'une d'entre elles pour laquelle cependant la Commission nationale du droit de réponse a été appelée à fixer la teneur et les conditions de diffusion de la réponse, un accord n'ayant pu intervenir sur ce point. Une autre décision de rejet a d'autre part été confirmée en appel par la commission. Dans la plupart des cas, les requêtes ont été présentées dans l'intérêt de personnes morales qui n'ont pas accès au droit de réponse.

En ce qui concerne la Société nationale de radiodiffusion, douze requêtes ont été enregistrées au cours de la même période. Cinq ont reçu satisfaction. Les sept décisions de rejet, qui n'ont pas fait l'objet d'appel devant la Commission nationale du droit de réponse ont été motivées par le fait que les propos litigieux ne mettaient pas en cause une personne physique (quatre), qu'ils ne portaient pas atteinte à l'honneur, la réputation ou l'intérêt des demandeurs (deux) ou que la requête a été présentée hors délai (une).

II. — Au titre des mesures du 10 août 1978.

Lors de sa réunion de presse en date du 14 juin 1978, le Président de la République a annoncé sa décision d'introduire, dans certaines conditions, le droit pour les formations politiques n'appartenant pas à la majorité de répondre aux déclarations du Gouvernement sur les antennes de la radio et de la télévision.

Par lettre du 10 août 1978, le Premier Ministre a annoncé aux présidents des Sociétés de programme que dans les dispositions permanentes de leurs cahiers des charges seront insérées, à compter de 1979, les modalités d'organisation de ce temps d'antenne accordé aux formations politiques n'appartenant pas à la majorité et représentées à l'Assemblée Nationale par un groupe parlementaire.

La rédaction de ce nouvel article des cahiers des charges est actuellement en cours d'élaboration. Elle sera transmise, dans les meilleurs délais, pour avis à la délégation parlementaire à la radio et à la télévision, ainsi que cela est prévu par la loi.

Sans attendre la parution de ces textes, le Gouvernement a souhaité tenter une première expérience dès le mois de septembre 1978.

En effet, à la suite de la communication du Ministre du Travail le 6 septembre 1978 diffusée sur la deuxième chaîne et concernant les dernières mesures décidées par le Gouvernement en matière d'emploi, la société Antenne 2 a programmé, 43 heures après, un temps d'antenne de même durée, soit 16 minutes, aux représentants du parti socialiste et du parti communiste.

Le 11 septembre, la Société Antenne 2 a organisé un débat réunissant des représentants de tous les groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale.

DOCUMENT N° 9

BILAN DE L'ACTIVITE DU SECRETARIAT PERMANENT DU LANGAGE DE L'AUDIOVISUEL ET LA QUALITE DU LANGAGE PRATIQUE A L'ANTENNE

Historique.

Le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel a été créée à la suite d'une réunion du Haut Comité de la langue française tenue au Palais de l'Élysée le 18 février 1971 et placée sous la présidence de M. Georges Pompidou en présence du Premier Ministre et des principaux ministres. Le directeur général de l'ORTF recevait alors instruction de prendre toutes mesures (notamment la création d'un bureau spécial d'aide et de conseil) propres à convaincre le personnel de l'Office de l'intérêt d'un langage correct > (relevé de décisions).

À la suite de cette décision un Secrétariat permanent du langage était créé, placé sous l'autorité d'un responsable de rang élevé et rattaché directement au directeur général de l'Office, M. de Bresson.

1. — FONCTION DU SECRETARIAT PERMANENT DU LANGAGE DE L'AUDIOVISUEL

Après du directeur général de l'Office, il doit jouer le rôle d'organisme de conseil pour l'ensemble des questions linguistiques, proposer les mesures nécessaires à l'amélioration du français parlé à l'antenne et veiller à l'efficacité de leur application.

Après du personnel de l'Office, il doit jouer le rôle d'un organisme d'information et de sensibilisation, son action étant tout particulièrement orientée vers le personnel qui a accès à l'antenne.

2. — PERSONNEL ET MOYENS

Pour permettre au Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel de faire face à ces missions, l'ORTF lui accorde des moyens relativement importants un directeur, vingt à vingt-cinq collaborateurs extérieurs, deux professeurs agrégés mis à disposition par leur Ministère de tutelle, deux secrétaires et un budget autonome).

3. — ACTIVITÉ

Le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel exerce alors une action qui n'est pas seulement de contrôle, mais aussi *informative* et *préventive* :

- observation systématique de la langue parlée dans les émissions de radio et de télévision ;
- analyse et classement des fiches d'observation ;
- rédaction et diffusion d'un bulletin d'avis hebdomadaire puis bi-mensuel tiré à 6 000 exemplaires ;
- service de renseignements linguistiques par téléphone (SVP Langage) pour le personnel d'antenne ;
- création de la Commission ministérielle de terminologie de l'audiovisuel. Publication d'une première liste d'équivalents au *Journal Officiel* du 18 janvier 1973 ;
- représentation française au Fonds international de terminologie des langues romanes (FITRO) pour lequel il prépare la partie de langue française du dictionnaire de l'audiovisuel.

En revanche l'action du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel reste extrêmement modeste dans le domaine de la formation.

Fonctionnement actuel.

Le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel a survécu à l'Office mais les textes qui le concernent sont très incomplets ; c'est ainsi qu'aucun texte ne prévoit :

-- auprès de qui il exerce sa mission : les présidents des sociétés de programme, comme l'ancien Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel qui était rattaché directement au président de l'Office ? Le Service juridique et technique de l'information comme le Centre d'études d'opinion et le Service d'observation des programmes ?

— la nature exacte de sa mission : demeure-t-elle identique à ce qu'elle était avant la disparition de l'Office ?

En revanche son financement est expressément prévu par un article du cahier des charges :

« Les dépenses de fonctionnement du Centre d'études d'opinion et du Service d'observation des programmes créés par l'article II du décret du 26 décembre 1974 et celles du Secrétariat permanent du langage sont financées par les sociétés de programme sous la forme d'une cotisation forfaitaire.

Le montant et les modalités de versement de cette cotisation sont définis par les dispositions annuelles du cahier des charges. »

Dans la pratique il ne semble pas que cette obligation financière ait été correctement observée. Le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel a graduellement perdu les moyens de son action et ne doit sa survie qu'à l'aide compréhensive qu'il reçoit du Service d'observation des programmes.

Personnel.

Un nouveau responsable du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel a été nommé à compter du 1^{er} janvier 1977 par un arrêté en date du 11 mai 1977. En fait il a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 1977.

Outre ce fonctionnaire (par ailleurs rapporteur pour les affaires linguistiques et audiovisuelles au Haut-Comité de la langue française) le service dispose :

- d'une assistante à temps plein chargée de l'analyse des relevés d'observation ;
- d'un observateur linguistique à temps partiel ;
- d'une dactylo.

De plus, une enseignante a été mise à la disposition du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel par le Ministère de l'Éducation depuis le 1^{er} septembre 1977.

Enfin le Service d'observation des programmes permet au Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel de disposer d'observations linguistiques régulières relevées par son propre personnel.

Bureaux.

Le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel a été transféré le 1^{er} janvier 1978 de la Maison de la Radio au 69, rue de Varenne, où il dispose de trois bureaux, le responsable du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel occupant un bureau à proximité, 32, rue de Babylone. Toutefois, le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel a été informé qu'il aurait à céder au Service juridique et technique de l'information les locaux qu'il occupe à compter du 1^{er} octobre 1978 et à l'heure actuelle aucune solution n'a pu être trouvée pour son hébergement.

Action

Dès sa prise de fonctions le nouveau responsable s'est employé à redéfinir ce que devaient être les objectifs et les modes d'action du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel et à réorganiser, en accord avec le service juridique et technique de l'information ce qui restait du service après les amputations successives de son personnel et de son budget.

OBSERVATION DES PROGRAMMES

À l'heure actuelle les principales émissions de radiodiffusion et de télévision, et notamment les programmes d'information, font l'objet d'une écoute systématique.

En revanche il n'a pas encore été possible d'étendre ces écoutes aux émissions de radio à destination de l'étranger, pour lesquelles le directeur de Radio France Internationale a demandé l'aide du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel.

RAPPORTS

Depuis janvier 1978 le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel a rédigé des rapports sur la qualité du langage pratiqué à l'antenne adressés tous les quinze jours aux présidents des Commissions de la redevance et de la qualité des programmes, ainsi qu'aux présidents des quatre sociétés de programmes.

INFORMATION

Le 15 octobre 1978 sera diffusé le premier numéro d'un bulletin imprimé mensuel : *Médias et Langage*, tiré à 5 000 exemplaires. Ce bulletin a pour fonction d'apporter une information technique au personnel d'antenne (néologismes, listes d'équivalents fixés par les arrêtés ministériels de terminologie, etc.) et de le sensibiliser par des articles plus généraux sur la langue.

COMITÉ DE LIAISON

Le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel tient une fois par trimestre une réunion de travail avec les représentants des sociétés issues de l'Office.

Efficacité.

L'efficacité du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel est difficilement mesurable. On doit cependant constater que la qualité de la langue pratiquée à l'antenne n'est pas bonne et qu'une partie du personnel ne se sent nullement concernée par la mission de veiller à la qualité de la langue telle qu'elle est prescrite dans les textes fondamentaux des sociétés de programme.

C'est ainsi qu'un certain nombre d'erreurs facilement évitables (anglicismes inutiles ou abusifs par exemple) reviennent régulièrement dans les émissions malgré les avis du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel ; il faut signaler que certains de ces usages constituent des infractions à la loi du 31 décembre 1975.

Cette situation appelle un certain nombre de remarques :

— l'action du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel n'est plus guère aujourd'hui qu'une *action de contrôle*.

L'expérience du passé, au début des années 1970 à l'ORTF, a prouvé que cette action est mal acceptée par le personnel d'antenne et peu efficace. Elle l'est d'autant moins aujourd'hui, où le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel n'entend plus parler des relevés bimensuels qu'il adresse aux Présidents des Commissions de la redevance et de la qualité des programmes une fois qu'il les leur a adressés ;

— en revanche, les moyens d'une action *informative et préventive* n'existent plus, en dehors de *Médias et Langage* (et sous réserve que le financement de ce bulletin puisse être assuré en 1979, ce qui n'est pas acquis). Il serait notamment utile que le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel puisse assurer un service de renseignement linguistique par téléphone ou par écrit, comme c'était le cas à l'époque où l'Office existait ;

— de plus, l'action du Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel ne peut être de qualité si elle ne peut s'appuyer sur le travail des spécialistes du langage comme ceux de l'Institut de la langue française du professeur Quemada ou de l'Association française de terminologie (AFTERM) qu'anime M. de Bessé.

Il faut également rappeler que la Commission de terminologie de l'audiovisuel a cessé de fonctionner à la disparition de l'Office, contrairement à la mission qu'elle a reçue.

Enfin, il faut observer que l'Institut national de l'Audiovisuel chargé au début de 1977 de formuler des propositions pour améliorer la formation professionnelle dans le domaine de la langue n'a pas, jusqu'ici, donné de suite à cette demande.

ENTENDU A L'ANTENNE

Anglicismes sportifs.

Les championnats indoors, les épreuves indoors pour les championnats **en salle**.
les épreuves **en salle**.

Le pressing de l'équipe pour la **pression** de l'équipe.

Le skate, le skate board pour la **planche à roulettes** (skate a d'ailleurs un autre sens en anglais).

Skater, boarder, skateboarder pour **planchiste** (les deux premiers termes ont un autre sens en anglais).

Off side pour **fiers-jeu**.

Une arrivée disputée au finish — à **Varraché**.

Vocabulaire des transports.

Super-tanker pour **pétrolier géant**.

Car-ferry pour **transbordeur** ou **traversier**.

Container pour **conteneur**.

Vol charter, charterisé pour **vol notisé, notisé**.

Surbooking pour **surréservation**.

Jumbo jet pour **gros porteur**.

Anglicismes divers.

Sponsor pour **commanditaire**.

Overdose pour **surdose**.

Pacemaker pour **stimulateur cardiaque, stimulateur**.

Doping pour **dopage**.

DOCUMENT N° 10

NOTES D'ANALYSE PRESENTÉES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES DES SOCIÉTÉS ET ORGANISMES DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

Syndicat national Force Ouvrière de l'audio-visuel.

CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES.
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES

Réflexions et questions sur la radio et la télévision.

Que n'a-t-on dit sur l'ex-ORTF ! Mauvaise gestion, pléthore de personnel, programmes de mauvaise qualité, etc. ; autrement dit la réforme de 1974 devait mettre de l'ordre dans cette maison.

Ou en sommes-nous en 1978 ? On apprend que fin 1974, l'ORTF avait été bénéficiaire de 38,5 millions de francs en 1977, la perte pour l'ensemble des sociétés est de 65 millions de francs (seule Radio France a un bénéfice de 4,5 millions de francs). La SFP qui devait être l'organisme central de la production est victime d'une gabegie sans précédent (46 millions de déficit rien que pour 1977).

On se plaint du manque de coordination entre les chaînes de télévision, de la pauvreté des programmes, de l'absence de créations et on dit : « La réforme de 1974 a été bâclée »... il faudrait réformer la réforme !

On tente de faire supporter à l'ensemble du personnel les erreurs de ceux qui gouvernent les sociétés. On discute, on critique et pour terminer on se met d'accord pour augmenter la redevance sans apporter la moindre solution aux maux qui font de la télé une grande malade.

De plus, on accepte d'augmenter, contrairement aux cahiers des charges, les spots publicitaires (236 heures de messages en 1979 contre 200 heures en 1978).

Maintenant, après avoir fermé les yeux sur l'incompétence, la gabegie pour la SFP, on parle « de solution de la dernière chance... ». Ce n'est pas la première fois ! Mais qui est responsable des 42 millions de francs de « L'Empire » ? du gouffre financier de Bry-sur-Marne ?... Silence. On critique les programmes, le Président de la République n'avait-il pas demandé il y a un an que place soit faite à la création ? Certes, il y eut quelques bonnes émissions, mais elles disparaissent devant les lamentables feuilletons, les émissions de variétés de qualité douteuse et les rediffusions de films... Pléthore de personnel ? 1974 : 14 700 personnes ; 1978 : 15 400. Sait-on que les programmes sont plus importants en 1978 qu'en 1974. Ne faudrait-il pas comparer ce qui est comparable ?

Radio France. — Après de nombreux tâtonnements, cette radio semble être en mesure de concurrencer les autres radios, mais on oublie un peu trop souvent que Radio France n'est pas uniquement France-Inter, mais aussi France-Musique et France-Culture.

Radio France a un lourd handicap par rapport aux radios périphériques ! Impossibilité d'organiser des concours aux prix somptueux, impossibilité de couvrir les murs de Paris d'affiches publicitaires.

Regrettons que cette radio fasse des bénéfices, ce qui pour une société d'Etat paraît incompatible avec la loi.

Regrettons également l'indifférence du pouvoir devant l'écoute déplorable de Radio France dans le Sud-Est.

Un émetteur sur le mont Agel ? On en parle depuis deux ans !

RFI. — La chaîne Sud-Est est un succès. Peut-on être aussi affirmatif pour la chaîne Est ? La réponse est difficile à donner d'où... un doute.

Les Français de l'étranger souhaitent que la voix de la France se répande davantage sur les ondes. C'est un vœu que l'on peut comprendre, mais il serait absurde de créer des émissions en langues étrangères... alors qu'il reste tant à faire pour améliorer la chaîne Sud et la chaîne Est. Il ne faut pas oublier que ce secteur est financé par les Ministères des Affaires étrangères et de la Coopération et il est prouvé que sur le plan financier ces deux Ministères ne peuvent faire face aux dépenses et ce qui est plus grave prennent souvent des décisions contraires à la bonne marche de RFI.

FR 3 est le parent pauvre des journalistes de l'audiovisuel, bien que représentant un groupe professionnel très important (plus de 500 personnes).

D'autre part, malgré une parfaite régularité de rencontre avec les représentants de la direction pendant dix mois, les négociations sont interrompues sans aucune raison valable pour la convention collective, dont trois points essentiels demeurent en suspens : la définition de fonction, les salaires et les retraites.

La direction impose d'ailleurs une polyvalence qui interdit pratiquement toute spécialisation au journaliste en supprimant du même coup pour lui toute possibilité de progression professionnelle et, finalement, salariale.

Conclusions. — Il faut réformer la réforme, ne serait-ce que pour aller plus loin dans l'autonomie, coordonner les programmes de la télévision, appliquer une véritable concertation entre ceux qui fonctionnent les chaînes, autrement dit le personnel et les responsables.

Il est également inadmissible que les sondages puissent influencer la Commission de la qualité. Est-il possible d'accepter que la commission, qui reconnaît les efforts de Radio France et les efforts de FR 3, réduise par un système aberrant les crédits versés par la redevance ?...

N'est-il pas temps de créer une commission compétente (professionnels, syndicats, directions et parlementaires) pour apporter les modifications à donner à cette « ubuesque » loi de 1974.

Syndicat national des journalistes (SNJ).

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer à votre commission, le SNJ considère, depuis l'origine, que la loi du 7 août 1974 poursuit trois objectifs essentiels :

— accentuer, sous couvert d'autonomie, l'emprise du pouvoir sur les nouvelles sociétés issues de l'ORTF ;

— franchir un pas supplémentaire dans le processus de privatisation d'une partie du système français de radio-télévision ;

— briser l'unité du personnel et affaiblir les organisations syndicales de l'Office.

La situation actuelle de la radio-télévision française ne nous incite guère à l'autosatisfaction mais force est de reconnaître que, depuis quatre ans, les faits ont corroboré la justesse de nos positions.

L'ACCENTUATION DE L'EMPRISE DU POUVOIR

L'encadrement de l'information se perpétue sous une forme plus subtile mais tout aussi verrouillée que la précédente. Pressions et répressions se multiplient, quelles que soient les sociétés de programme.

Pour atteindre un même objectif, diverses méthodes sont utilisées : censure de système s'appuyant sur des moyens difficilement décelables, ou censure directe quand l'enjeu devient trop important pour le pouvoir. Sur ces différents points, les communiqués du SNJ publiés durant l'année écoulée et le livre blanc de nos camarades de FR 3 sont suffisamment éloquents... Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à dénoncer cet état de fait. Témoin l'organe du principal parti de la majorité parlementaire qui écrivait au printemps dernier que jamais la télévision n'avait été aussi subordonnée au pouvoir...

Les diverses directions de l'information ont délibérément amoindri les possibilités structurelles de concertation. Tout est fait pour laminer le contrepoids syndical. On tente, en revanche, d'instituer un lien personnel — quasi féodal — entre les directeurs-rédacteurs en chef et chacun des journalistes, au travers d'un système de promotions et de salaires personnalisés.

Sans pour autant pratiquer abusivement l'amalgame, nous constatons que cette politique d'encadrement de l'information — en dépit d'apparences modernistes et pseudo-libérales — s'inscrit dans une stratégie plus globale de contrôle, direct ou indirect, des principaux media (cf. l'arrivée d'un patron de la presse régionale à la tête de l'Agence France-Presse sur ordre de l'Élysée, l'extension du groupe Hersant, la nomination d'anciens collaborateurs du Président de la République aux postes de commande de la SOFIRAD et de Radio Monte-Carlo...).

LA PRIVATISATION PROGRESSIVE DU SERVICE PUBLIC

La crise de la SFP — qui était quasiment programmée dans la loi de 1974 — met en valeur la volonté gouvernementale de remettre en cause cet exceptionnel outil de production et de création télévisée. Il est paradoxal de constater que le volume horaire des programmes étant en augmentation constante, les commandes à la SFP sont passées de l'ordre de 21 p. 100 à 12 p. 100 pour TF 1 et à 8 p. 100 pour Antenne 2, alors que, dans le même temps, des sociétés de production privées amélioreraient substantiellement leur chiffre d'affaires. Les propos récents du ministre de la culture et de la communication se veulent apaisants mais le pire est encore à craindre : démantèlement de l'entreprise par le biais de la création d'une filiale « cinéma » qui permettrait ainsi à des groupes privés de prendre le contrôle d'un organisme public. D'autres organisations syndicales, plus qualifiées, diront mieux que nous ce que représente cette nouvelle crise. Le SNJ a récemment réaffirmé sa solidarité avec les travailleurs de la SFP. Une nouvelle atteinte aux droits des travailleurs, notamment en matière d'emploi, provoquerait, bien évidemment, une riposte appropriée de l'ensemble des personnels de l'ex-ORTF.

Quant aux sociétés de programme TF 1 et Antenne 2, dont plus de la moitié des ressources provient de la publicité commerciale, elles accentuent elles aussi le processus de privatisation tant au niveau des programmes qu'à celui des méthodes de gestion.

Outre la SFP, un autre organisme, l'INA, semble, à terme, menacé. La longue grève de ces personnels en février dernier a souligné la précarité de cet établissement qui assure pourtant des missions de service public indispensables : formation professionnelle, recherche, conservation et traitement des archives, action internationale.

LES JOURNALISTES DANS LE « COLLIMATEUR »

Tous ces éléments semblent constituer les bases d'un nouveau « psychodrame » rappelant étrangement les prétextes invoqués lors des précédentes atteintes au service public de la radio-télévision (1972 : publicité clandestine ; 1974 : trou financier « imaginaire » et, pourtant, complaisamment exploité).

En 1974, plus de 250 journalistes — dont un grand nombre de militants et d'adhérents du SNJ — avaient été arbitrairement licenciés. Il fallait — disait-on à l'époque — réduire les effectifs « pléthoriques » de l'ORTF...

Quatre ans plus tard, il est inquiétant de constater que les journalistes sont de nouveau dans le « collimateur » de certains parlementaires. Le dernier rapport spécial de l'Assemblée Nationale précise en effet que le nombre des journalistes a augmenté de 20 % de 1975 à 1978 et qu'ainsi l'un des objectifs (et non des moindres) de la loi de 1974 — le « dégraissage » n'a pas été atteint.

Toujours dans le même document, il est pour le moins surprenant de voir distinguer, dans la présentation des tableaux d'effectifs, les journalistes des autres catégories de personnel. Pourquoi ne met-on pas en regard de ces chiffres les missions correspondantes assurées par nos confrères et consœurs ?

Faut-il souligner que les besoins en personnels journalistes demeurent et qu'ils se sont même accrus dans certains secteurs ? Ou bien prépare-t-on déjà une nouvelle purge dont pâtiraient essentiellement les journalistes comme lors des précédentes crises (1968, 1972, 1974) ?

Pour ne prendre qu'un exemple, malgré les rares recrutements opérés par FR 3, peu de BRI (bureaux régionaux d'information) appliquent régulièrement la semaine de cinq jours. La semaine de... 60 heures est, hélas, couramment pratiquée... En outre, la direction de cette société temporise et retarde la signature de la convention collective des journalistes, à l'encontre des trois autres sociétés de programme.

A propos d'effectifs et de moyens, soulignons également — comme nous l'avions fait l'année dernière — l'absence d'une politique cohérente dans le domaine des émissions sur ondes courtes. On semble aujourd'hui redécouvrir en haut lieu l'intérêt de telles émissions sans pour autant donner réellement à Radio France Internationale les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Pour l'heure, les deux chaînes — Sud et Est — diffusent essentiellement leurs programmes en langue française à quelques exceptions près.

Le projet d'émettre vers l'Est en langue russe semble très restrictif, cette langue n'étant pas parlée — ou acceptée — dans plusieurs pays de l'Est. Pour accroître l'audience potentielle de ces émissions, il s'avère donc nécessaire de diversifier les langues d'émission (utiliser le polonais, par exemple).

En conclusion, nous constatons qu'il est piquant de voir aujourd'hui plusieurs parlementaires — dont, pour certains, la bonne foi avait, sans doute, été abusée en 1974 — stigmatiser les échecs patents de la réforme et réclamer un organisme de coordination, une complémentarité de la programmation, une refonte du mode de financement, en reprenant parfois mot pour mot les critiques et propositions formulées dès l'été 1974 par les principales organisations syndicales de l'ORTF dont le SNJ.

**Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel
et de l'action culturelle CGT.**

**RESTRUCTURATION DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION :
NOUS N'ACCEPTONS PAS LE FAIT ACCOMPLI**

De nouveau, les conditions d'une restructuration de la radio et de la télévision nationales sont créées par le pouvoir. Or, chaque fois que le pouvoir a imposé de nouvelles réformes, cela s'est traduit par des catastrophes. Nos organisations n'acceptent pas d'être placées devant le fait accompli. Auteurs, réalisateurs, artistes interprètes, personnels des sociétés de radio et de télévision, nous savons qu'une détérioration de nos conditions de travail, qu'une atteinte à notre emploi, à la qualification de nos professions, à notre liberté d'expression, sont autant de remises en cause de la qualité de service public de la radio et de la télévision nationales.

Nous affirmons qu'aucun progrès de la vie nationale n'est possible sans une grande radio-télévision pluraliste, diversifiée, décentralisée, dotée de moyens à l'ampleur de ses ambitions créatrices, assurée, par l'exercice de ses libertés, de la satisfaction d'un public divers et exigeant.

Cette mission n'est réalisable que si le service public se libère à la fois des appétits des intérêts privés et de la domination du pouvoir.

Loin d'assurer l'indépendance du service public, à Paris comme dans les régions, le pouvoir et les forces politiques et sociales qui le soutiennent, développent à leur profit l'information officielle et réduisent dangereusement la production élaborée et la création originale.

La loi du 7 août 1974 a mis en place les structures de cette politique. Elle n'a pas fini de produire ses effets.

Le législateur prétendait développer la qualité : au lieu d'une émulation saine entre les créateurs, il a privilégié la concurrence économique. Ce qui a eu pour conséquence :

- de transférer au secteur privé la plus grosse part des œuvres de création ;
- d'abaisser les coûts de production au détriment de la qualité ;
- de favoriser le système des coproductions avec les télévisions étrangères, entraînant des conséquences graves sur l'emploi des personnels permanents, des réalisateurs et de tout le personnel artistique.

Aussi depuis quatre ans, en dépit d'une augmentation de leurs ressources plus rapide que la hausse des prix, la radio et la télévision n'ont jamais retrouvé le niveau de production de l'ORTF. Bien au contraire, on liquide les centres de production créés avec le produit de la redevance :

La Société française de production (SFP), outil de production du service public de télévision, fait face à des difficultés financières graves, à cause du transfert de la production de création vers le privé.

FR3, la seule des trois sociétés de programme qui ait, de par le cahier des charges, vocation de produire pour la télévision, décide, au détriment de cette production, de développer prioritairement son secteur information.

L'institut national de l'audiovisuel (INA), comme la SFP, est en crise de trésorerie. L'existence de ces deux entreprises est menacée.

Et voilà que se précise le risque de voir se prolonger par de nouvelles mesures législatives ou réglementaires les conséquences néfastes de cette loi. Une série de faits justifie cette crainte :

— l'élargissement des prérogatives du Ministre de la Culture à la presse, au livre et à la radio-télévision par le Gouvernement, se situe dans la perspective d'une restructuration et d'un contrôle accru des moyens d'expression ;

— l'étude faite à la demande du Premier Ministre par deux conseillers d'Etat sur les rapports cinéma-télévision ;

— le débat institué autour de la notion de monopole de diffusion et de radios « libres » qui, pour l'instant, a abouti au vote d'une loi répressive qui ne règle nullement le problème posé.

Devant cette menace et la démarche liquidatrice du pouvoir, nous réaffirmons notre volonté de mettre en place une radio-télévision nationale à vocation culturelle, d'expression pluraliste, diversifiée, régionale, dans le cadre d'un service public démocratisé. Pour cela, il faut :

1° Relancer la production de radio et de télévision par la garantie d'un nombre d'heures de programmes spécialement élaborés, incluant tous les genres : dramatiques, lyriques, chorégraphiques, variétés, documentaires. Ce volume d'heures doit ouvrir un volume d'emplois garanti et accorder aux équipes de création les moyens et les temps nécessaires ;

2° Libérer des heures d'antenne pour permettre une production de télévision nationale et régionale par une diminution importante de la diffusion de films cinématographiques du commerce ; par une diminution des retransmissions théâtrales et l'établissement de normes pour l'enregistrement des spectacles vivants ; par une diminution du quota des fictions étrangères ;

3° Affirmer la vocation de la Société française de production à produire pour la télévision qui se traduira dans les cahiers des charges par des commandes obligatoires d'œuvres diversifiées de création et de fiction par les sociétés de programmes ;

4° Affirmer la vocation régionale de FR3 avec son secteur de production ;

5° Etablir une réglementation pour les coproductions télévisées entre les sociétés de programmes, les sociétés indépendantes et les télévisions étrangères, garantissant les conditions de travail et d'emploi des réalisateurs, des artistes interprètes et des professionnels concernés ;

6° Créer les conditions de l'expansion d'un véritable service public de radio nationale et internationale, notamment par une augmentation du personnel et des moyens techniques ;

7° Arrêter le détournement du produit de la redevance qui s'opère par le financement des secteurs privés du cinéma, du théâtre, des variétés ;

8° Négocier un plan afin d'assurer l'emploi, le respect des métiers, les droits des professionnels et la qualification avec toutes les parties intéressées (Etat, collectivités locales, employeurs, syndicats, usagers) pour l'application à l'intérieur du service public des liaisons avec les différents secteurs du spectacle (cinéma, télévision, théâtre, musique) et la mise en place des nouvelles techniques audiovisuelles (satellites, télé-distribution, vidéo-transmission, techniques d'enregistrement, etc.).

Syndicat unifié de radio et de télévision - CFDT.

L'année 1978 a été marquée, au niveau du service public national de la radio-télévision, par deux problèmes majeurs :

- le débat sur le monopole ;
- la crise de la SFP.

LE DÉBAT SUR LE MONOPOLE

Pour nous, syndicat CFDT, le dilemme se situe entre la nécessité d'éviter tout détournement du service public au profit d'une conception purement mercantile de la radio et de la télévision en France, et la nécessaire liberté d'expression de tous les courants d'opinion qui doit permettre un service public au service de tous les citoyens.

Par rapport au premier considérant, le maintien du monopole public de la programmation et de diffusion est donc nécessaire.

Par contre, au regard du second considérant, nous disons que l'utilisation qui est faite de ce double monopole, pose un problème indiscutable de liberté d'expression.

Il est donc regrettable que le débat sur le monopole n'ait reçu de la part des pouvoirs publics qu'une réponse de nature répressive.

Nous continuons pour notre part de penser, et il s'agit là d'une position de la Confédération CFDT dans son ensemble, que si la tutelle du Gouvernement se conçoit logiquement, en ce qui relève de l'application de la politique audiovisuelle définie par le Parlement, par contre en ce qui concerne le contenu quotidien des programmes, il est nécessaire qu'une instance pluraliste au sein de laquelle seraient représentés les grands courants d'opinion, une sorte de Haut-Conseil de l'audiovisuel qui ne serait plus simplement un instrument de réflexion pour le Gouvernement sans aucun pouvoir, veille notamment à u respect de la liberté d'expression sur les antennes.

Et ce ne sont pas des conseils d'administration entièrement nommés par le Gouvernement qui peuvent apporter cette garantie.

Ponctuellement, dans un premier temps, il y aurait lieu de reconsidérer le problème des « tribunes libres » de FR 3, ainsi que des émissions consacrées aux partis politiques et au droit de réponse. En ce qui concerne les tribunes FR 3 au niveau des moyens qui leur sont consacrés, de la publicité qui peut en être faite, et de l'heure de programmation.

Pour le reste, nous ne comprenons pas que les confédérations syndicales ne puissent bénéficier de ces tribunes et du droit de réponse aux interventions gouvernementales, notamment lorsqu'il s'agit de problèmes économiques et sociaux.

LA CRISE DE LA SFP

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les services publics doivent échapper à toute notion de rationalisation, de bon emploi des moyens, d'utilisation optimale des deniers publics.

Le moins que l'on puisse dire est que la gestion de la direction de cette société, au-delà de difficultés réelles et objectives, n'a pas répondu aux soucis ci-dessus.

Par ailleurs, la stratégie industrielle qui a été conduite a reposé sur une large part d'utopie résultant à l'évidence d'une erreur fondamentale d'analyse.

Nous n'avons jamais cessé de dire pour notre part que la SFP ne pouvait cesser d'être considérée, et de se considérer d'abord et avant tout, comme l'outil de production des sociétés de programmes.

Même en se situant dans un système de marché, il est évident que seules les sociétés de télévision étaient en mesure de lui assurer un volume de travail suffisant.

Mais nous considérons que le problème est loin d'être purement économique. Aucun organisme ayant une responsabilité de programmation ne peut accepter d'abandonner le contrôle de la fabrication dans toutes ses phases et de s'en remettre à un tiers.

C'est pourquoi nous préconisons une implication étroite, organique, des sociétés de programmes dans la SFP. C'est la seule solution crédible d'un redressement durable de la SFP qui ne lui interdit nullement de prospecter d'autres marchés.

Et outre, et à moyen terme, il convient impérativement que la SFP adapte son outil de production aux nouvelles données des produits audio-visuels, en se mettant en situation effective de diversifier ses activités, par le développement du système mono-caméra vidéo par exemple.

Cela dit, il n'en demeure pas moins que seule une véritable politique de développement de la création audio-visuelle française est de nature à redonner un « second souffle » à notre télévision.

Cela suppose des ressources et nous conduit à nous interroger sur le maintien du taux de TVA à 17.60 p. 100 prélevé à la source, au moment où le Gouvernement vient d'accepter le taux de 7 p. 100 pour les salles de cinéma. Une telle mesure permettrait de dégager des moyens substantiels qui devraient pour l'essentiel être affectés à la création.

Enfin, nous ne comprenons toujours pas l'hostilité du Gouvernement à reconnaître la radio-télévision comme *secteur national d'activité*, dans la mesure où cette attitude conduit à nous priver du bénéfice de plusieurs dispositions du droit commun du travail, telle la loi sur les quarante heures sur la limitation de la durée hebdomadaire maximum de travail, etc.

Nous revendiquons une convention collective nationale de la radio-télévision qui nous permette réellement d'être des travailleurs comme les autres, et qui aurait de surcroît le mérite non négligeable d'éviter des distorsions entre les droits sociaux des différents organismes du service public, distorsions génératrices de conflits sociaux.

Syndicat des cadres des organismes de radio et de télévision (SCORT).

A l'occasion du vote du projet de loi de finances pour 1979 et de l'examen par le Sénat de la demande d'autorisation de perception de la redevance télévision, nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur les points suivants :

1° Les problèmes soulevés par notre syndicat, lors des débats budgétaires intervenus en 1976 et 1977, n'ont trouvé, à notre connaissance, aucune solution concrète et nous nous permettons de vous en rappeler les têtes de chapitre :

— Harmonisation des programmes : la concurrence entre les sociétés de programme de télévision a toujours pour effet d'entraîner un certain gaspillage des ressources et de ne pas répondre aux besoins des publics diversifiés que compte l'audience nationale.

De même, en ce qui concerne la radio, le partage des compétences entre FR 3 et Radio-France n'est toujours pas réglé.

— Le financement des programmes de télévision s'avère de plus en plus soumis aux ressources tirées de la publicité de marque, ce qui entraîne, pour chacune des sociétés de programme, une course à l'audience dans les créneaux de fort rendement publicitaire, c'est-à-dire ceux de grande écoute, de 19 heures à 21 heures.

Nous rappelons que notre syndicat avait proposé que les ressources de publicité soient traitées de la même manière que celles provenant de la redevance, ce qui aurait pour effet de supprimer l'un des facteurs nocifs de la concurrence.

— Les ressources de la redevance se sont avérées, en 1977 et en 1978, comme ayant un caractère incertain et en retrait notable par rapport aux prévisions, ce qui rend la gestion des sociétés de programme extrêmement délicate et peut entraîner, vis-à-vis des organismes situés en amont de celles-ci, des incidences financières non négligeables.

Il est paradoxal que les sociétés de programme qui n'ont aucune responsabilité dans la fixation de l'assiette ni dans le recouvrement aient, par contre, à assumer la responsabilité financière d'un système qui leur échappe totalement.

— La périodicité annuelle de fixation de la redevance présente, par ailleurs, de nombreux inconvénients, les engagements de dépenses sur les productions ayant, pour une grande part, un caractère pluriannuel.

Enfin, sans mésestimer l'effort prévu pour 1979 quant à la redevance, il serait souhaitable que, pour répondre aux obligations et à la politique de création de la télévision, une réduction du taux de la TVA soit consentie vis-à-vis des sociétés de programme, à l'instar de ce qui a été décidé pour le secteur cinématographique.

— Les problèmes de personnel s'avèrent toujours du même ordre :

— différences de traitement entre des personnels généralement issus des mêmes filières et appartenant à des sociétés différentes en vertu de répartitions aléatoires ;

— difficultés de gestion harmonieuse des groupes professionnels réduits à l'intérieur de chacun des organismes entraînant un blocage quasi-généralisé des possibilités d'amélioration professionnelle et de promotion ;

— gaspillage par manque de mobilité entre les organismes d'un potentiel humain qui ne peut toujours être affecté dans des emplois correspondant à ses compétences et ses aspirations.

Nous rappelons que nous demandons un statut ou une convention collective commune à l'ensemble de la branche Audiovisuelle.

— Représentation des cadres dans les conseils d'administration. Au moment où les instances gouvernementales semblent vouloir favoriser la participation des cadres dans la gestion des entreprises, nous rappelons que les cadres de la radio et de la télévision devraient être assurés d'une représentation distincte de celle de l'ensemble des personnels au sein des conseils d'administration.

2° Au cours de l'année 1978, certains des problèmes soulevés précédemment ont malheureusement été confirmés, de façon particulièrement grave, par les faits :

La Société française de Production, soumise à la loi du marché, dans une situation de concurrence inégale, a connu des difficultés qui risquent de trouver leur solution aux dépens du service public et des personnels qui lui ont été affectés.

Vouloir ignorer le caractère de continuité du service fourni, la spécificité de prestation que l'entreprise privée se garde d'aborder, témoigne d'une curieuse conception de la notion de concurrence. Vouloir, par contre, dans ce secteur particulier, imposer la concurrence dans sa conception classique risque de modifier profondément le caractère des programmes ou, à terme, d'en alourdir considérablement les coûts après avoir démantelé un potentiel remarquable.

Notre syndicat souhaite que les particularités d'une production télévisuelle destinée à un service public national soient prises en compte et que la permanence d'un moyen de production, à bien des égards exceptionnel, soit assurée.

A N N E X E S

ANNEXE N° 1

SYNTHESE DES CRITIQUES FORMULEES DANS LE RAPPORT PUBLIC DE LA COUR DES COMPTES DE 1978

Difficultés et retards des opérations de liquidation de l'ORTF.

I. — OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

La loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision a supprimé l'ORTF à compter du 1^{er} janvier 1975 et créé sept établissements et sociétés.

Les opérations de liquidation concernaient le personnel, l'apurement des dettes et des créances et le transfert des biens, droits et obligations.

L'importance des effectifs concernés, le volume des sommes en cause, les errements suivis dans la gestion de l'Office, mais aussi la nécessité d'assurer la continuité du service public, ne pouvaient que rendre cette tâche lourde et difficile.

Les conditions dans lesquelles elle s'est effectuée prêtent néanmoins à critiques :

— *en ce qui concerne les personnels*, un nombre beaucoup plus élevé d'agents (neuf cents) qu'il n'était prévu à l'origine (six cents) a bénéficié du régime de « position spéciale ».

Certains ont cumulé les avantages accordés jusqu'à obtenir une rémunération globale supérieure à leur salaire d'activité. Quelques-uns ont pu se faire réembaucher par les nouvelles sociétés alors qu'ils avaient bénéficié des indemnités de licenciement ou des traitements de préretraite. L'obligation d'agir rapidement, dans un domaine particulièrement sensible, a conduit à régler un certain nombre de situations dans un sens parfois trop favorable aux intéressés ;

— *l'apurement des dettes et des créances* de l'ancien Office a laissé également à désirer sur un certain nombre de points : nécessité de régler plusieurs dizaines de millions de francs de charges dues par l'ORTF qui n'avaient fait l'objet d'aucune évaluation dans sa comptabilité ; règlement par le service de liquidation de dépenses pour le compte des nouvelles sociétés ; avances du Trésor non encore remboursées ; montant trop important de sommes restant à recouvrer, plus de trois ans après la disparition de l'Office ;

— *enfin, la répartition des propriétés immobilières* de l'ORTF demeure inachevée, alors même que les opérations déjà effectuées suscitent des réserves. Quant à la *dévolution des mobiliers*, matériels, outillages, elle n'a pas été non plus satisfaisante et reste inachevée.

Il résulte de ces errements, une situation incompatible avec la bonne gestion des deniers publics :

— le coût exact des opérations de liquidation de l'ORTF demeure inconnu ;

— en raison de la lenteur de ces opérations et du retard intervenu dans la répartition des patrimoines, les nouveaux organismes créés pour assumer les tâches de l'Office ont commencé leur activité sur des bases incertaines, sans bilan d'entrée définitif.

II. — RÉPONSE DES ADMINISTRATIONS

A. — Réponse du Premier ministre. (Secrétariat général du Gouvernement.)

Les services du Premier Ministre rappellent dans leur réponse le contexte dans lequel s'est déroulée la liquidation de l'ORTF et l'esprit qui a guidé son exécution.

La liquidation de l'ORTF représentait une mission sans précédent et concernait un service public tout à fait original dont il convenait d'assurer la continuité selon des modalités entièrement nouvelles.

Pour cette administration, l'ampleur de la tâche accomplie mérite d'être soulignée.

B. — Réponse du Ministre du Budget.

Les services du Ministre du Budget assument la responsabilité des opérations de liquidation depuis le 1^{er} juillet 1976.

Pour cette administration, les retards constatés par la Cour sont dus, en grande partie, au souci qu'a toujours eu le service de liquidation d'obtenir pour chacune des répartitions, une solution librement négociée et non pas imposée.

Concernant le recouvrement des créances, les services du Ministre du Budget reconnaissent que la situation n'est pas satisfaisante. La ventilation des titres depuis juillet 1976 a fait apparaître que près de deux mille n'étaient accompagnés d'aucune pièce justificative.

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'INFORMATION PRESENTE PAR VOTRE RAPPORTEUR A LA SUITE DE SA MISSION DANS L'OCEAN INDIEN, EN JUILLET 1978

En application de la loi du 7 août 1974 relative à la radiodiffusion et à la télévision et du décret d'application du 14 novembre 1974 spécifique à l'Outre-Mer, le cahier des charges de la société FR 3 prévoit que celle-ci assure une mission de service public dans les Départements et Territoires français d'Outre-Mer. Il est également précisé que, dans le cadre de ses obligations relatives aux activités extérieures, FR 3 doit accomplir une mission de coopération auprès des organismes de télévision des pays francophones d'Afrique et de l'océan Indien.

Dans la zone de l'océan Indien, FR 3, par l'intermédiaire de la Délégation aux stations d'Outre-Mer, remplit ces deux missions puisqu'elle est présente dans le département de la Réunion et la collectivité territoriale de Mayotte, et qu'elle fournit à l'île Maurice et à Madagascar des séquences d'actualités et de magazines reprises des Sociétés nationales de Télévision.

La mission de service public de FR 3 dans l'océan Indien.

La mission de service public de la Délégation aux stations d'Outre-Mer de FR 3 consiste aux termes du décret du 14 novembre 1974 à assurer « ... la conception, la production et la programmation des émissions (qui) relèvent de la même société et... la diffusion de ces programmes pour le compte de l'Etablissement public de diffusion avec les installations appartenant à celui-ci... ». Cette mission est assurée en radiodiffusion et en télévision dans le département de la Réunion où une station est installée depuis de nombreuses années et à Mayotte qui a été dotée d'une station de radiodiffusion, après l'indépendance des Comores, en mai 1977.

A. — LA STATION FR 3 DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Cette station comprend quatre services principaux :

- un secteur artistique ;
- un bureau d'information ;
- un service technique (fabrication et diffusion) ;
- un service administratif et financier.

Pour accomplir leurs missions respectives, ces services disposent des moyens suivants :

1. — *Personnel.*

Les effectifs de la station comprennent quatre-vingt-sept emplois permanents dont seize sont occupés par des agents mutés et soixante et onze par des locaux. Ces emplois se répartissent comme suit :

- dix journalistes permanents dont trois reporters d'images ;
- trente et un agents techniques et de production ;
- dix agents techniques détachés de l'Etablissement public de diffusion ;
- treize ouvriers et personnel de service ;

— seize agents administratifs répartis dans les secteurs administratif, technique, artistique et d'information ;

— six cadres techniques et administratifs ;

— un chef des services.

En outre, pour faire face aux vacances d'emplois qui se produisent essentiellement à l'occasion des congés administratifs de quatre mois auxquels ont droit les agents mutés et des congés cumulés sur plusieurs années auxquels peuvent prétendre les agents locaux, il est fait appel, lorsque cela est indispensable, à des agents occasionnels.

Enfin, en fonction des nécessités du programme et de l'information, on a recours à des collaborateurs intermittents rémunérés au cachet (producteurs, animateurs, présentateurs...) et à la pige (chroniqueurs, journalistes, etc.).

2. — *Moyens financiers.*

La station de la Réunion dispose d'un budget de fonctionnement qui, pour 1978, a été fixé à 17 815 000 F. Ce budget correspond aux dépenses directement gérées par la station.

A ce montant, il convient d'ajouter les dépenses que l'échelon central de la délégation effectue pour l'ensemble des stations d'Outre-Mer en matière de programme, d'information et de matériel (tirages et expéditions de copies film, location de circuits satellites, achat de matériels non amortissables, etc.).

Ce budget de la station est financé par des recettes externes à concurrence de 3 550 000 F (publicité de marque en radio et émissions scolaires, etc.) et par une partie des recettes générales de redevance attribuées à la société.

Cette publicité de marque est diffusée uniquement sur les antennes radio. La régie a été confiée par l'ORTF d'abord, puis par FR 3, à l'agence Havas-Dom (filiale de l'agence Havas) qui, en l'absence d'une implantation de la Régie française de Publicité Outre-Mer, offrait le maximum de garantie.

B. — LA STATION DE RADIODIFFUSION FR 3 DE MAYOTTE

A la suite de l'indépendance des Comores, intervenue en décembre 1975, et à la demande des Pouvoirs publics, FR 3 a installé une station de radio à Mayotte qui fut inaugurée en mai 1977. Cette station assure sept heures de radio par jour et dispose des moyens suivants :

1. — *Personnel.*

Les effectifs de la station comprennent trois emplois permanents tenus par des agents mutés :

— le chef des services ;

— un cadre technique ;

— un journaliste.

Les quinze autres postes de travail sont tenus par des agents de recrutement local (opérateurs BF, opérateurs HF, secrétaires de rédaction, employé de gestion et auxiliaire de production).

La station a également recours à des présentateurs radio rémunérés au cachet ainsi qu'à des traducteurs pour les émissions diffusées en langue locale.

2. — *Moyens financiers.*

Pour 1978, les autorités de tutelle ont attribué à FR 3, par prélèvement spécial sur la redevance, une dotation particulière destinée à couvrir le budget de fonctionnement local de la station de Mayotte.

A cela, il convient, bien entendu, d'ajouter les dépenses que l'échelon central de la délégation effectue pour l'ensemble des stations d'Outre-Mer dans le domaine de la radio : fourniture de programmes, abonnement aux agences de presse, achat de matériel, etc.

CHAPITRE PREMIER

L'ÎLE DE LA RÉUNION

I. — Présentation de l'île de la Réunion.

Terre française de l'océan Indien depuis les premiers jours de son occupation par l'homme, au XVII^e siècle, l'île de la Réunion a connu, au cours des trente dernières années, un développement sans précédent au point de vue économique, social et démographique, qui coïncide avec la mise en place en 1946 du statut de département français.

Cette expansion était nécessaire car l'accroissement spectaculaire de la natalité et la chute rapide des taux de mortalité, liés tous deux à l'évolution des conditions d'existence et à l'amélioration de l'état sanitaire général, ont conduit au doublement de la population en trente ans (241 667 habitants en 1946, 476 675 habitants en 1974, 483 000 en 1977).

La structure démographique actuelle est ainsi caractérisée par l'extrême jeunesse de la population (les moins de vingt ans représentent 52 % de celle-ci, les plus de soixante ans seulement 5 %).

L'enseignement a connu un développement rapide : la population scolaire constitue à elle seule 38 % de la population totale ; 96,5 % des enfants de cinq à six ans sont scolarisés et le Centre universitaire de la Réunion accueille près de 2 000 étudiants.

Des progrès spectaculaires ont été enregistrés dans le domaine de la santé :

- le paludisme est totalement éradiqué ;
- en 1960, il y avait 97 médecins ; en 1978, ils sont 427 et le nombre de lits dans les hôpitaux a doublé ;
- l'état sanitaire de la population s'est amélioré considérablement grâce à des soins plus vigilants, une alimentation donnée gratuitement dans les cantines, des campagnes sanitaires suivies et efficaces.

Bien que n'atteignant pas encore partout le niveau métropolitain, le système de protection sociale en vigueur à la Réunion est très développé et constitue un élément fondamental de l'équilibre de la société réunionnaise.

Parallèlement, les Pouvoirs publics se sont attachés à doter la Réunion d'équipements modernes : le département dispose d'un bon réseau routier ; le téléphone y est automatisé à 100 % ; son port maritime et son aéroport ont été agrandis et modernisés pour faire face à l'évolution du trafic, ses usines d'électricité hydraulique, dont une très importante actuellement en construction sur la rivièrre de l'Est, permettent de limiter fortement sa dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur.

Ces efforts, menés en matière de progrès social et d'équipements collectifs, s'accompagnent d'actions d'une ambition égale sur le plan de la production, notamment dans le domaine de l'agriculture, principale activité de l'île. La production sucrière est de loin la première du département.

S'inscrivant dans la politique de diversification des cultures et de réduction du déficit de la balance commerciale du département, le plan de développement de l'élevage bovin a pour objectif d'assurer le plus possible l'auto-alimentation de l'île, la production locale ne couvrant aujourd'hui que 20 % de la consommation. Les Hauts de l'île font l'objet d'un programme prioritaire d'aménagement et de développement.

L'industrie, quant à elle, n'occupe à l'heure actuelle qu'une place relativement réduite, pas plus de 20 000 emplois, se répartissant ainsi :

Bâtiment et travaux publics.....	10 000
Industrie sucrière	5 000
Diverses industries	5 000

Enfin, en ce qui concerne le tourisme, l'île dispose d'incontestables atouts qui permettent progressivement l'implantation d'infrastructures de qualité : hôtels de grand et moyen standing, gîtes ruraux, campings...

II. — La station FR 3-Réunion.

Avec ses 500 000 habitants, ses 50 000 récepteurs de télévision, le département de l'île de la Réunion se place, dans le domaine de l'audio-visuel, au premier rang de tous les Départements et Territoires d'Outre-Mer.

De plus, son audience s'étend jusqu'à l'île Maurice, distante de 200 kilomètres, où une grande partie des habitants peut capter directement les émissions de FR 3-Réunion par l'intermédiaire du réémetteur de Textor d'une puissance de 500 watts.

Nombreux sont les téléspectateurs mauriciens, pour la plupart francophones et francophiles, qui suivent nos programmes.

Cette situation locale et extra-locale est la conséquence de l'important effort accompli par la société FR 3 depuis 1975 pour une amélioration constante en matière de programmes, d'information, d'équipements de production et de diffusion.

L'effort global de la société pour l'ensemble des DOM-TOM a porté particulièrement à la Réunion sur :

- l'utilisation croissante des transmissions par satellite en radio et en télévision ;
- la coloration des programmes depuis 1976 avec une progression constante du volume hebdomadaire d'émissions en couleur ;
- la mise en service, en juillet 1978, de la régie-couleur qui permettra une coloration totale des programmes avant la fin de l'année ;
- la dotation en 1977 d'un car radio « régie-mobile » ;
- l'équipement en 1977 de nouveaux magnétoscopes plus fiables de marque « Fernsche » dont seront désormais (avant la fin 1978) équipées toutes les stations d'Outre-Mer.

A. — LA STATION

Située en plein centre de Saint-Denis-de-la-Réunion, près de la place principale du Barachois, la station est installée dans des locaux suffisamment vastes pour répondre à ses besoins.

Elle est dirigée depuis 1976 par M. Louis-Marie Cohic, qui a déjà une solide expérience de l'Outre-Mer puisqu'il a été, depuis 1971, responsable des stations de la Martinique et de la Polynésie.

Journaliste d'origine, il porte une attention particulière aux problèmes de programmes et d'information, tout en restant le gestionnaire que lui imposent ses fonctions.

B. — LES PROGRAMMES DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

La station FR 3-Réunion diffuse hebdomadairement 116 heures de programmes radio (16 h 30 en moyenne par jour) et 44 heures de programmes télévisés (6 h 15 en moyenne par jour).

1. — Radio.

a) Programmes artistiques.

Au 1^{er} juillet 1978, les programmes radio sont constitués à 75 % par des productions locales et à 25 % par des émissions reprises sur les différentes chaînes de Radio France commandées par la station suivant le principe « à la carte » :

— émissions d'origine nationale : volume, 27 heures hebdomadaires :

Ces émissions se répartissent entre les différents genres : variétés et animation, documentaires éducatifs et culturels, musique classique, théâtre.

Parmi les émissions commandées régulièrement, citons *Radioscopie*, *L'oreille en coin*, *Marche ou rêve*, *Le magazine de Pierre Bouteiller*, etc.

— productions locales : volume, 89 heures hebdomadaires :

Près de la moitié de ces émissions sont consacrées à des variétés présentées par des animateurs locaux, le reste se répartissant en productions plus élaborées autour de thèmes et sur des textes produits localement.

A noter une émission féminine régulière du lundi au vendredi. Un effort particulier a été réalisé depuis un an avec la création d'émissions originales.

b) Information.

Sur 16 h 30 de diffusion quotidienne, 2 h 10 sont consacrées à l'information avec :

— trois journaux parlés, à 8 heures, 12 h 30 et 19 heures, comprenant des informations et des reportages locaux et des séquences d'actualités nationales et internationales extraites des trois transmissions de France-Inter assurées par la rédaction de l'échelon central. De plus, FR 3-Réunion prend en relais direct les journaux parlés de France-Inter de 12 h 30 (15 h 30 locales) et de 19 heures (22 heures locales) :

— flashes : 6 h 30, 7 heures, 12 heures, 13 h 15 et 15 heures ;

— sports : dimanche, de 20 heures à 20 h 30, et lundi de 18 heures à 18 h 45 ;

— émissions de service : Inter-Jeunes (5 à 7 minutes) le mercredi matin (offre d'emplois, avis d'examens ou concours dans l'île ou la métropole). Le lundi matin, même émission pour les adultes.

A noter, enfin, que les grands événements politiques ou sportifs sont transmis de Paris en direct et diffusés également en direct sur l'antenne locale.

2. — Télévision.

Au 1^{er} juillet 1978, le volume de diffusion hebdomadaire a sensiblement augmenté par rapport à l'année dernière.

La station de la Réunion diffuse actuellement une moyenne hebdomadaire de 44 heures de programme ainsi réparties :

— 33 à 30 de programmes artistiques choisis sur les trois chaînes métropolitaines :

— le reste, c'est-à-dire 10 h 30 en moyenne, représente l'information d'origine nationale et la production locale.

a) Programmes artistiques.

La grille type établie à Paris est dans son ensemble respectée.

Toutefois, quelques modifications dues à des adaptations locales ont été acceptées. Elles correspondent uniquement à une intervention de cases horaires sans que l'équilibre général soit touché.

Sur le plan local, un effort particulier est fait en matière de production artistique.

A été notamment réalisée pour les programmes de fin d'année, une émission de variétés de 1 h 30 filmée avec les moyens de la station.

b) L'information.

L'information télévisée sous tous ses aspects, nationaux, internationaux et locaux, représente un volume de 8 h 10 par semaine, ainsi réparties :

— journal télévisé (30 minutes), diffusé à 19 h 45. La difficulté de sa confection réside dans le fait que la transmission satellite quotidienne en provenance de Paris est enregistrée, localement de 18 heures à 18 h 15, soit 1 h 30 avant le journal télévisé ;

— magazine d'actualité, diffusé comme prévu par la grille le jeudi à 21 h 15. Il s'agit de magazines nationaux sélectionnés chaque semaine sur l'une des trois chaînes métropolitaines.

L'information locale prend une place régulière dans chacun des journaux télévisés.

Des reportages, des interviews, des magazines donnent un large reflet de la vie du département.

De plus, certaines émissions spéciales traitent des grands problèmes du moment. A titre d'exemple, citons le dossier (film-débat) d'une durée d'une heure trente consacré à l'emploi des jeunes à la Réunion et diffusé le 11 mai 1978.

— sports : le magazine sportif le lundi après le journal télévisé (30 minutes). Il est composé des 20 minutes de séquences transmises par satellite auxquelles s'ajoutent les séquences consacrées au sport local.

Le samedi en fin de soirée, une heure en moyenne est réservée aux compétitions sportives les plus spectaculaires sélectionnées sur les chaînes nationales.

Transmissions exceptionnelles par satellite :

La transmission par satellite est utilisée chaque fois qu'un grand événement politique ou sportif se produit.

Sur le plan sportif, les quatre rencontres du Tournoi des Cinq Nations auxquelles participait la France ont été diffusées en direct, ainsi que dix matches de football (Coupe d'Europe, matches internationaux et Coupe de France).

Enfin, un effort particulier a été réalisé à l'occasion de la Coupe du Monde de Football, puisque quatorze matches ont été transmis en direct à la Réunion.

Spécial DOM-TOM (chaîne nationale FR 3, le dimanche à 19 h 20) :

La station FR 3-Réunion a été celle qui a fourni, au cours de l'année 1977 et depuis le début de 1978, le plus grand nombre de sujets pour la chaîne nationale dans le cadre de l'émission *Spécial DOM-TOM*. Dans la plupart des cas, ces sujets ont été entièrement réalisés, montés et commentés par la station. De plus, elle vient de produire une émission de 26 minutes consacrée à une présentation générale de la Réunion et à ses différents problèmes économiques, sociaux et politiques.

Plusieurs organismes officiels ou para-officiels se sont déjà déclarés acquéreurs de cette production en raison de sa qualité.

C. — L'INFORMATION POLITIQUE A LA RÉUNION

Ce problème qui dépassait sensiblement le cadre de la mission effectuée à la Réunion a suscité de nombreuses questions et réactions.

Le parti communiste réunionnais prétend, en effet, que son secrétaire général n'a pas la possibilité d'expliquer les positions de cette formation politique locale sur les antennes de FR 3-Réunion.

Il faut noter que la société FR 3 n'a pas l'obligation de donner aux partis politiques quels qu'ils soient, sur le plan local, libre accès à l'antenne. En revanche, il est certain que la société se trouve dans l'obligation d'informer convenablement son public, notamment dans le domaine politique. Dans le cas de FR 3-Réunion, cette information est assurée, soit par des interviews de personnalités politiques, soit par des reportages effectués par des journalistes de la station. Cette couverture concerne aussi bien le parti communiste réunionnais que les autres partis.

D. — LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA STATION

La station de la Réunion est la plus avancée des stations d'Outre-Mer sur le plan de la technique.

Les moyens de production comprennent notamment télécinéma et laboratoire couleur depuis 1976, magnétoscopes de diffusion couleur depuis 1976, un studio couleur à trois caméras qui est entré en service dans la première quinzaine de juillet 1978. La climatisation de l'ensemble du centre vient d'être refaite à neuf. Un studio radio neuf est en commande.

Le centre est doté d'un car qui permet à la radio de se transporter dans les communes du département.

Les moyens de diffusion télévision comprennent aujourd'hui quatorze émetteurs ou réémetteurs, dont quatre alimentés par un relais hertzien qui permet une desserte de qualité égale des zones du Nord et du Sud de l'île.

En plus de huit émetteurs à modulation de fréquence, la Réunion dispose actuellement de trois émetteurs en onde moyenne à modulation d'amplitude. La situation de l'onde moyenne n'est pas tout à fait satisfaisante depuis le démontage (demandé par la municipalité de Saint-Denis) du pylône du Barachois. En effet, la côte Ouest n'est plus couverte. D'importantes mesures ont été décidées par TDF pour remédier à cet état de fait :

- mise en service d'un émetteur de 4 kW au Port ;
- passage de 5 à 20 kW de l'émetteur de Saint-Pierre ;
- passage de 4 à 20 kW de l'émetteur de Saint-André ;
- maintien d'un émetteur de secours de 1 kW à Saint-Denis.

Pour les liaisons avec la métropole, la station est grandement favorisée par l'utilisation intensive du satellite *Symphonie*, pour la transmission de programmes télévisés d'actualités (directs et monitoring), et d'informations radio.

Notons, enfin, que les programmes de télévision et de radiodiffusion de FR 3-Réunion sont reçus par une grande part des téléspectateurs et auditeurs de l'île Maurice. Un émetteur de grande puissance permettrait d'atteindre Madagascar.

E. — LE BUDGET DE LA STATION DE LA RÉUNION

Le budget local de la station de la Réunion s'élève pour 1978 à 17 815 000 F devant permettre en radio la diffusion moyenne de 120 heures de programmes par semaine, dont 83 heures environ sont réalisées localement, et en télévision 44 heures par semaine dont 5 heures réalisées localement.

Le budget 1978 se décompose comme suit :

Personnel permanent	13 225 000 F
Heures supplémentaires	378 000
Cachets, piges	955 000
Autres dépenses de personnel	91 000
Autres dépenses de fonctionnement	3 166 000

En ce qui concerne les recettes de la station, les objectifs de la station pour 1978 sont les suivants :

Publicité	3 500 000 F
Emissions scolaires	50 000

Les six propositions et suggestions présentées par votre rapporteur, en juillet 1978 :

- 1° Augmenter la puissance du réémetteur de Saint-André ;
- 2° Résorber les zones d'ombre existant sur toute l'île ;
- 3° Comblent le vide d'informations à la radio entre 8 heures et 12 heures et tard le soir ;
- 4° Aménager la grille des programmes télévision ;
- 5° Adapter les programmes aux Départements d'Outre-Mer (rôle du Comité consultatif des programmes) ;
- 6° Développer le rôle culturel et international de FR 3.

Les réponses apportées à ces propositions par la direction de FR 3 :

- 1° Augmentation de la puissance de l'émetteur de Saint-André :

En réalité, deux problèmes distincts se posent au sujet de la desserte en ondes moyennes du département de la Réunion :

- a) La desserte de la ville de Saint-Denis :

Cette desserte s'est trouvée amoindrie à la fin de 1977 lorsque TDF a supprimé l'énorme pylône qui se dressait en pleine ville sur la place du Barachois. Pour remédier à cet état de choses, TDF a décidé, en mai dernier, à la demande personnelle du président de FR 3, de remplacer l'émetteur de 5 kW de Saint-André, qui dessert la ville de Saint-Denis, par un émetteur puissant de 20 kW. Cette puissance nouvelle permettra un grand confort d'écoute à Saint-Denis même.

- b) La desserte de la région du Port et de Saint-Paul :

Cette région s'est également trouvée moins bien desservie à la suite de la suppression du pylône du Barachois.

Dans un premier temps, TDF avait prévu de substituer purement et simplement la modulation de fréquence à l'ancienne écoute en onde moyenne.

A la demande de FR 3, TDF a accepté, en mai dernier, l'installation d'un émetteur de 4 kW en ondes moyennes près de la ville du Port. De cette façon, les auditeurs de cette région pourront retrouver une bonne écoute en ondes moyennes sans pour autant s'exposer à des dépenses supplémentaires pour l'acquisition de récepteurs en FM.

- c) Enfin, l'émetteur de Saint-Pierre qui fait actuellement 4 kW sera remplacé par un émetteur de 20 kW.

Il y a tout lieu de penser que ces mesures, du moins pour les principales d'entre elles, seront exécutées d'ici à la fin de l'année 1978.

2° Information radio entre 8 heures et 12 heures :

A la suite de la visite de votre rapporteur, il a été décidé de créer chaque jour un bulletin d'informations à 10 heures. Ce bulletin a démarré le 4 septembre dernier.

3° Début des émissions de télévision et journal télévisé en fin de soirée :

Depuis trois ans et demi, FR 3 s'est efforcée d'augmenter la durée de diffusion des émissions de télévision dans tous les Départements et Territoires d'Outre-Mer.

En 1974, l'ORTF diffusait 35 heures de télévision par semaine. En 1975, FR 3 a diffusé 39 heures de télévision par semaine en moyenne. En 1977, la diffusion a atteint 44 heures et en 1978 elle dépassera vraisemblablement 45 heures.

Il sera sans doute possible d'améliorer encore à l'avenir le volume de diffusion en télévision, mais le coût de production de la diffusion en après-midi, ainsi que le coût des personnels supplémentaires qui seront vraisemblablement nécessaires, seront élevés.

4° Sélection des programmes :

FR 3 sélectionne, chaque semaine, à partir des programmes des trois chaînes de télévision métropolitaines, des programmes qui sont envoyés pour diffusion dans les DOM-TOM.

Ces programmes d'origine nationale sont les mêmes pour chacune des stations d'Outre-Mer. Sauf exception particulière pour certains types de programmes qui sont par leur nature même plus spécialement destinés à tel ou tel auditoire.

L'expérience menée depuis près de quatre ans, à propos de cette sélection, montre qu'il est pratiquement impossible, à partir des programmes des trois chaînes métropolitaines, de différencier ceux qui devraient être plus spécialement destinés aux Antilles, ou à la Guyane, ou à la Réunion, ou à la Nouvelle-Calédonie, ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, ou à la Polynésie.

Si une sélection particulière à chaque DOM-TOM paraît difficile à réaliser à partir des programmes d'origine nationale, la spécificité de chaque Département et Territoire d'Outre-Mer doit être respectée par le moyen des programmes réalisés localement, soit en radio, soit en télévision. Depuis 1975, FR 3 s'est efforcée d'assurer, dans la mesure de ses moyens, la production de ces émissions locales.

Lorsque votre rapporteur est passé à la Réunion, la station FR 3 venait d'être équipée d'une nouvelle régie et d'un nouveau studio couleur et les nouvelles émissions locales n'étaient pas très nombreuses à cette époque. Depuis le démarrage des nouvelles installations, de nombreuses émissions de télévision locales ont été créées et, pour ce qui concerne notamment le mois d'octobre, la station diffusera 6 heures de productions purement réunionnaises (émissions féminines, variétés locales, poésie, etc.).

Il faut noter également que la radio diffuse 60 à 70 % de programmes locaux.

5° En ce qui concerne le rôle international de FR 3 - Réunion :

Une action importante devrait être en effet menée dans le cadre d'une présence plus active de la culture française sur les ondes et les antennes internationales.

CHAPITRE II

LA STATION FR 3 - MAYOTTE

A. — Présentation de l'île de Mayotte.

Les quatre îles de l'archipel des Comores forment, au nord du canal du Mozambique, un arc s'étirant entre Madagascar et Zanzibar des 11° et 13° degrés de latitude sud aux 43° et 45° degrés de longitude est.

D'une superficie d'environ 365 kilomètres carrés, Mayotte est l'île la plus méridionale de cet ensemble.

Les Mahorais ayant exprimé en février 1976 leur volonté de demeurer dans la communauté française, le Parlement a défini, par la loi du 24 décembre 1976, Mayotte comme une collectivité territoriale de la République française, administrée par un représentant du Gouvernement, dotée d'un conseil général, divisée en communes et représentée au Parlement par un député et un sénateur.

La population de l'île est d'environ 40 000 habitants, soit une densité de 100 habitants au kilomètre carré. Elle se caractérise par un taux élevé de croissance démographique, bien qu'inférieur à celui des autres îles des Comores, et la forte proportion des jeunes.

L'économie de Mayotte se caractérise pour l'essentiel par des potentialités sous-exploitées tant dans le domaine agricole que touristique. L'industrie est inexistante. En ce qui concerne l'agriculture, Mayotte comporte des terres riches et nombreuses au regard de sa population qui lui confèrent une vocation très nette pour les cultures vivrières, en particulier le riz, et l'élevage.

La balance des échanges apparaît déficitaire puisque, pour un volume d'importation de 8 000 tonnes, elle n'exporte que 1 000 tonnes.

Cette dépendance de l'extérieur se caractérise par l'importance de l'importation de produits alimentaires : 1 800 tonnes.

B. — Situation de la radiodiffusion à Mayotte.

La station de radiodiffusion de Mayotte-Dzaoudzi a été mise en service le 28 mai 1977 par la mise en place d'équipements provisoires.

Son responsable, M. Jean-Claude Michelot en assume la direction avec compétence et dévouement.

L'émetteur de 4 kW fonctionne sur la fréquence 1 458 kHz. Le démarrage a été assuré grâce à du matériel de récupération monté à bord d'un camion. Depuis, les équipements ont été installés dans un local technique mis en place à proximité du local de production.

Des quelques mesures et écoutes qui ont pu être faites, il ressort que cet émetteur est bien reçu en Grande Terre jusqu'à Sada sur la côte Ouest, par contre, il semble que la région Nord-Ouest, au-delà de Dzumogné, soit moins bien desservie.

L'établissement s'est engagé à réaliser sur un terrain concédé par le territoire un centre de radiodiffusion équipé d'un émetteur de 20 kW.

L'étude du bâtiment ayant été faite, la demande de permis de construire a été déposée.

C. — Les programmes de radio.

La station émet 49 heures par semaine, soit 7 heures par jour, ce qui, de l'avis de tous, est nettement insuffisant.

L'animation est faite en permanence en français et en mahorais.

Voici les heures de vacation :

— du lundi au samedi : trois vacations : 6 h 30 à 7 h 30, 12 heures à 14 heures, 18 heures à 22 heures ;

— dimanche et jours fériés : deux vacations, 11 heures à 14 heures, 18 heures à 22 heures.

Ces émissions sont réparties de la façon suivante :

— mahorais : 16 heures par semaine ;

— langue française : 13 heures par semaine ;

— langue française traduite en mahorais : 9 heures par semaine ;

— présentation variétés bilingue : 11 heures par semaine.

D. — Les caractéristiques techniques de la station.

Il a été fait appel pour l'équipement de cette petite station à des matériels simples et robustes. L'unique studio a été installé dans une ancienne villa de fonction par l'actuel responsable technique, seul technicien muté.

Les deux émetteurs de 4 kW doivent être remplacés par TDF en 1979 par un émetteur neuf de 20 kW. Un terrain a été mis à disposition à cet effet par le territoire. La couverture, déjà convenable avec 4 kW et un aérien simplifié, devrait alors devenir particulièrement confortable. Le site retenu sur l'îlot Pamanzi est définitif. Par contre, le studio pourrait être réinstallé à Mamutzu sur la Grande Terre quand les services publics y auront été transférés.

E. — Budget de la station de Mayotte.

Le budget local de la station de Mayotte s'élève pour l'année 1978 à 1 765 000 F, comprenant :

Personnel permanent muté	950 000 F.
Personnel local	240 000
Heures supplémentaires	30 000
Cachets, piges	80 000
Autres dépenses de fonctionnement	465 000

Les objectifs ont été fixés à 49 heures de diffusion radio par semaine, dont 28 heures sont réalisées en langue locale.

Les principaux problèmes évoqués à Mayotte.

1° Les contrats locaux.

Promis depuis un an, ces contrats locaux ne sont toujours pas attribués, alors que le principe en est acquis.

A plusieurs reprises, le personnel de FR 3 Mayotte s'est adressé aux élus locaux pour obtenir ces contrats qui concernent :

- les secrétaires ;
- les techniciens ;
- deux gardiens ;
- un ouvrier d'entretien ;
- un jardinier.

2° Le nombre d'heures de diffusion radio paraît insuffisant surtout s'il est comparé à l'effort fait par Moroni qui émet 16 heures par jour.

3° Des études sont en cours pour l'installation de la télévision sur l'île.

Les réponses aux questions soulevées par votre rapporteur en juillet 1978 :

En ce qui concerne la station de Mayotte, l'augmentation du nombre d'heures de diffusion radio (14 heures au lieu de 7 heures actuellement) suppose des ressources financières supplémentaires que l'on peut évaluer au minimum à 200 000 F en année pleine.

En outre, ceci supposerait la création de deux emplois supplémentaires, dont le coût à Mayotte serait de l'ordre de 400 000 F.

Soit, au total : 600 000 F.

CHAPITRE III

ILE MAURICE

A. — Présentation de l'île Maurice.

Le 12 mars 1968, l'île Maurice, ancienne colonie britannique, devenait indépendante tout en restant dans le cadre du Commonwealth anglais.

L'île Maurice, ancienne Ile de France, est située dans l'océan Indien, à 800 kilomètres environ à l'est de Madagascar, et à 10 000 kilomètres de l'Europe, sur le Tropique du Capricorne.

Elle fait partie avec la Réunion, dont elle est distante de 200 kilomètres, et Rodrigues de l'archipel volcanique des Mascareignes.

C'est une île tropicale de 1 825 kilomètres carrés, dont le centre est occupé par un plateau culminant à 600 mètres d'altitude.

La colonisation a commencé avec les Hollandais qui ont pris possession de l'île en 1598. Ceux-ci resteront à Maurice jusqu'en 1710, date à laquelle ils l'abandonnèrent, et cinq ans après la France en prenait possession.

L'administration française a duré de 1715 à 1810. Elle fut administrée successivement par la Compagnie des Indes, par des représentants du Roi, par des assemblées coloniales de type révolutionnaire et, enfin, par des fonctionnaires de l'Empire.

L'administrateur qui a le plus marqué son passage fut Mahé de Labourdonnais, nommé gouverneur des Îles de France et de Bourbon en 1735 ; il s'attacha particulièrement au développement de l'Île de France.

Les Anglais prirent possession de l'île le 4 décembre 1810 ; le premier Gouverneur affirma « qu'il n'y aurait aucun changement dans les lois et coutumes de l'île, dans l'administration, la justice et l'organisation de la police ».

Effectivement, une administration coloniale semblable à celle de l'Empire fut mise en place.

En accordant, en 1947, la modification de l'organisation constitutionnelle, les travaillistes britanniques ont déclenché un processus d'évolution qui conduira, en 1968, à l'indépendance.

B. — Le contexte culturel particulier de l'île Maurice.

Le problème de la langue conditionne tous les autres dans les domaines culturel et religieux ; il a des répercussions en matière d'éducation, d'activités culturelles et artistiques, et, bien entendu, en ce qui concerne la presse écrite et la radio-télévision.

Il est assez paradoxal de constater que la langue officielle, c'est-à-dire écrite, est l'anglais. Tous les textes et actes officiels de l'Etat sont rédigés en anglais. De même, c'est la langue du droit privé, alors que nombre de dispositions sont tirées des codes napoléoniens.

La langue des Indo-Mauriciens n'est même pas la plus répandue dans l'île, bien qu'ils soient en majorité. Il y a autant de langues que de groupes, c'est-à-dire au moins :

- l'hindi ;
- le tamoul ;
- l'ourdou ;
- le gujerati ;
- le telougou ;
- le marathi, etc.

De même, les Sino-Mauriciens parlent au moins deux dialectes chinois cantonnais.

Par contre, et ce n'est pas le moindre paradoxe, les divers éléments de la population communiquent en français, ou plus exactement en « créole », qui est une sorte de patois parlé dans les îles et notamment à la Réunion, à Rodrigues, aux Seychelles, et que comprennent tous les Mauriciens.

Les journaux sont rédigés pour la majeure partie en français.

RADIO-TÉLÉVISION ET PRESSE ÉCRITE

Ceci explique que la MBC (Mauritius Broadcasting Corporation) émette en onze langues, mais surtout en français, anglais, hindoustani et chinois.

Cet organisme a été doté en 1964 d'une certaine autonomie administrative, mais dépend financièrement du Gouvernement.

La vitalité de la presse écrite est un fait qui frappe le visiteur. Dix journaux paraissent quotidiennement et près d'une vingtaine d'autres à intervalles plus ou moins réguliers.

Parmi les quotidiens, *Le Cernéen* est publié sans interruption depuis 1832 et *Le Mauricien* depuis 1906. Leur prix est bas, cinq ou six fois moins cher, semble-t-il, qu'à la Réunion.

Sans négliger l'actualité dans le monde, ces journaux font une large place aux problèmes politiques, économiques et sociaux de l'île. Un véritable débat s'instaure entre journaux de la majorité et de l'opposition ; il y a là un phénomène assez remarquable, compte tenu des dimensions du pays.

LITTÉRATURE

Il existe une littérature mauricienne, principalement d'expression française.

Les écrivains et poètes, comme Loys Masson, Malcom de Chazal, et les historiens, comme Auguste Toussaint, ont une notoriété qui dépasse les limites de l'île Maurice.

Le thème de la francophonie universelle et même de la « francité » a la faveur de certains écrivains mauriciens qui, à travers l'espace, se sentent solidaires de leurs homologues québécois. Ceci a incontestablement une résonance politique, mais les écrivains franco-mauriciens ne sont pas exactement dans la même situation que les écrivains franco-canadiens ; ils représentent l'effort d'une minorité qui veut affirmer son individualité, face à la masse de la population hindoue ou sino-mauricienne qui n'est pas nécessairement francophone, même si son mode d'expression est le créole, et, par conséquent, parle de la même manière que les écrivains.

EDUCATION

Le taux de scolarisation est très élevé, mais « les langues » constituent évidemment un obstacle ; de nombreuses écoles privées existent ; l'île Maurice ne bénéficie pas comme la Réunion de la collaboration d'enseignants venus d'Europe.

En 1965, une université a été créée et a surtout pour but de former des techniciens supérieurs. Les jeunes Mauriciens qui veulent poursuivre leurs études doivent donc s'inscrire dans des universités étrangères.

C. — La Mauritius Broadcasting Corporation (MBC).

1. — Généralités.

La Mauritius Broadcasting Corporation (MBC) a été créée en juillet 1944, d'abord sous le nom de Mauritius Broadcasting Service (MBS), puis transformée, en juin 1964, en corporation publique indépendante.

1-1. — Organe de direction :

- a) Directeur général de la RTV : M. Jean Delaitre ;
- b) Directeur général adjoint de la RTV : M. Basdeo-Ramudhin ;
- c) Directeur technique : M. Noël Rambert.

1-2. — Financement de la MBC :

Redevances + publicité + subventions gouvernementales.

Les redevances sont perçues par les PTT.

Tarif 1975 : 50 roupies (30,5 F) pour un récepteur de télévision ; 75 roupies (60,15 F) pour la licence combinée.

En 1975, le parc des récepteurs de télévision en noir et blanc est de 40 000 environ :

- 15 000 récepteurs peuvent recevoir les émissions de la Réunion, avec une antenne spéciale ;
- on relève 200 téléviseurs en couleurs.

D'une manière générale, la moitié des récepteurs de radio ou de télévision ne sont pas déclarés.

1.3. — *Relations internationales :*

La MBC est membre associé :

- de l'ABU ;
- du Commonwealth Broadcasting Association ;
- de l'UIT.

Depuis l'indépendance, le 12 mars 1968, de l'île Maurice, les responsables de MBC entretiennent avec les organismes français de coopération, et plus particulièrement avec la DAEC-ORTF, puis TDF, d'excellentes relations.

1.4. — *Programmes :*

En radio et en télévision, ils sont diffusés en français, en anglais, en langues indiennes et chinoises.

Radio en 1975 : 120 heures hebdomadaires, dont 43 % en français, ensuite en anglais et neuf langues indiennes et chinoises.

Télévision en 1975 : cinquante-huit heures par semaines, dont sept heures de programmes scolaires produits par la section audio-visuelle du Ministère de l'Éducation nationale, en français, en anglais, deux langues indiennes, une langue chinoise.

2. — *Coopération avec la France,
conventions au titre du Fonds d'aide et de coopération (FAC).*

Depuis la signature, en 1970, de l'accord de coopération entre la France et l'île Maurice, l'aide française à la MBC a été la suivante :

Convention 28/M/72 1 300 000 F.

Fourniture première tranche : 1 unité mobile de reportage télévision avec faisceau hertzien et divers accessoires. L'ensemble a été livré le 21 février 1973.

Convention 397/M/73 1 405 000 F.

Fourniture 2^e tranche : complément de matériel télévision ; un deuxième faisceau hertzien ; deux magnétoscopes ampex ; un réémetteur LGT, 100 W et accessoires divers.

Convention 408/M/75 Z..... 4 900 000 F.

Fourniture 3^e tranche : un ensemble faisceau hertzien, liaison Maison de la Radio, centre d'émission ; deux émetteurs télévision, bande 1,5 KW, couples TH-CSF ; un réémetteur 100 W (Juranon) ; deux télécinémas 16 millimètres ; un groupe électrogène.

2.1. — *Récapitulation des conventions FAC au 14 novembre 1975 :*

Première tranche	1 300 000 F.
Deuxième tranche	1 405 000
Troisième tranche	4 900 000

Total 1 7 605 000 F.

2.2. — *Phase coloration :*

L'île Maurice ayant opté pour le procédé de couleur SECAM, il fut décidé, lors de la réunion mixte du 27 novembre 1975 à Paris, de prévoir des équipements pour une desserte globale couleur avec des moyens mobiles adéquats, la première mise en service étant fixée pour la fin de juillet 1976.

Ces équipements ont fait l'objet des conventions FAC suivantes :

Convention 206/M/76 Z..... 4 800 000 F.

Première tranche couleur : une unité mobile de reportage, une machine à développer les films, une table de montage, accessoires divers.

Convention 205/M/76 Z..... 5 200 000 F.

Deuxième tranche couleur : un réémetteur 100 watts LGT (Montagne Thérèse), deux télécinémas couleur, un équipement complémentaire pour le journal télévisé.

Le montant total de la phase coloration s'élève ainsi à :

Première tranche	4 800 000 F.
Deuxième tranche	5 200 000
Total 2	10 000 000 F.

3. — *Montant de l'aide française depuis 1972.*

Total 1	7 605 000 F.
Total 2	10 000 000
Total général	17 605 000 F.

4. — *Projets à court et moyen terme (1978-1980).*

Le 27 juin 1978, le Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération a autorisé l'ouverture d'un crédit de 1 000 000 F.

Cette somme doit permettre notamment :

- de rénover certains équipements de production sonore ;
- de développer les moyens de reportage de la télévision ;
- de former des techniciens au procédé SECAM.

En outre, un projet étudié en 1974 devrait permettre d'aménager la desserte de l'île Rodrigues. On peut penser que les responsables de la MBC, après avoir amélioré les équipements de l'île Maurice, souhaiteront à très brève échéance, en faire autant à Rodrigues.

La MBC a présenté au Ministère français de la Coopération une demande de crédits d'équipement pour la période 1979-1980 d'un montant de 17,8 millions de francs.

**Répartition des émissions de radio et de télévision
diffusées dans les stations d'Outre-Mer en 1978.**

REPARTITION DES EMISSIONS	TELEVISION	RADIO
Diffusion hebdomadaire globale.....	44 h 45	116 heures
Production d'origine nationale.....	39 h 45 88,9 %	42 h 55 37 %
Production locale.....	5 heures 11,1 %	73 h 05 63 %
Information et sports.....	8 h 30 19 %	16 heures 13,80 %
Connaissance, théâtre classique, documen- taires, jeux éducatifs.....	8 h 45 19,55 %	14 heures 12,05 %
Dramatiques, variétés, jeux et animation..	20 heures 44,69 %	83 heures 71,55 %
Films (cinéma).....	7 h 30 16,76 %	
Publicité	10 minutes (1)	3 heures 2,60 %

(1) Pour la seule station de Nouméa.

Chiffres calculés d'après les statistiques établies entre les 1^{er} janvier et le 30 juin 1978.

L'action internationale de FR 3 par satellites.

L'article 77 du cahier des charges de la société France-Régions dispose que « la société FR 3 assure la distribution, dans les pays bénéficiant d'une assistance culturelle en matière de programmes, de séquences d'actualités et de magazines tirées de ses propres programmes d'information ou mises gratuitement à sa disposition par les société TF 1 et Antenne 2 ».

Depuis le début de 1975 FR 3 fournit, en application des dispositions de ce texte, quinze minutes d'informations quotidiennes (dix minutes de nouvelles internationales et cinq minutes de nouvelles françaises) ainsi qu'une émission sportive de vingt minutes chaque lundi aux pays bénéficiant de l'assistance en matière de programme c'est-à-dire essentiellement aux pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien.

Ces éléments d'actualités sont sélectionnés à partir des principales séquences des journaux télévisés des trois chaînes de télévision nationales et des sujets internationaux offerts par les télévisions européennes et les agences de presse image dans le cadre de l'Union européenne de radio-diffusion (EVRN). Il s'agit donc d'une vision française et européenne de l'actualité ce qui n'est pas négligeable quand on sait qu'il existe, dans le monde entier, un quasi-monopole des agences de presse filmées anglo-saxonnes.

Cette information est acheminée quotidiennement soit par le moyen des satellites de télécommunications (satellite Intelsat de l'Océan Atlantique) pour :

— le Sénégal, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Zaïre, l'Angola (en cours de négociation),

soit par le moyen d'envois quotidiens de films par avions pour les autres pays ne disposant pas (ou ne souhaitant pas utiliser) de stations terriennes de réception des signaux satellites, c'est-à-dire :

— le Congo, la Haute-Volta, Djibouti, Madagascar, l'Empire Centre Africain, l'île Maurice.

Il convient de noter que pour ces pays, et tout spécialement pour ceux qui reçoivent les informations par satellites, les séquences d'actualités envoyées par FR 3 constituent la matière essentielle des journaux télévisés présentés à leur public.

En outre, en plus de l'actualité quotidienne, la société fournit à ces pays des magazines divers : documentaires, sports, émissions féminines, etc. destinés à figurer dans leurs programmes d'information.

Cette coopération devrait s'accroître encore dans la mesure où la plupart des pays africains francophones demandent régulièrement la couverture spéciale d'événements les intéressant particulièrement, tels que visites de chefs d'Etats africains à Paris, conférences diverses, etc.

*
* *

Parallèlement à la coopération avec les pays d'Afrique francophone et de l'Océan Indien, FR 3 avait tenté, depuis le début de 1975, un effort de rayonnement vers d'autres zones géographiques et, notamment, celle du Proche-Orient. Aujourd'hui des accords ont été passés avec la Télévision égyptienne, la Télévision libanaise et la Télévision jordanienne.

Ces stations reçoivent chaque jour par satellites l'émission d'information télévisée diffusée par FR 3. D'autre part, la deuxième chaîne de télévision de Nouvelle-Zélande reçoit tous les quinze jours une émission d'information de trente à quarante minutes qui lui est également envoyée par FR 3.

Enfin, des conversations se poursuivent actuellement avec les télévisions canadienne, tunisienne, de Singapour et la chaîne Asahi de Tokyo.